

AUTOPSIE D'UN POUVOIR LÉGISLATIF EN DÉRIVE L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE, VERROU DE L'IMPUNITÉ FACE À UN APPAREIL JUDICIAIRE IMPUISSANT

- **Projet d'autoroute Antananarivo-Toamasina : Derrière la vitrine politique, les fractures humains et environnementales (p 15)**
- **Enseignement technique : Fiction administrative et suspicion de corruption dans le Grand Nord (p 27)**



**CSB Manarapenitra
Amboangivy Faratsiho :
Tsangamnaton'ireo
Reny maty mangina eo
am-piterahana (p 46)**



06 | **Parlementaires intouchables : quand l'immunité protège l'impunité**



34 | **Aménagement à Ankorondrano : Comment une zone non constructible est devenue constructible après une acquisition privée ?**

39 | **Accessibilité aux médicaments : La carte déséquilibrée des pharmacies et dépôts de médicaments**

42 | **L'exploitation du graphite : Une transition énergétique au détriment des droits humains dans le sud de Madagascar**



15 | **Projet d'autoroute Antananarivo-Toamasina : Derrière la vitrine politique, les fractures humains et environnementales**

21 | **L'Enseignement à Madagascar, un « Grand Corps malade » : Les cris anonymes des enseignants malgaches, victimes de la corruption et des dérives politiques**

27 | **Enseignement technique : Fiction administrative et suspicion de corruption dans le Grand Nord**



46 | **CSB Manarapenitra ao Amboangivy Faratsiho : Tsangambaton'ireo Reny maty am-pahanginana eo am-piterahana**

51 | **Fitantanana ny « Caisse école » ao Menabe : Tantely afa-drakotra, anjakan'ny fanodinkodianana sy fanaovana hosoka amin'ny taratasy fanamarinana ny fandanianana**

Directeur de Publication
Lamina Boto Tsaradia

Rédacteur en Chef
Fah Andriamanarivo

Membres du Conseil d'Administration
Lamina Boto Tsaradia
Lilly Razafimbelo
Gérard Rakotonirina
Mamelaso Ramiarinarivo
Tsimihpa Andriamazavarivo
Raoto Andriamanambe

Coordinatrice Malina
Juana Malalasoa

Directrice Exécutive TI-MG
Mialisoa Randriamampianina

Responsable du Plaidoyer et de la Communication
Vatsy Rakotonarivo

Assistante de projet
Felana Antsamalala

Secrétaire de rédaction
Lomelle Yanne Nobiniaina

Design
Francesca Herimihamina

Contributeurs dans ce numéro

Rova Andriatsileferintsoa
Voniala Rabesiaka
Mirindra Randrianarisoa
Ismaël Mihaja
Cynthia Rahelindisa
Andry Rialintsalama
Fah Andriamanarivo
Harynah Ramanantsoa
Nadia Raonimanalina
Yanne Lomelle
Monica Rasoloarison
Naboto
Mazava Volana
Mialisoa Randriamampianina

L'EDITO

Par Fah Andriamanarivo

Enquêter dans le brouillard

À Madagascar, enquêter n'est pas un long fleuve tranquille. C'est souvent une course aux obstacles, un exercice d'équilibriste entre la recherche de vérité, la protection des sources, la méfiance des autorités, et la cacophonie des réseaux sociaux. Toutefois, ceux qui tiennent encore ce flambeau le savent : raconter les faits, les vrais, reste un acte profondément citoyen.

Cette réflexion ne relève ni de la plainte ni d'une intention de dramatiser la situation, mais d'expliquer, d'éclairer et d'alerter lorsque cela s'impose. En effet, à Madagascar, le journalisme d'investigation est bel et bien vivant – et c'est une chance. Pourtant, il est constamment poussé dans ses retranchements : par la méfiance ambiante, l'opacité institutionnelle et les raccourcis numériques. Et surtout, par une certaine manière de considérer que, décidément, fouiller, questionner, confronter, c'est déjà déstabiliser.

Non, non, non et non !

Il convient, d'emblée, de dissiper une confusion tenace. Non, le journaliste d'investigation n'est pas un militant au service d'une organisation idéologique, ni un activiste infiltré pour promouvoir un agenda partisan. Non, il n'est pas un communicant déguisé chargé de redorer l'image des institutions étatiques ou de relayer des éléments de langage. Et non, il n'est pas, par essence, contre le pouvoir. Il est contre le mensonge. Contre l'impunité. Contre la manipulation. Nuance !

Hélas, à Madagascar, cette distinction est souvent brouillée. Il suffit qu'un article dérange pour que son auteur soit taxé d'anti-régime. Cette confusion, soigneusement entretenue par certains, ne fait qu'exposer davantage les journalistes, déjà fragiles, à des menaces, des procès d'intention, voire à des repréailles. Cela tourne parfois à une chasse aux sorcières. Les journalistes sont publiquement stigmatisés, harcelés en ligne, ou pris pour cible par des campagnes de dénigrement orchestrées. On oublie que leur travail est fait pour informer le public, et non servir d'arme contre le pouvoir.

Alors non, enquêter ne constitue pas un crime. C'est même, dans une démocratie

digne de ce nom, une respiration nécessaire. Et ceux qui effectuent ce travail ne cherchent pas à faire tomber une personne. Ils cherchent à faire tomber les masques, pour que chacun assume ses actes et ses responsabilités. Il éclaire, il dérange, mais surtout il oblige à rendre des comptes. Tout simplement.

Ne tirez pas sur le thermomètre !

Et puis, il y a Facebook. La gargote numérique par excellence où tout le monde parle plus fort que son voisin. Facebook sert à toute heure des contenus en vrac : rumeurs tièdes, émotions réchauffées, soupçons mal cuits. Et dans ce climat saturé d'indigestions collectives, la désinformation se propage plus vite que l'antidote. L'agora numérique où les débats enflammés remplacent les vraies conversations. C'est souvent là que les citoyens expriment leur frustration. Parce qu'ils n'ont plus beaucoup d'autres endroits pour le faire. La rue ? La place publique ? Trop risqué. Les médias ? Trop frileux. Alors, on commente, on partage, on s'indigne.

De son côté, l'État n'aide pas beaucoup à clarifier les choses : silence radio sur les demandes d'infos, mutisme sur les chiffres, verrouillage des sources. Et la confusion s'installe ! Les journalistes doivent à la fois enquêter... et rectifier toutes les versions déformées. Cela demande du temps, de l'énergie, et une patience à toute épreuve.

Le cas « d'empoisonnement d'Ambohimalaza », qui a coûté la vie à plusieurs personnes, en est une parfaite illustration : celle de la gestion institutionnelle de la communication de crise. Le silence prolongé, l'opacité des autorités sanitaires, l'absence d'information fiable en temps réel ont laissé le champ libre aux spéculations, aux fausses pistes et à l'hystérie collective.

Pourtant, il faut bien le reconnaître : c'est aussi par Facebook que la pression populaire s'est intensifiée face au silence des autorités, obligeant celles-ci à sortir de leur réserve. La « rue connectée » s'est substituée à un quatrième pouvoir fragilisé. Ce n'est pas un progrès démocratique, mais un symptôme : celui d'une société qui cherche des réponses là où elle peut encore se faire entendre. Facebook devient alors, malgré lui, un cinquième pouvoir sauvage, imprévisible, mais terriblement efficace pour forcer la main au silence.

Mais ne nous trompons pas de cible : Facebook n'est que le thermomètre, c'est la fièvre qu'il faut traiter. Ce sont les biais que cela induit. Les émotions fortes, les contenus choc, les rumeurs spectaculaires y circulent plus vite que les démentis. Et les enquêtes sérieuses y font rarement le buzz. Résultat : le travail du journaliste est dilué dans une mer de récits concurrents et des guerres narratives où le vrai et le faux s'enlacent allègrement.

Tenir debout, malgré tout

Ce drame sanitaire d'Ambohimalaza a démontré de manière frappante à quel point l'accès à l'information à caractère public est un droit vital, non seulement pour les journalistes, mais aussi pour les institutions elles-mêmes. Faute de transparence, faute de communication maîtrisée et documentée, c'est la rumeur qui remplit le vide : le trou noir de l'information. Et c'est la panique qui prend le dessus.

Cela fait maintenant deux décennies que les journalistes malgaches, épaulés par des associations citoyennes, réclament une loi sur l'accès à l'information publique. Pas pour le plaisir de tout savoir. Mais pour pouvoir exercer leur métier. Pour que le citoyen sache ce qu'on fait en son nom. Pour que les dépenses publiques soient suivies, les responsabilités établies. Mais cette loi n'arrive pas. Trop sensible ? Trop engageante ? Trop menaçante pour certains ? Le fait est que tant qu'elle ne sera pas adoptée, l'opacité régnera. Et l'opacité, c'est le terreau de toutes les suspicions, de toutes les dérives complotistes, et de toutes les manipulations.

Le tableau peut sembler sombre. Mais il serait injuste de s'arrêter là. Car malgré tout, il y a des femmes et des hommes qui continuent d'enquêter. Qui sillonnent les campagnes, qui décryptent les appels d'offres, qui remontent les chaînes de responsabilités, qui exposent les abus. Discrètement. Courageusement. Méthodiquement.

Ceux-là ne cherchent pas le confort d'une conférence de presse, ni le luxe d'un traitement accordé aux communicateurs gouvernementaux. Leur travail est très souvent effectué dans un environnement hostile, instable, déprimant à coup d'usure. N'est-il pas temps que leur travail soit reconnu, soutenu, protégé. Cela passe par un changement de regard. Car informer, ce n'est pas attaquer. C'est servir.

Pour conclure (mais pas pour se taire !)

Le journalisme d'investigation à Madagascar ne demande pas d'applaudissements. Il demande des droits. Le droit d'informer. Le droit de questionner. Le droit d'accéder à l'information. Le droit de ne pas être insulté, menacé ou assimilé à un camp. Et si vraiment on veut que le pays avance, il faudra bien, un jour, que la vérité cesse d'être un danger. Et qu'elle redevienne ce qu'elle aurait toujours dû rester : une boussole commune.

À ceux qui enquêtent encore, malgré tout : tenez bon. Vous ne tenez pas seulement un micro, un stylo ou une caméra. Vous tenez une lumière. Et cette lumière, même vacillante, peut éclairer plus loin qu'on ne le croit.

Sincèrement vôtre !

Quand la corruption bâillonne la jeunesse à Madagascar

Par Mialisoa Randriamampianina

À Antananarivo, la génération Z a tenté de faire entendre sa voix. Ses slogans parlaient de justice, de dignité et de transparence. Sa force : l'expression pacifique. Sa réponse : des grenades lacrymogènes, la répression et la peur. Derrière ces nuages toxiques, une réalité s'impose : la corruption et la fermeture de l'espace civique étouffent les droits humains. Quand s'exprimer devient un danger, c'est toute une démocratie qui vacille.

L'espace civique se rétrécit, les gaz lacrymogènes parlent

L'espace civique désigne la capacité des individus et des organisations à se réunir, à s'exprimer et à agir collectivement pour influencer la société. C'est la place publique moderne : celle où les associations interpellent, où les journalistes enquêtent, où les jeunes manifestent.

Lorsque cet espace se ferme, la démocratie suffoque. Les manifestations de la génération Z à Madagascar en offrent une illustration crue : au lieu de dialoguer, le pouvoir a choisi la répression. Des jeunes non armés, parfois encore lycéens, ont vu leur mobilisation pacifique dispersée par des jets de grenades lacrymogènes, par la peur.

La répression violente est un message en soi : « vous n'avez pas le droit de parler ». Or, c'est précisément ce droit qui est au cœur de toute société libre.

Liberté d'expression : un droit fondamental, pas une faveur

La liberté d'expression n'est pas un luxe occidental, ni une concession que l'État peut octroyer ou retirer selon son humeur. Elle est un droit fondamental inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 19), mais aussi dans la Constitution malgache.

Elle protège la parole la plus populaire comme la plus dérangeante. Elle inclut le droit de critiquer les dirigeants, de dénoncer les abus, de se rassembler pacifiquement.

Or, dans la pratique, ce droit reste fragile. Les journalistes qui enquêtent sur des affaires de corruption sont harcelés, les associations critiques font l'objet de pressions administratives, et les jeunes manifestants découvrent que « s'exprimer » peut coûter cher en intimidation, en arrestation, voire en blessures physiques.

Restreindre la liberté d'expression, c'est museler la société. C'est couper les canaux par lesquels les citoyens signalent la corruption, dénoncent les injustices, réclament des comptes. En d'autres termes, c'est protéger les corrompus au détriment des honnêtes.

Lutte contre la corruption et droits humains : deux faces d'une même médaille

La corruption n'est pas qu'une question de chiffres ou de détournement d'argent. Elle est une violation systémique des droits humains. Quand des fonds publics destinés à l'éducation disparaissent, ce sont des enfants qui se voient privés d'école. Quand des budgets de santé s'évaporent, ce sont des vies humaines qui se perdent. Quand les élections sont truquées par l'argent sale, c'est le droit de chaque citoyen de choisir son avenir qui est bafoué.

Or, la lutte contre la corruption ne peut se mener dans le silence. Elle exige des journalistes courageux, des lanceurs d'alerte protégés, des citoyens libres de manifester et d'interpeller. Bref, elle exige un espace civique ouvert et une liberté d'expression réelle.

En réprimant la parole publique, en fermant les espaces de contestation, le pouvoir n'éteint pas seulement les voix gênantes : il entretient un climat où la corruption prospère, où l'impunité devient la norme.

Génération Z : une force nouvelle pour la transparence

Pourquoi les mobilisations récentes inquiètent-elles tant les autorités ? Parce que la Génération Z a ses propres armes :

- Elle documente en temps réel les abus, en direct sur les réseaux sociaux
- Elle crée des campagnes virales et créatives qui franchissent les frontières nationales.
- Elle ne croit plus aux discours vides mais exige des preuves concrètes.

En bref, elle échappe au contrôle des récits officiels. Les gaz lacrymogènes dispersent les foules, mais pas les vidéos qui circulent, pas les hashtags qui s'exportent, pas l'indignation mondiale qui se construit.

Les jeunes de Madagascar montrent que l'espace civique ne se limite plus aux places publiques : il s'étend au numérique. Mais lorsque la répression physique répond à l'expression citoyenne, même en ligne, le message est clair : toute critique est un danger.

Un cercle vicieux dangereux

La fermeture de l'espace civique, la répression des manifestations et la censure créent un cercle vicieux :

1. Les citoyens dénoncent la corruption et l'injustice.
2. L'État réprime au lieu d'écouter.
3. La corruption s'aggrave, car l'impunité se renforce.
4. La frustration populaire croît, menant à de nouvelles protestations.

5. La répression redouble.

Résultat : une société fracturée, une jeunesse désabusée, une démocratie en péril.

Briser le cycle : protéger les voix, pas les bâillonner

Il existe une autre voie : celle du respect de l'espace civique. Protéger la liberté d'expression n'affaiblit pas l'État, au contraire. C'est en écoutant la critique qu'un gouvernement se renforce, c'est en tolérant les manifestations pacifiques qu'il gagne en légitimité, c'est en protégeant les journalistes et les associations qu'il lutte réellement contre la corruption.

Cela suppose :

- Des lois claires protégeant les lanceurs d'alerte.
- Des garanties constitutionnelles appliquées, pas seulement proclamées.
- Une police formée au respect des droits humains et de la proportionnalité dans le maintien de l'ordre.
- Un dialogue structuré entre les autorités et la société civile.

À l'international, les bailleurs et partenaires ont aussi un rôle crucial : conditionner leur aide au respect des libertés fondamentales et soutenir directement les acteurs de la société civile.

Le souffle d'une génération

Les grenades lacrymogènes finissent toujours par se dissiper. La mémoire des images, des slogans, des chants de rue, elle, persiste. La génération Z de Madagascar, comme celles d'autres pays, a appris que sa voix dérange, mais aussi qu'elle a un pouvoir immense.

Protéger son espace civique, défendre sa liberté d'expression, c'est lui donner la possibilité de transformer son indignation en réformes, sa colère en projets, son énergie en démocratie vivante.

En réprimant ses jeunes, un pays ne fait que retarder l'inévitable : la demande universelle et irrépressible de justice, de transparence et de dignité.

L'espace civique, la liberté d'expression et la lutte contre la corruption ne sont pas des combats séparés. Ils forment un triangle vital pour les droits humains. Restreindre l'un, c'est fragiliser les deux autres. Ouvrir l'espace civique, au contraire, c'est donner de l'oxygène à la démocratie et une chance aux générations futures.

Les jeunes Malgaches, malgré les gaz lacrymogènes, rappellent à tous – dirigeants, partenaires, citoyens – une vérité simple : une société qui bâillonne sa jeunesse s'asphyxie, une société qui l'écoute respire.



AUTOPSIE D'UN POUVOIR LÉGISLATIF EN DÉRIVE

L'immunité parlementaire, verrou
de l'impunité face à un appareil
judiciaire impuissant

- **PARLEMENTAIRES INTOUCHABLES** : quand
l'immunité protège l'impunité

LA UNE

Députés en session : entre écoute, vote et responsabilité. Crédit photos : LeDéfi.mg



Le siège de l'Assemblée nationale, institution centrale du pouvoir législatif à Madagascar. Crédit photos : DGBF

PARLEMENTAIRES INTOUCHABLES : QUAND L'IMMUNITÉ PROTÈGE L'IMPUNITÉ



VONIALA **RABESIAKA**
MIRINDRA **RANDRIANARISOA**
ROVA **ANDRIANTSILEFERINTSOA**

Ils représentent la population, contrôlent le gouvernement, votent et proposent des lois. Mais dans ce confort de l'hémicycle, le travail des parlementaires se retrouve, pour certains, parsemé d'embûches et pour d'autres, motivé par des intérêts personnels. En 2025, le flou sur les avantages et l'utilisation abusive de l'immunité parlementaire vient brouiller les rôles primaires du parlement.

SANS AMENDEMENT NI MODIFICATION

Ils font la loi. Des lois organiques, lois de finances et lois ordinaires passent sous les yeux des députés. Ils en discutent, selon l'ordre du jour proposé, lors des deux sessions ordinaires de 60 jours chacune, tenues chaque année. Déposés par le Premier ministre en fonction, ces textes doivent faire l'objet d'un examen et d'une discussion, comme indiqué à l'article 87 de la Constitution. Pourtant, la plupart du temps, les débats sont inexistantes.

Feu Jean-Jacques Rabenirina, député de l'opposition élu dans le district de Betioky Atsimo, ancien vice-président de

l'Assemblée nationale pour la province de Toliara et Président par intérim après la destitution de Christine Razanamahasoa, s'indigne : « *Nous servons de boîte aux lettres : en trois mandats, je n'ai jamais vu de modifications de la loi de finances même si nous ne sommes pas tous d'accord. Il n'y a pas de débat, mais des ordres viennent de l'exécutif.* » Gascar Fenosoa, député indépendant élu dans le troisième arrondissement d'Antananarivo, renforce ces propos : « *Il est difficile d'avoir la parole quand on ne fait pas partie de la majorité, c'est-à-dire du parti au pouvoir, et même si on arrive à parler, l'on ne nous écoute pas.* » Celui-ci ajoute : « *C'est logique qu'il n'y ait eu aucune modification de la loi des finances, car quand celle-ci arrive*

à l'Assemblée, le pouvoir exécutif envoie des consignes directes au parti majoritaire pour voter la loi, et ceux qui n'en font pas partie ne peuvent faire grand-chose. » Pour cette structure capable de remettre en cause les actions du pouvoir exécutif, les rapports de pouvoir menacent de s'inverser. Interpellés sur ces affirmations avancées par les députés, ni le Président de l'Assemblée nationale, ni le Deuxième Questeur chargé des relations publiques et de la législation n'ont répondu à nos demandes d'audience et appels.

UN ÉQUILIBRE EN MANQUE

Unique entité à pouvoir décider de la déchéance du Président de la République, l'Assemblée nationale peut mettre en cause, par un vote, l'efficacité du gouvernement en place. L'article 103 de la Constitution indique que cette motion a un effet immédiat : « Si la motion est adoptée, le Gouvernement remet sa démission au Président de la République. » L'article 131 revient sur la valeur des voix de l'institution en disposant que le Président de la République ne peut être mis en accusation que par « l'Assemblée nationale au scrutin public et à la majorité des deux tiers de ses membres. » Une mise en accusation issue d'une violation grave de la Constitution, aboutissant à la déchéance de celui-ci. Et pourtant, le 13 juin, certains médias ont relayé le propos du Président de l'Assemblée nationale, Justin Tokely : « Nous vous assurons, Monsieur le Président de la République, que l'Assemblée nationale est votre pilier et qu'elle reste à vos côtés en toute circonstance. » Une déclaration qui soulève des doutes face au second rôle du Parlement : le contrôle de l'Etat. L'interpellation faisant partie des droits accordés aux membres de l'opposition, l'article 102 de la Constitution énonce : « Trois jours de séance par mois sont réservés à un ordre du jour arrêté par chaque Assemblée à l'initiative des groupes d'opposition de l'Assemblée intéressée ainsi qu'à celle des groupes minoritaires. »

Pour le représentant de Betioky, ces trois jours étaient destinés à l'écoute des ministres de l'Environnement, des Affaires étrangères, de l'Economie et des finances et de l'Intérieur afin de discuter des finances publiques. Feu Jean-Jacques Rabenirina regrette : « Nous (Ndrl : l'opposition) avons déposé notre demande

auprès du président, mais les membres du bureau permanent nous ont répondu que cela n'était pas nécessaire de les convoquer ni de mettre cette rencontre dans l'ordre du jour. De même pour la conférence des présidents. Cela signifie que le refus ne vient pas des ministres, le blocage vient directement de l'Assemblée. » Plus tard, les ministres sont convoqués lors d'une session ordinaire ne laissant, au regret des députés concernés, qu'un temps de parole limité.

L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE, LE SUPER BOUCLIER DES DISSIDENTS DE TSIMBAZAZA

L'article 73 de la Constitution malgache dispose qu'aucun député ne peut être poursuivi durant les sessions et dans l'exercice de sa fonction, que ce soit en matière correctionnelle ou criminelle qu'avec l'autorisation de l'Assemblée ou



Il est difficile d'avoir la parole quand on ne fait pas partie de la majorité, c'est-à-dire du parti au pouvoir, et même si on arrive à parler, l'on ne nous écoute pas.



Les membres du Bureau permanent de l'Assemblée nationale, chargés d'assurer la gestion interne et l'organisation des travaux parlementaires. Crédit Photos : 2424.mg



Les parlementaires lors d'un vote à l'Assemblée nationale. Crédit Photos : allAfrica.com

de son bureau. Sauf en cas de flagrant délit, de poursuites autorisées ou de condamnation définitive. L'alinéa 3 du même article dispose qu'hors session aucun député ne peut être arrêté qu'avec l'autorisation du bureau permanent de l'Assemblée nationale. Un texte qui rend caduc la poursuite des parlementaires mis en tort et qui constitue un blocage de taille dans la procédure de mise en accusation devant la Justice.

L'immunité parlementaire est un droit accordé aux parlementaires durant leurs mandats. Mais certains élus de la chambre basse abusent de cette disposition pour se soustraire à la justice afin d'échapper à leurs poursuites et condamnations. L'immunité parlementaire constitue donc un bouclier pour abriter les députés criminels et les trafiquants, pour qui se faire réélire permet de ne pas répondre de leurs actes. C'est ce que confirme Jean Jacques Rabenirina, Député élu dans la localité de Betioky qui brigue son troisième mandat : « *l'immunité est un pouvoir accordé aux élus par la loi. Effectivement, certains députés en abusent et cela depuis toujours. Au cours de mes trois mandats, deux demandes de mainlevées ont été réceptionnées par l'Assemblée nationale, mais aucune levée de l'immunité parlementaire n'a été approuvée et délivrée par la chambre basse. À ma connaissance, aucune levée de l'immunité n'a été approuvée par les élus de la chambre basse depuis les 60*

années d'existence du Parlement ! » (Voir encadré pour la procédure de levée de l'immunité parlementaire). Selon lui, cette situation s'expliquerait par le fait que la loi condamnant les élus est bien moins sévère que la loi les protégeant et qu'il n'existe aucune loi interdisant à ceux ayant des démêlés avec la justice de se présenter ou de briguer un autre mandat. Un article de la [Radio France International](#) datant du 5 juin 2019, illustre cette situation. En effet, lors des législatives de 2019, quatre candidats en lice étaient placés sous mandat de dépôt car impliqués dans des affaires douteuses. L'un était impliqué dans une affaire de corruption liée à la vente de la résidence de la famille de l'ancien Président Albert Zafy. Les trois autres candidats, candidats indépendants, ont fait face à des accusations pour meurtre et détention illégale d'armes pour les deux premiers, le troisième pour kidnapping.

Interrogé, Gascar Fenosoa, nouvellement élu, a avoué n'avoir jamais vu ni entendu parler d'une demande de levée de l'immunité parlementaire ni d'une approbation de celle-ci, depuis son élection. Par ailleurs, il affirme ne pas être au courant d'un blocage des poursuites judiciaires concernant la demande de levée de son immunité parlementaire à l'Assemblée nationale et, pour sa part, n'y voit aucun inconvénient.

Notre source auprès de la Haute Cour de Justice (HCJ), la juridiction compétente pour juger les infractions des parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions, évoque un blocage au niveau de la majorité du vote qui est requise pour l'instruction des dossiers au niveau de la HCJ : « *Concernant la HCJ, c'est le vote par la majorité qui pose surtout un problème, et non pas tellement l'immunité parlementaire* », nous confie-t-il.

CORPORATISME

Par ailleurs, l'existence d'un puissant corporatisme au sein de la chambre basse constituerait aussi l'une des principales difficultés pour enclencher les poursuites contre un député. Selon Jean Jacques Rabenirina, « *c'est une réaction très humaine que d'éviter de faire condamner son confrère car cela risquerait de vous arriver aussi* ». Il a notamment évoqué le fameux dicton « *Raha maty aho, matesa rahavana. Raha maty rahavana, matesa ny omby.* » « *Jusqu'à maintenant, le cadrage de l'immunité parlementaire n'est pas du tout inscrit à l'ordre du jour et même si l'Exécutif venait à proposer une loi limitant le pouvoir de celle-ci, je doute fort que cela passera au sein de l'Assemblée nationale. Cette question d'immunité parlementaire devrait aussi revêtir une dimension éthique et morale comme c'est le cas à l'étranger. Ceux qui sont cités dans des affaires pas nettes devraient se retirer de leurs fonctions le temps de l'enquête.* » Il a aussi souligné l'utilisation des laissez-passer et des cocardes comme outil de trafic afin d'échapper au contrôle policier.

Gascar Fenosoa, pour sa part, réfute l'existence d'un corporatisme au sein de la chambre basse et fait référence au cas du député de Soavinandriana condamné pour trafic de tortues. Il réitère que l'adoption d'une loi sur le cadrage de l'immunité parlementaire n'est pas encore inscrite à l'ordre du jour et attend les actions de la Haute Cour de Justice (HCJ).

Le BIANCO, en tant qu'officier de police judiciaire (OPJ), s'occupe de mener l'enquête préliminaire et d'auditionner les députés prévenus afin d'avoir leurs versions des faits. Une fois toutes les preuves accablantes réunies, il défère l'affaire au Pôle Anti-Corruption (PAC), le tribunal compétent pour juger les cas de corruption et les infractions y assimilées.



Ils se protègent entre eux et certains arrivent même à faire pression sur le bureau permanent.

ZÉRO CONdamnATION, ZÉRO ARRESTATION

Entre 2023 et 2025, le BIANCO a reçu 46 plaintes visant des députés. Parmi elles, 36 ont été jugées recevables. À ce jour, 29 dossiers sont en cours d'instruction, dont 15 concernent des parlementaires actuellement en exercice et 14 des anciens élus. Autrement dit, près de la moitié des affaires encore ouvertes touchent directement des députés siégeant aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

En parallèle, trois dossiers ont été transférés au PAC. Ces derniers n'ayant révélé aucune infraction à la loi, ils ont été confiés au Comité consultatif de l'investigation, qui devra statuer sur leur classement définitif.

Notre source auprès du BIANCO avoue que la principale difficulté pour le traitement des 29 dossiers en cours est le puissant corporatisme au sein du Parlement : « *Ils se protègent entre eux et certains arrivent même à faire pression sur le bureau permanent. D'un autre côté, le BIANCO est largement en sous-effectif ce qui impacte grandement sur notre capacité de traitement.* » Majoritairement, ces dossiers concernent le détournement du crédit d'investissement destiné à l'appui au développement (CIAD), le trafic d'influence et tous les autres trafics confondus.

HAUTS RESPONSABLES : LES ENQUÊTES AU POINT MORT

Comme l'immunité parlementaire n'interfère nullement dans le cadre de l'enquête préliminaire, un grand nombre de nos investigations (ndlr : les investigations de la BIANCO) aboutissent au déferrement. C'est au niveau du tribunal que les dossiers rencontrent un blocage dû en partie à la demande de levée de l'immunité parlementaire. En conséquence, aucune poursuite, ni arrestation n'est enclenchée et aucun jugement n'est prononcé (rapport d'activité de 2024). A l'instar de l'affaire de transport illégal de palissandre impliquant l'actuelle députée d'Antananarivo Il Lanto Rakotomanga. Ou encore, de la vaste affaire de corruption divulguée par Raissa Razaivola et impliquant l'ancien ministre de la Justice et actuel député de Sainte-Marie, Imbiky Herilaza. C'est aussi le cas du député impliqué dans l'affaire de l'exportation illégale de 49 kg d'or intercepté à l'île Maurice.

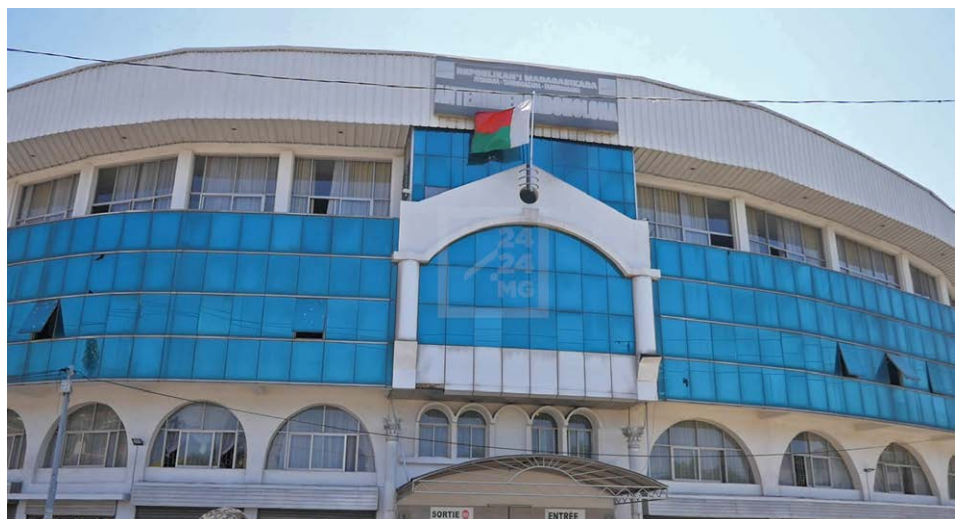
Dans son rapport d'activité annuel de 2023, le PAC révèle que 14,1 % des prévenus sont issus de l'Exécutif et du corps législatif – la proportion la plus élevée parmi toutes les catégories professionnelles.

Dans la juridiction du PAC premier degré, la proportion atteint 21,2 %, plaçant Mahajanga au sommet du classement national. Pour cette localité, 36 demandes d'autorisation de levée de l'immunité

parlementaire ont été effectuées, mais aucune n'a été délivrée par le Parlement. Et pour clôturer le tout, aucune autorisation de demande de mainlevée n'a été accordée pour l'année 2023.

Pour ce qui est de la Haute Cour de Justice, notre source confirme que jusqu'à présent, aucun jugement n'a encore été émis par cette juridiction des 17 dossiers (confondus, ceux-ci concernent aussi bien d'anciens ministres que des députés et de tout autre haut fonctionnaire de l'Etat) traduits depuis 2018, année de sa création. Tous les dossiers restent bloqués au niveau du Parlement.

Des recommandations pour cadrer l'étendue de l'immunité parlementaire ont été émises par les entités en charge de la lutte contre la corruption comme le BIANCO et la Comité de Sauvegarde de l'Intégrité (CSI). En 2020, le Député Djohary Lee Andrianambinina, élu à Vondrozo, a proposé un code d'éthique visant à baliser l'immunité parlementaire. Mais sa proposition n'a jamais été portée à l'ordre du jour. Jusqu'à présent, l'immunité parlementaire est surtout le refuge des dissidents de Tsimbazaza et constitue le laissez-passer pour la culture de l'impunité, de la corruption et de l'inégalité des justiciables. Sans une réelle volonté de la part des élus, le système des deux poids, deux mesures continuera de dicter la norme. Jusqu'à la rédaction de notre article, nous n'avons pas encore eu de retour de la part du Bureau permanent de l'Assemblée nationale.



Chambre haute du Parlement. Crédit photos : 2424.mg

SALAIRE ET PRIVILÈGES DES DÉPUTÉS MALGACHES : ENTRE RÉALITÉ BUDGÉTAIRE ET CADRE LÉGAL

Comme tout fonctionnaire de l'État, les députés malgaches bénéficient de plusieurs avantages leur permettant d'exercer leur mandat, notamment des privilèges financiers et matériels. Ces bénéfices sont encadrés par des textes légaux, bien que certains documents réglementaires ne soient pas accessibles au grand public. Il est important de rappeler que la rémunération et les indemnités qu'ils perçoivent proviennent des impôts et des ressources publiques collectées auprès des citoyens malgaches, une réalité qui suscite de plus en plus de critiques dans l'opinion.

UN SALAIRE BASÉ SUR UN SYSTÈME D'INDICE

Un article de Midi Madagasikara intitulé « Salaire et indemnité des Députés : de 2,4 millions d'Ariary à 3 millions d'Ariary par mois », paru sur le site web le 25 mars 2016 cite le décret n°2014-259 du 2 mai 2014 comme le document réglementaire qui fixe les salaires accessoires, indemnités et avantages en nature des parlementaires. Bien que ce décret soit régulièrement mentionné dans les médias, il reste introuvable dans les bases de données juridiques publiques, y compris sur CNLEGIS et dans les journaux officiels.

La même loi précise que les indemnités complémentaires sont fixées par voie réglementaire, mais ne les détaille pas elle-même (article 2). C'est notamment le décret n°2008-668 qui détermine les indemnités des fonctionnaires selon leur situation ou leur mission. Bien qu'il ne soit pas spécifique aux parlementaires, il sert de référence dans l'absence d'un texte distinct accessible.

LES INDEMNITÉS COMPLÉMENTAIRES SELON LES SOURCES PUBLIQUES

La presse nationale, notamment *Midi Madagasikara*, cite le décret n°2014-259 du 2 mai 2014 comme le document réglementaire qui fixe les salaires



Dans les coulisses et le fonctionnement parlementaire : scènes d'une session officielle. Crédit photos : L'Express de Madagascar

accessoires, indemnités et avantages en nature des parlementaires. Bien que ce décret reste introuvable dans les bases de données publiques, plusieurs informations en sont extraites par les médias et les députés eux-mêmes :

- Selon le décret n°2014-259, cité dans l'article de Midi Madagascar, les députés perçoivent une indemnité de session de 40 000 Ariary par jour et une indemnité de mission de 65 000 Ariary par jour. Bien que ce texte ne soit pas accessible en ligne, son contenu demeure une référence officielle citée dans le cadre des avantages alloués aux élus ;
- Sur les crédits téléphoniques, Gascar Fenosoa déclare : « Chaque mois, nous bénéficions d'un crédit de communication d'un montant de 200 000 Ariary, attribué sous forme de cartes prépayées. Ce crédit n'est pas versé en espèces » ;
- Concernant l'allocation carburant, il affirme aussi : « Concrètement, l'allocation carburant s'élève à environ 3.000.000 Ariary par mois » ;
- Jean Jacques Rabenirina, un autre député, précise que : « Le gouvernement agit comme garant auprès des concessionnaires afin que nous puissions acquérir un véhicule de type 4x4. Le coût du véhicule est

ensuite amorti progressivement par prélèvement mensuel sur notre salaire, jusqu'à échéance du paiement. »

Conformément au règlement intérieur de l'Assemblée nationale, chaque député a le droit de recruter jusqu'à cinq assistants parlementaires. La sélection est libre, en fonction des besoins du député et des compétences des candidats. La rémunération ainsi que les indemnités liées à leur activité sont prises en charge par le budget de l'Assemblée nationale.

UN TUNNEL SANS FIN

Entre l'espoir d'être représentés, écoutés, et défendus, les Malgaches ne font pas le poids auprès des avantages des députés. Ceux-ci, élus dans le mauvais groupe et incapables de s'exprimer ou nageant complètement dans les avantages et le confort se cachent derrière une solidarité mesquine. Entre-temps, l'Assemblée nationale devient une façade pour cacher la démocratie d'aujourd'hui : un terrain où la majorité défend la minorité plus que ceux qui les ont élus. Pour un pays dont le taux de pauvreté dépasse 80%, la structure censée apporter une lueur, un brin de lumière, devient le repère de quelques porteurs de jupes et de cravates criminels et assoiffés d'argent.



1. Procédure de mise en accusation devant la Haute Cour de Justice

- D'après le Chapitre IV (article 131 à 133) de la Constitution de la Quatrième République relatif à la Haute Cour de Justice (HCJ) et d'après le titre II relatif aux attributions de la HCJ selon la Loi n°2014-043 relative à la HCJ, sont justiciables devant la HCJ, les Présidents des Assemblées parlementaires et les Députés. Ils sont pénalement responsables devant la HCJ des actes qualifiés de crimes ou délits liés à l'exercice de leurs fonctions au moment où ils ont été commis. L'initiative des poursuites émane du Procureur Général de la Cour Suprême. Dans ce cas, lorsqu'il y a délit, la juridiction correctionnelle compétente est présidée par le Président du Tribunal ou par un vice-président s'il en est empêché.
- Procédure : Source Loi n° 2014- 03 relative à la Haute Cour de Justice (titre III, de la procédure, chapitre II de la procédure applicable aux personnalités visées à l'article 133 de la Constitution) :

1. De la requête

Toute personne physique et morale peut déposer une requête (légalisées) pour crime et délit (infraction) contre un Député au greffe de la HCC (à adresser au Procureur général de la Cour Suprême).



2. De la résolution de mise en accusation

A la réception du dossier, le bureau permanent procède dans le délai de trois mois à la création d'une Commission d'enquête.

A la prochaine session ordinaire, ladite commission est tenue de présenter son rapport à l'Assemblée plénière. Elle élabore une proposition de mise en accusation devant figurer à l'ordre du jour de la session ordinaire.

La résolution de mise en accusation est adoptée au scrutin public et à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale. Si la résolution de mise en accusation est adoptée, celle-ci ainsi que le rapport d'enquête sont transmis au Président de l'Assemblée nationale par le Procureur Général de la Cour Suprême.



3. De l'instruction

Dans les trois jours de réception de la résolution de mise en accusation, le Procureur Général de la Cour Suprême avise officiellement le Président de la HCJ de la mise en accusation et saisit le Président de la Chambre d'instruction.

4. De la clôture de l'instruction

Lorsque le dossier de la procédure est en état, il est communiqué au Procureur Général de la Cour Suprême qui doit prendre ses réquisitions dans un délai de 10 jours.



5. Dispositions communes relatives à la procédure devant la HCJ

Les règles fixées par le Code de Procédure pénale sont applicables devant la HCJ

A la requête du Procureur Général de la Cour Suprême, le Président de la HCJ fixe la date d'audience dans un délai d'un mois à compter de la date de réception du dossier

La partie civile, les témoins, le ou les inculpés sont cités à comparaître à l'audience conformément aux dispositions du Code de Procédure pénale

Le Président de la HCJ convoque les membres titulaires et suppléants de la HCJ



Les débats sont publics mais peuvent être exceptionnellement se dérouler à huis clos

La HCJ, après clôture des débats, se retire pour délibérer par vote à main levée et à la majorité des deux tiers de ses membres

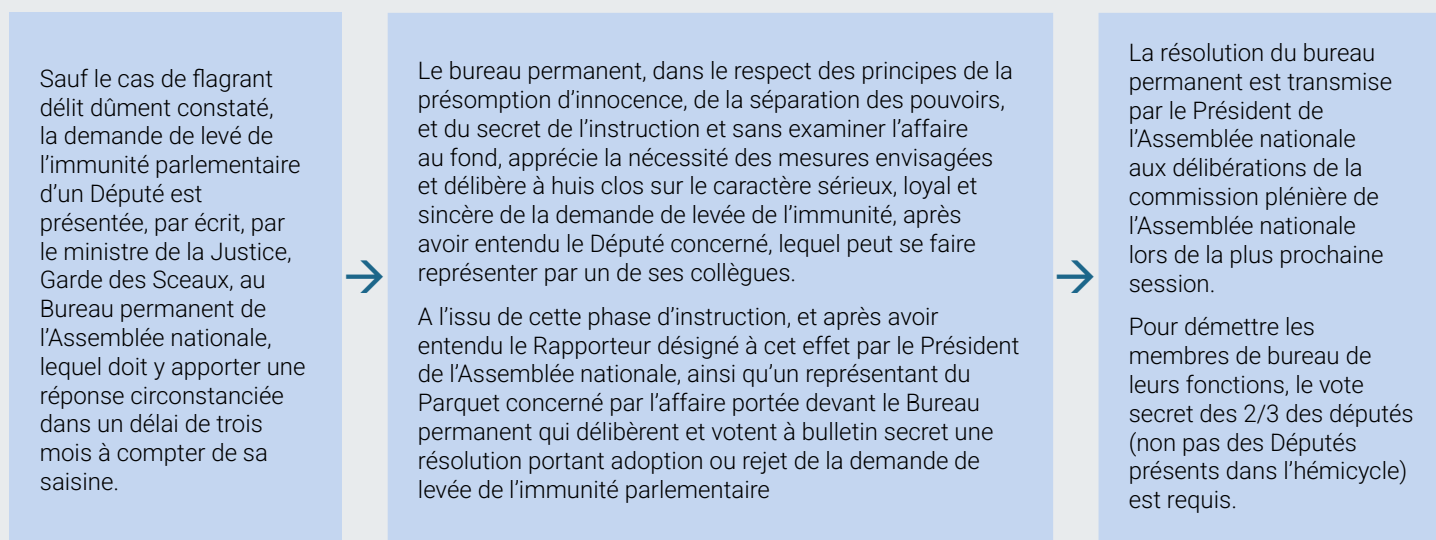
La HCJ statue sur leurs culpabilités (ainsi que ceux de leurs coauteurs et complices).

Il est voté séparément pour chaque inculpé sur chaque chef d'inculpation.

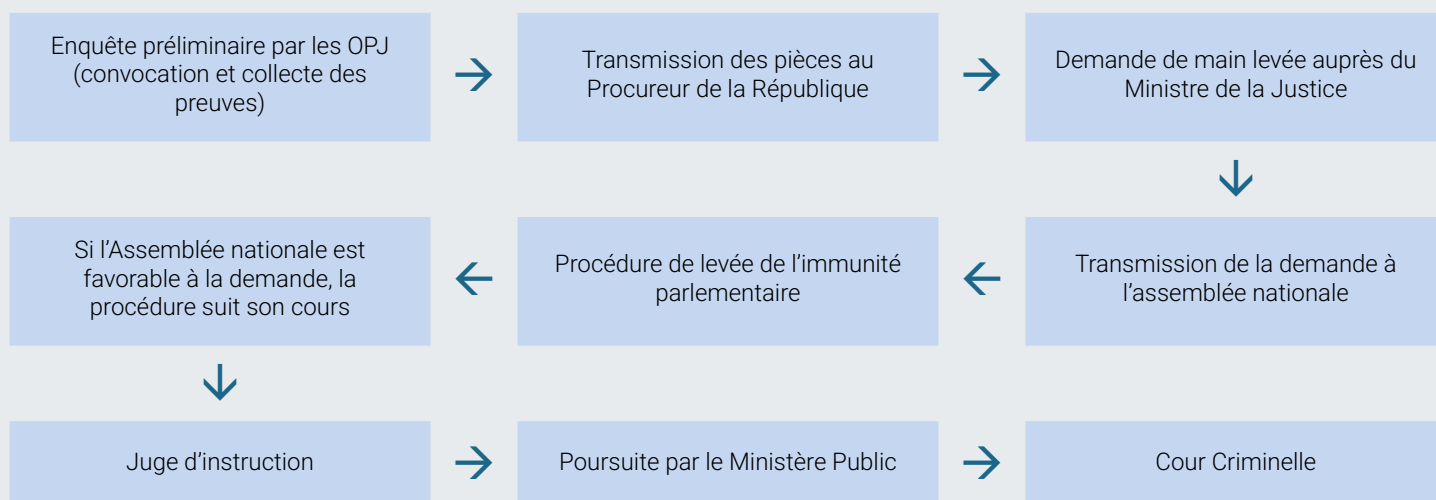
Si l'inculpé est déclaré coupable, il est voté sans désenclaver sur la peine à appliquer. Les Arrêts de la HCJ ne sont susceptibles d'aucun recours.

2. Mise en accusation devant les juridictions de droit commun

- Selon la Loi n°2014-043 relative à la Haute Cour de Justice, dans son exposé des motifs, la HCJ n'est pas compétente pour juger les infractions des parlementaires hors de l'exercice de leurs fonctions, ces faits relèvent de la compétence des juridictions de droit commun tel que prévu par les dispositions de l'article 134 de la Constitution (Les Présidents des Assemblées parlementaires et les Députés sont justiciables des juridictions de droits communs pour les infractions commises hors de l'exercice de leurs fonctions). Dans ce cas, l'initiative des poursuites émane du Procureur Général près de la Cour de cassation. Dans ce cas, lorsqu'il y a délit, la juridiction correctionnelle compétente est présidée par le Président du tribunal ou par un vice-président s'il en est empêché.
- Néanmoins, comme la Constitution en son article 73 dispose qu'aucun député ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions, ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions. Aucun député ne peut, pendant les sessions, être poursuivi et arrêté en matière criminelle et correctionnelle qu'avec l'autorisation de l'Assemblée, sauf en cas de flagrant délit. Aucun Député ne peut, hors session, être arrêté qu'avec l'autorisation du bureau de l'Assemblée, sauf en cas de flagrant délit, de poursuites autorisées, ou de condamnations définitives. C'est l'immunité parlementaire. Conséquent, avant d'entamer toute procédure de poursuite, il faut au préalable, procéder à la levée de l'immunité parlementaire dont le procédé se déroule comme suit : Source Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale, Chapitre XIV, article 112



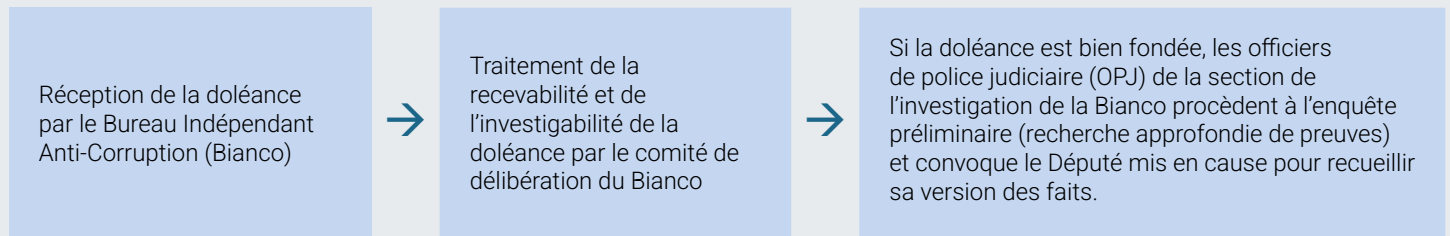
Procédure devant les Juridictions de droit commun (Code de procédure pénale malgache)





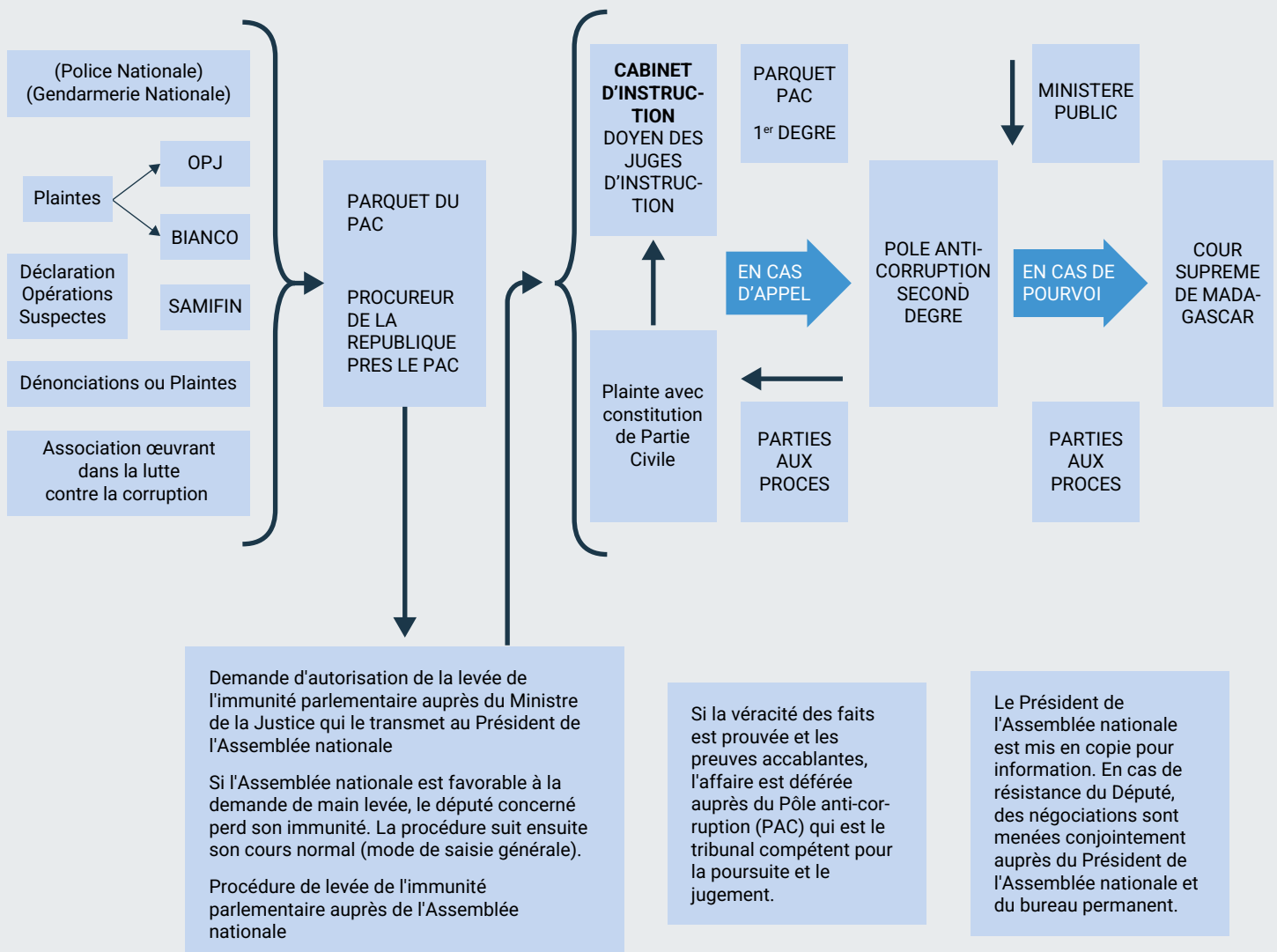
3. Pour les cas de corruption et les infractions assimilées

Source : Loi n° 2016 – 020 relative à la lutte contre la corruption, chapitre II, de la garantie d'indépendance et de l'obligation de rendre compte du Bianco



Procédure au niveau du PAC : Source : <https://www.dcn-pac.mg/>

Mode de saisine Générale



- 
- **PROJET D'AUTOROUTE ANTANANARIVO-TOAMASINA** : Derrière la vitrine politique, les fractures humains et environnementales
 - **L'ENSEIGNEMENT À MADAGASCAR, UN « GRAND CORPS MALADE »** : Les cris anonymes des enseignants malgaches, victimes de la corruption et des dérives politiques
 - **ENSEIGNEMENT TECHNIQUE** : Fiction administrative et suspicion de corruption dans le Grand Nord

SOCIÉTÉ

Travaux d'autoroute à Ambohitrolomahitsy : l'érosion des sols illustre l'impact des infrastructures sur l'environnement rural. Crédit photo : Cynthia Rahelindisa



Sols dénudés à Talata Volonondry suite aux travaux de terrassement de l'autoroute, mettant en danger les cultures locales. Crédit photo : Ismaël Mihaja

AUTOROUTE ANTANANARIVO- TOAMASINA : DERRIÈRE LA VITRINE POLITIQUE, DES FRACTURES HUMAINS ET ENVIRONNEMENTALES



ANDRY **RIALINTSALAMA**
CYNTHIA **RAHELINDISA**
ISMAËL **MIHAJA**
MIRINDRA **RANDRIANARISOA**

Huit kilomètres d'autoroute inaugurés en grande pompe lors du 45^e sommet de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) : l'image est forte, le prestige assuré. Le Président de la République, tout juste propulsé à la tête de l'organisation régionale, a fait de cette portion de route une vitrine de modernité. Mais pour les habitants déplacés, les paysans privés d'une partie de terres cultivables, ou encore les familles confrontées à l'érosion et à la destruction de leur environnement immédiat, cette autoroute ne rime pas forcément avec progrès. Elle sous-entend aussi pertes et incertitudes.

UNE AMBITION NATIONALE

Historique ! Telle est le qualificatif utilisé par le Président de la République, Andry Rajoelina, du projet de construction d'une autoroute reliant Antananarivo à Toamasina, longue de 260 kilomètres, lors de la signature du contrat entre l'entreprise égyptienne Samcrete Egypt E and Contractors SAR et l'État malgache en novembre 2022. Une réaction légitime car le projet d'autoroute reliant Antananarivo à Toamasina est considéré comme un tournant stratégique pour le développement du pays : fluidifier les échanges, désenclaver la zone centrale, créer de l'emploi. Quelques semaines plus tard, le 4 décembre 2022, une cérémonie officielle en grande pompe a été organisée pour concrétiser les verbes en action.

Le projet d'autoroute reliant Antananarivo à Toamasina est une initiative d'envergure visant à transformer les infrastructures de Madagascar, dont les chantiers ont été confié à la société Egyptien Samcrete.

S'étendant sur 260 kilomètres, cette autoroute ambitionne de réduire considérablement le temps de trajet, passant de 8 à 10 heures à seulement 2h30, tout en désenclavant les zones reculées pour stimuler les échanges économiques. Avec un budget total de 924 millions de dollars, ce projet englobe plusieurs phases, dont les 80 premiers kilomètres en cours. L'objectif était de parvenir à achever les travaux avant la fin 2023, selon les souhaits du Président de la République dans son discours inaugural. Un objectif dont la réalisation a suscité des réserves étant donné tous les paramètres à considérer : technique, financière, environnementale, sociale.

Le projet s'engage aussi à assurer la sécurité routière et à offrir des opportunités d'emplois pendant et après la construction, tout en mettant en place un dispositif d'indemnisation pour les propriétaires de terrains touchés. Il s'agit d'une véritable promesse de développement économique durable pour Madagascar. Mais à quel prix ?

PERMIS ENVIRONNEMENTAL ?

Au grand désarroi des occupants, les vrombissements des moteurs des engins de l'entreprise égyptienne ont rompu le calme habituel d'Ambolo, une localité sise à trois kilomètres de la très fréquentée route nationale numéro trois, au niveau de Talata Volonondry.



**Cette autoroute
ambitionne de réduire
considérablement
le temps de trajet,
passant de 8 à 10
heures à seulement
2h30,**

Sans sommation, les engins raclent des collines, remblayent des rizières, détruisent des centaines d'hectares de champs.

En avril 2023, le directeur de l'Office national de l'environnement (ONE) a rappelé publiquement qu'un projet de cette envergure ne peut légalement démarrer sans permis environnemental. L'article 10 de la loi n°2015-003 relative à la Charte de l'environnement est explicite : « *Aucune activité ayant un impact sur l'environnement ne peut commencer avant une évaluation environnementale préalable et l'obtention du permis délivré par l'ONE* ». Un mois plus tard, le 17 mai 2023, un Conseil des ministres décide d'abroger la nomination de Rija Herisolo Rakotoson qui a tiré la sonnette d'alarme.

Ainsi, la présidence de la République en tant que maître d'œuvre et l'entreprise égyptienne Samcrete ont commandité une étude d'impact environnemental à BICO, un cabinet malgache qui s'est exécuté avec promptitude. En effet, selon le calendrier diffusé, les consultations publiques ont été réalisées en trois semaines. Ainsi, du 31 mai au 14 juin, quatorze réunions ont été organisées pour les 43 fokontany concernées par le projet. Des réunions qui s'apparentent à des séances d'informations que de consultations. « *Ils sont venus noter nos noms, prendre des photos, puis plus rien. Aucun compte-rendu, aucune suite. Ce n'était qu'une formalité pour cocher une case* », déplore Rakotondranaivo Jean Nicolas, habitant à Anosiarivo de la commune Ambohimanga Rova.

Alors que les travaux ont déjà commencé depuis neuf mois, l'ONE, avec un nouveau directeur général a délivré un permis environnemental le 6 septembre 2023, pour la tranche sèche de l'autoroute d'Antananarivo à Anjozorobe.

UNE PRÉPARATION INSUFFISANTE POUR UN PROJET D'ENVERGURE NATIONALE

Ce que l'on observe déjà dans certaines zones traversées par le projet, notamment à Ampanazava et Andaharano, illustre une exécution lancée sans la préparation et l'encadrement nécessaires. Normalement, un projet d'une telle

envergure exige une planification rigoureuse sur plusieurs mois, incluant des études environnementales et sociales approfondies, une coordination technique claire et des consultations communautaires effectives et continues. Or, sur le terrain, les signaux d'alerte se multiplient : absence de véritables études préalables, non-respect des procédures environnementales, modifications arbitraires du tracé, et consultations locales réduites à de simples formalités. Ces manquements, observés à Sadabe, Ambohitrolomahitsy et même à Ambohimanga Rova, renforcent l'impression d'une planification précipitée et d'une exécution mal encadrée pour un projet pourtant présenté comme prioritaire au niveau national.

Cette préparation lacunaire inquiète autant qu'elle divise. Dans les communes rurales traversées par les premiers tronçons notamment entre Antananarivo et Sadabe via Ambohimanga Rova, les habitants affirment n'avoir eu accès à aucune documentation claire, ni même à un calendrier des travaux. « *Il y a un décalage entre les annonces faites à la télévision et ce que nous vivons ici. Nous n'avons jamais eu de réunion d'explication digne de ce nom* », déplore Voahirana, une mère de famille âgée de 48 ans, habitante du fokontany Maroary, dans la commune rurale d'Ambohitrolomahitsy.

CONSULTATIONS FICTIVES ? LA PAROLE DES COMMUNAUTÉS ÉTOUFFÉE

Face aux contestations, les autorités affirment avoir organisé des « consultations publiques » dans les zones concernées. Pourtant, sur le terrain, ces rencontres sont largement perçues comme de simples formalités, menées sans véritable échange ni prise en compte des préoccupations exprimées par les habitants.

Or, la législation malgache encadre clairement ce type de procédure. La Charte de l'Environnement (loi n° 2015-003) et le décret MECIE (Décret n° 99-954 du 15 décembre 1999 modifié par le décret n° 2004-167 du 3 février 2004 relatif à la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement) exigent que tout projet d'envergure

nationale fasse l'objet d'une évaluation environnementale et sociale assortie d'une participation réelle du public.

Selon l'arrêté n° 6830/2001 du 28 juin 2001 fixant les modalités et les procédures de participation du public à l'évaluation environnementale, cette consultation doit inclure : une information préalable claire et accessible à travers des documents traduits en malgache et en français, des réunions organisées sur plusieurs jours avec toutes les parties prenantes (riverains, autorités locales, société civile, experts), un registre officiel pour recueillir les observations, ainsi qu'un procès-verbal signé. La durée du processus est réglementée : elle doit s'étendre sur 10 à 30 jours, afin de permettre aux communautés de s'exprimer pleinement et de voir leurs avis pris en compte dans les décisions finales.

À Sadabe, plusieurs habitants affirment avoir été invités simplement à « *écouter une présentation* » sans possibilité d'intervenir. « *On nous a montré une carte déjà validée. À quoi bon nous convoquer si tout est décidé d'avance ?* » s'interroge Raharimanana Roger, chef de village dans le fokontany d'Ampanazava dans la commune rurale de Sadabe. À Ambohimanga, les témoignages sont encore plus sévères.

Les consultations telles que rapportées ne respectent pas les exigences des articles 7 et 10 de la loi n°2015-003,

L'absence de mesures de gestion des eaux pluviales ou de prévention de l'érosion est préoccupante.

qui imposent une participation libre, préalable, effective et éclairée des populations. Le Décret n°2025-080 relatif à l'évaluation environnementale et sociale renforce cette obligation par des procédures strictes de consultation et de transparence. La tenue de réunions où les décisions semblent déjà prises, sans réel dialogue, constitue un manquement à ces dispositions légales.

D'après les témoignages, des lettres de contestation ont été envoyées au ministère des Travaux publics, mais ces nombreuses démarches sont restées sans réponse. Pendant ce temps, les travaux de terrassement se poursuivent, au détriment de la vie sociale et économique des habitants.

Le tracé de l'autoroute a été modifié à trois reprises sans explication convaincante et sans consultation préalable, ce qui a incité les résidents à exprimer leur mécontentement aux responsables. Malgré leur opposition, les travaux continuent et le ministère des Travaux publics demeure silencieux.

DES FLEUVES ET BASSINS VERSANTS AFFECTÉS, UN MANQUEMENT AU CODE DE L'EAU

Le projet traverse plusieurs cours d'eau importants, impactant directement sur les bassins-versants cruciaux pour l'alimentation en eau potable, l'agriculture et la biodiversité locale. Pourtant, malgré nos vérifications auprès de l'Office National de l'Environnement (ONE), du ministère de l'Eau ainsi que des collectivités locales concernées, aucune étude d'impact spécifique sur les ressources en eau n'a pu être retrouvée dans les documents officiels disponibles en ligne. Les rapports publics d'évaluation environnementale consultés ne mentionnent pas non plus d'analyse détaillée sur les bassins-versants et les cours d'eau traversés par le projet. Cette absence d'information claire et vérifiable empêche d'assurer le respect des obligations prévues par le Code de l'eau (Loi n°98-029).

L'absence de mesures de gestion des eaux pluviales ou de prévention de l'érosion est préoccupante.



Une mère de famille à Ampanazava, dans la commune rurale de Sadabe, regarde ses rizières envahies par les terres issues de la construction de l'autoroute, menaçant ses récoltes. Crédit photo : Ismaël Mihaja

À Madagascar, les études hydrologiques montrent que les pluies intenses sur des sols dénudés accélèrent le ruissellement et transportent des sédiments vers les rivières. La fragilité des sols, combinée à la déforestation, multiplie les risques de dégradation irréversible. L'indice d'érosion des pluies souligne que l'intensité des précipitations, combinée à la fragilité des sols et à l'absence de végétation, est directement corrélée à la perte de matière organique et minérale du sol, selon une étude sur la sensibilité des sols de Madagascar à l'érosion (méthode de [Wischmeie ResearchGate](#)).

Des comparaisons locales, comme celle du corridor Ankeniheny-Zahamena ou du lac Alaotra, montrent à quel point la gestion des bassins-versants est déterminante pour éviter la perte de terres agricoles et la déstabilisation des écosystèmes aquatiques.

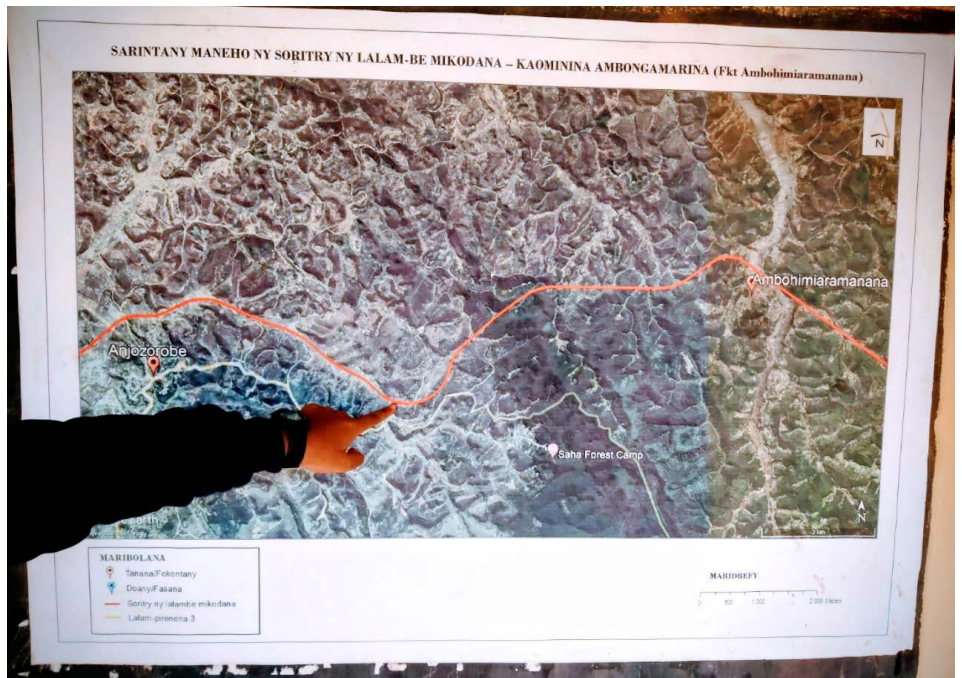
Le corridor Ankeniheny-Zahamena démontre qu'une couverture naturelle bien préservée peut réduire la pollution sédimentaire dans les cours d'eau jusqu'à six fois par rapport à des zones dégradées, attestant du rôle vital des écosystèmes intacts dans la régulation du débit et la protection des eaux.

En termes de biodiversité, la fragmentation des habitats aquatiques et des zones humides entrave la circulation des espèces, rogne leur résilience génétique et leur survie à long terme, des mécanismes bien documentés dans les contextes écologiques tropicaux.

Enfin, l'exemple du lac Alaotra démontre comment l'érosion des bassins-versants peut provoquer une accumulation de sédiments, réduisant la superficie des lacs, altérant la qualité de l'eau et affectant directement les activités agricoles périssables lacustres.

ABSENCE DE COMPENSATION CLAIRE ET EXPROPRIATIONS BRUTALES

Dans plusieurs parties de la commune rurale d'Ambohimanga, fokontany Anosiarivo, les terrassements ont provoqué des inondations dues à la perturbation du système d'irrigation causée par la construction. De plus, les travaux ont entraîné une érosion importante sur les parcelles de rizières



Plan de traversée de l'autoroute dans le fokontany d'Ambohimaramanana, commune rurale d'Ambongamarina (district d'Anjozorobe), illustrant l'impact potentiel sur les sols et les terres agricoles..
Crédit photo : Andry Rialintsalama

environnantes après de fortes pluies. Aucune mesure n'a été prise pour prévenir de tels dommages, ce qui soulève des interrogations sur la conformité de l'étude d'impact réalisée et le respect des normes imposées par le cahier des charges environnemental, annexé au permis de construction.

Une liste des parcelles de terrain affectées par les travaux a été transmise au fokontany, détaillant les noms des propriétaires concernés afin de préparer les procédures d'indemnisation pour la communauté locale.

L'expropriation pour cause d'utilité publique est strictement encadrée par la loi et les arrêtés en vigueur. Les terrains concernés par des projets d'infrastructure doivent d'abord faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique, suivie d'une enquête administrative et d'un affichage public pour informer les propriétaires et les occupants. L'arrêté n°3051/2021 précise les parcelles touchées et leurs titulaires de droits, assurant la transparence du processus. L'indemnisation doit refléter la juste valeur marchande des biens expropriés, et peut être versée soit à l'amiable, soit, en cas de désaccord, via une fixation judiciaire.

Le paiement est effectué après consignation des fonds au Trésor Public, selon des modalités sécurisées (virement, chèque ou mobile money), et les intérêts civils s'appliquent en cas de retard. Cette procédure, encadrée et publiée officiellement, vise à garantir une compensation équitable et transparente aux propriétaires affectés par les grands projets publics.

Cependant, selon Nicolas Rakotondranaivo, cette liste ne couvre que la moitié des rizières réellement impactées. En outre, les personnes concernées demeurent dans l'ignorance quant aux démarches exactes à suivre pour obtenir une indemnisation pour leurs terrains. Seuls les propriétaires de parcelles officiellement titrées et bornées semblent être éligibles à un dédommagement, laissant les autres dans l'incertitude et l'inquiétude quant à leurs droits. Ces derniers redoutent de ne pas bénéficier des réparations promises, ce qui alimente un sentiment de frustration et d'injustice parmi les populations affectées.

La loi n°2015-013 sur le transfert des terres stipule qu'aucune expropriation ne peut avoir lieu sans indemnisation

préalable, transparente et juste. Or, les témoignages montrent une absence d'indemnisation adéquate, provoquant la perte des moyens de subsistance des populations, en totale contradiction avec cette loi.

OSC ET GOUVERNEMENT : UNE DIVERGENCE D'OPINIONS

Face aux inquiétudes croissantes et aux mécontentements exprimés par les communautés locales, l'organisation de la société civile a publié un communiqué exhortant les autorités compétentes à réagir, le 5 mars 2025. Ce document, signé par plus d'une centaine de personnes, adresse directement une requête au Président de la République de Madagascar, sollicitant une suspension temporaire des travaux en cours. Les signataires appellent à instaurer une démarche participative qui inclurait l'avis des populations directement impactées. De plus, ils exigent une transparence accrue sur l'avancement des travaux, notamment concernant le tracé prévu et la mise en œuvre d'un mécanisme équitable de dédommagement pour les personnes expropriées. Enfin, le communiqué enjoint le Président à s'engager activement dans la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire, en préservant les terres agricoles et les ressources vitales des communautés locales.



Le projet d'autoroute Antananarivo-Toamasina pose une question centrale : pour qui construit-on cette autoroute, et au détriment de qui ?



Rizières menacées à Ambohimanga Rova : les terres issues de la construction de l'autoroute déversées aggravent l'érosion et mettent en péril les récoltes. Crédit photo : Cynthia Rahelindisa

L'organisation de la société civile a également interpellé des institutions internationales telles que le FMI et la Banque Arabe de Développement en Afrique. Par cette démarche, elle cherche à sensibiliser ces entités de répondre aux attentes légitimes des populations concernées et à les inciter à se montrer attentives aux besoins exprimés.

En réponse à cette initiative, le ministère de la Culture et de la Communication, porte-parole du Gouvernement a publié un communiqué, le 7 mars 2025, réaffirmant son ambition de relever le défi fixé par le Président : promouvoir un développement économique inclusif et une connectivité durable pour le pays. Le ministère souligne que des consultations publiques ont déjà eu lieu et qu'un plan de réhabilitation est en cours afin de dédommager les personnes affectées par les travaux. Une politique d'indemnisation serait également opérationnelle pour les expropriés, témoignant de l'engagement du gouvernement envers les communautés locales et son approche respectueuse.

Cependant, le ministère a qualifié le communiqué de la société civile comme étant « critique », tout en minimisant ses points constructifs. Il a réaffirmé que chaque voix aurait été entendue et prise en compte, assurant que le gouvernement reste ouvert au dialogue.

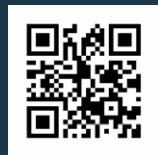
Selon le communiqué ministériel, le projet d'autoroute aura des retombées positives pour tous, notamment par le désenclavement des zones éloignées et la création d'emplois durant et après la construction.

Sur ce, pour garantir l'équilibre de l'information, nous avons contacté à plusieurs reprises, par e-mail, l'entreprise égyptienne Samcrète, en charge de la construction de l'autoroute, afin de recueillir sa version des faits et ses explications sur les modifications de tracé et les procédures environnementales. Malgré nos sollicitations répétées, l'entreprise n'a pas donné suite aux demandes d'interview formulées par les journalistes de Malina.

Le projet d'autoroute aurait pu être un symbole de renouveau. Il risque aujourd'hui de devenir celui d'un développement précipité, où les voix des citoyens sont étouffées sous le bruit des pelleteuses. Dans un pays marqué par les inégalités foncières, l'instabilité juridique et la fragilité écologique, l'absence de rigueur procédurale pourrait coûter plus cher que le chantier lui-même.

À la croisée des chemins entre ambition et précipitation, le projet d'autoroute Antananarivo-Toamasina pose une question centrale : pour qui construit-on cette autoroute, et au détriment de qui ?

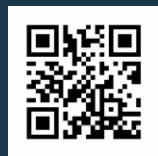
DÉCOUVREZ LES ÉMISSIONS « MALINA, FOCUS »



Episode n°1 : Graphite : lasa takalon'aina ireo tantsaha

<https://urlr.me/XhQ43v>

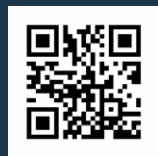
Nadia Raonimanalina, journaliste et Hugues Rajaonson, Président du Siniben-kevitra explorent les impacts sociaux, culturels et humains de l'exploitation du graphite à Sahavalaina et Maniry. Un témoignage fort des communautés confrontées à la destruction de leurs terres et lieux sacrés.



Episode n°2 : Santé publique : A qui profite le fonds d'équité

<https://urlr.me/gn5ZuQ>

Gérald Andriamananjara Pruvot, chargé de projet santé TI-MG et Avotra Ravalijaona, journaliste dévoilent les réalités derrière le Fonds d'Équité, censé garantir l'accès aux soins. Qui en bénéficie réellement et pourquoi reste-t-il méconnu ? Une enquête essentielle pour comprendre l'accès aux soins des plus vulnérables.

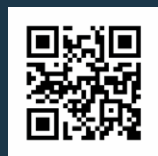


Episode n°3 : 660 jours de peur

<https://urlr.me/USz9cP>

Député Hanitra Razafimanantsoa et Fah Andriamanarivo plongent au cœur des récits des familles victimes d'impunité et de corruption. Entre détention arbitraire et injustice, ce documentaire expose les bouleversements humains derrière l'indifférence générale.

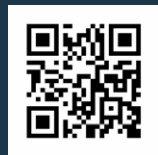
EXPLOREZ NOS FILMS D'INVESTIGATION



660 jours de peur | Valala voatango

<https://urlr.me/AURr4v>

Impunité, deuil et pauvreté : le film dépeint un tableau sombre où les familles subissent injustice, détention arbitraire et corruption dans l'indifférence générale.

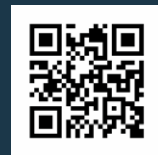


Grafite: lasa takalon'aina ireo tantsaha

<https://urlr.me/btDqH7>

À Sahavalaina et Maniry, les habitants voient leurs terres, rizières et lieux sacrés détruits par les activités minières. Promesses non tenues, compensations dérisoires, patrimoine culturel menacé : ce reportage donne la parole aux communautés oubliées, prises entre survie et respect des ancêtres.

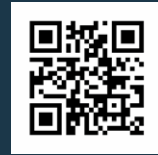
ÉCOUTEZ NOS PODCASTS



Titre vert Ankilimanitsy Bezeky: « nesorina tao Menabe Antimena izahay »

<https://urlr.me/7AraSb>

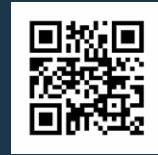
Délogées de Menabe Antimena, ces communautés racontent les péripéties de leurs déplacements où l'absence d'infrastructures de base et la précarité rythment leur quotidien en dépit des promesses non tenues.



Fitrandrahana grafita : iza no migoka ny tamberim-bidy

<https://urlr.me/kxXgMF>

Ce podcast révèle les coulisses de l'exploitation du graphite à Madagascar, où promesses non tenues et profits accaparés laissent les communautés locales démunies.



Fonja eto Madagasikara : Mitombo ny vesatra ho an'ireo voafonja noho ny kolikoly

<https://urlr.me/J6nqrA>

En outre la surpopulation des maisons carcérales, la corruption alourdit les conditions de détention, fragilisant les droits des prisonniers et dévoilant un système pénal profondément injuste.

Suivez-nous sur www.malina.mg et sur Malina pour plus d'enquêtes, d'analyses et de reportages exclusifs.



Les élèves malgaches ont toujours été l'otage de la politisation de l'administration, quels que soient les régimes successifs à Madagascar. Crédit photo : images fournies

ENSEIGNANTS EN COLÈRE CONTRE UN SYSTÈME SCOLAIRE POLITISÉ



HARYNAH RAMANANTSOA
NADIA RAONIMANALINA
FAH ANDRIAMANARIVO

Ils se qualifient de « Ramose tongobolo », ils ne parlent que dans l'ombre à l'abri des regards indiscrets. Ils fixent au préalable les conditions d'une rencontre ou d'un entretien, puis s'effacent dans le silence pour survivre au rythme de diverses pressions : les intimidations et l'arbitraire politique.

« Ils », ce sont des enseignants qui osent dénoncer sous couvert de l'anonymat le dysfonctionnement d'un système éducatif, gangrené par la politisation de l'Administration, la corruption et le chantage. C'est dans ces conditions que cette enquête a été réalisée, pour disséquer le cancer de notre système éducatif. Difficile de mener une enquête quand les sources d'informations sont ainsi plongées dans la peur des représailles, mais nous avons choisi de protéger nos sources et de faire primer l'intérêt public.

SOUTIEN OU NON-INTÉGRATION

Après plusieurs mois de discussion et de mise en confiance, un rendez-vous est enfin fixé, malgré les doutes et une méfiance palpable. Il se tient dans un endroit discret du quartier d'Ampasambazaha au centre-ville de Fianarantsoa. Bako (nom d'emprunt), institutrice dans une École Primaire Publique (EPP), accepte de témoigner, avec la présence vigilante de sa mère. Ils sont 90 enseignants non-fonctionnaires (ENF), dont de nombreuses femmes, à attendre un contrat de travail au sein de la circonscription scolaire (CISCO) de Fianarantsoa I.

La plupart occupe ce poste depuis plus de dix ans. Chaque année, une promesse de contractualisation leur est faite. Mais chaque année, la désillusion revient : aucun contrat ne se matérialise. À chaque élection, leur espoir renaît. Le discours reste le même : leur intégration dépend de leur soutien au « candidat de l'État », qu'il s'agisse d'élections présidentielles, législatives ou communales.

Bako fait partie de ces 90 enseignants. Depuis 2020, elle dit avoir reçu des engagements conditionnés à l'appui aux candidats de la plateforme IRMAR/TGV. Mais, malgré leur mobilisation, aucun recrutement n'a suivi. « En 2023, même rengaine. On nous a demandé de faire campagne pour le Président sortant Andry Rajoelina, puis pour Marie Michelle Sahondrarimalala lors des législatives de 2024. On quitte nos foyers tôt le matin pour faire du porte-à-porte. On nous impose d'assister aux meetings, sans aucune compensation. Tout est à nos frais. Il nous arrive même de sécher nos cours pour cela. Ces activités sont validées par des fiches de présence », témoigne-t-elle. Après chaque élection, l'administration leur demande encore de préparer, à nouveau, leur dossier d'intégration.

Le cas de Bako n'est pas isolé. D'autres enseignants fonctionnaires, non-fonctionnaires ou contractuels évoquent

« Dans certaines zones, la volonté de préserver la neutralité de l'administration est lourdement sanctionnée »

des pressions similaires : « Il faut intégrer le parti au pouvoir ou soutenir ses candidats lors des élections pour espérer conserver son poste », affirme l'un d'eux.

Dans certaines zones, la volonté de préserver la neutralité de l'administration est lourdement sanctionnée. À Antsirabe II, le chef de la Zone administrative pédagogique (ZAP), qui aurait tenté d'imposer l'impartialité, aurait été limogé sans préavis. D'autres responsables éducatifs, notamment à Mandoto

ou à Alakamisy dans la région du Vakinankaratra, auraient connu le même sort. Dans la région d'Amoron'i Mania, un ancien personnel administratif du ministère de l'Education nationale, partage son propre vécu : « J'ai travaillé pendant onze ans. Ma seule faute a été de refuser de soutenir le candidat du pouvoir. J'ai été écarté. Aujourd'hui, je suis sans poste. »

RÉPARTITION ILLÉGALE

À Madagascar, les enseignants sont inégalement répartis et près d'un tiers de la variation du nombre d'enseignants ne dépend pas de la variation du nombre d'élèves. La plupart des zones rurales connaissent de graves pénuries d'enseignants, et les enseignants qualifiés sont particulièrement rares. De même, les enseignants sont inégalement répartis au sein des établissements scolaires. Ces déséquilibres influent sur les résultats d'apprentissage, au détriment des élèves les plus jeunes ainsi que des élèves vivant dans des zones rurales et éloignées.

Pour relever ces défis, le Ministère de l'Education nationale (MEN) a lancé en 2017 la Politique enseignante, qui introduit plusieurs mesures visant à « rationaliser » le recrutement et le déploiement des enseignants (Gouvernement de Madagascar, 2017).



Aujourd'hui, ils ont terminé la classe plus tôt, car leur enseignant est allé en ville pour percevoir son salaire. Crédit photo : Fah Andriamanarivo



seuls deux enseignants sur dix, c'est-à-dire 26 152 sur ces 104 913 sont des enseignants qualifiés

Ces informations émanent du rapport de « Teachers For All Madagascar » initié par Unicef, en novembre 2024.

Plus de cinq ans après la mise en œuvre de ces politiques, les inégalités dans la répartition des enseignants à Madagascar persistent selon toujours ce rapport. En effet, pour l'année scolaire 2023-2024, le nombre total des enseignants dans tout Madagascar est de 104 913 pour les écoles primaires publics (EPP). Ce chiffre concerne les enseignants fonctionnaires, contractuels payés par l'Etat, FRAM (Fikambanan'ny Raiamandrenin'ny Mpianatra) subventionnés et FRAM non subventionnés. Neuf enseignants sur dix, soit 4 540 d'entre eux enseignent dans les zones rurales et 10 373 dans les zones urbaines. 50831 sur les 104 913 soit 48,45% sont des femmes.

Selon ces statistiques provenant du site web du ministère de l'Education nationale, seuls deux enseignants sur dix, c'est-à-dire 26 152 sur ces 104 913 sont des enseignants qualifiés car « ils possèdent au moins les qualifications académiques minimales requises pour enseigner ses matières au niveau pertinent dans un pays donné au cours d'une année universitaire donnée ». (UNESCO)

Pour les collèges d'enseignement général (CEG), on compte pour l'année scolaire 2023-2024 un total de 38 733 enseignants répartis comme suit : huit enseignants sur dix dans les zones rurales, soit 31 423 enseignants et 7310 dans les zones urbaines.

Les 16 373 de ces 38 733 (42,27%) sont des femmes. Sur les 38 733 enseignants auprès des collèges, 14 106 sont indexés comme qualifiés sur le site du MEN, soit plus de trois enseignants sur dix.

RATIO ÉLÈVES-ENSEIGNANT ÉLEVÉ POUR MADAGASCAR

« À Madagascar, le recrutement massif d'enseignants communautaires, communément dénommés FRAM, au cours des deux dernières décennies a contribué à réduire la pénurie d'enseignants, avec le ratio élèves-enseignant (REE) national passant de 48 à 43 élèves par enseignant du primaire entre 2000 et 2022 (Gouédard, 2023). Toutefois, des écarts marqués persistent entre les régions et les districts. Madagascar peine à déployer suffisamment d'enseignants dans les zones rurales et éloignées, en particulier en ce qui concerne les enseignants qualifiés, qui préfèrent travailler dans les zones urbaines et périurbaines du centre du pays ». (Source Teachers for All- Unicef Innocenti).

Malgré la politique enseignante et le plan sectoriel de l'éducation (2018-2022) élaborés par le gouvernement malgache, le ratio élève enseignant (REE) avoisine les 40 élèves pour un enseignant, si l'on se réfère aux dernières statistiques du MEN pour l'année scolaire 2023-2024. En effet, pour 2023-2024 l'on compte 4 216 596 élèves dont 3 773 988 en zones rurales et 442 608 dans les zones urbaines pour les EPP réparties dans toute l'île. Les CEG comptent par contre 796 364 collégiens dont 617 085 dans les zones rurales et 179 279 dans les zones urbaines.

Partant de ces informations, le REE dans les EPP est de 40 élèves pour un enseignant (REE 40 :1) dans les zones rurales contre un enseignant pour 43 élèves (REE 43:1) dans les zones urbaines. Dans les CEG, le REE est de 25 élèves pour un enseignant dans les zones urbaines contre 20:1 en milieu rural.

Il n'existe pas de norme universelle sur le REE car l'UNESCO recommande des ratios élèves-enseignant adaptés au contexte de chaque pays et au niveau d'enseignement.

Cependant, de nombreux experts recommandent des ratios compris entre 10:1 et 20:1 pour les écoles primaires et entre 15:1 et 25:1 pour les écoles secondaires. Une équation pour « permettre aux enseignants de créer un environnement d'apprentissage sain et d'offrir un accompagnement personnalisé ».

SYSTÈME ÉDUCATIF : OTAGE DE LA POLITIQUE

Malgré toujours la politique de l'enseignement et le plan sectoriel de l'éducation du gouvernement, le nombre d'enseignants reste insuffisant. C'est en particulier le cas pour les enseignants qualifiés. Le ratio élève-enseignant est de 161 élèves pour un enseignant dit qualifié (source MEN). Selon les informations, le dernier recrutement des enseignants date de 2023.



Les enseignants sont relégués au rang de figurants dans un théâtre de pouvoir. Crédit photo : images fournies



Les élèves malgaches ont toujours été l'otage de la politisation de l'administration, quels que soient les régimes successifs à Madagascar. Crédit photo : images fournies

Les réseaux sociaux sont assaillis par les sollicitations des sortants de l'Ecole normale supérieure (ENS) et du Centre Régional de l'Institut National de Formation Pédagogique (CRINFP). La promotion du CRINFP de 2021-2023 réclame urbi et orbi leur recrutement. Les enseignants communautaires (FRAM) scandent leur reconversion d'ENF en contractuel.

Une sollicitation qui risque de faire chou blanc. Le 27 août 2024, Marie Michelle Sahondrarimalala, ministre de l'Education nationale a expliqué sur la page facebook officielle de son ministère que « le recrutement des FRAM reste suspendu ». Cette décision date de 2020 selon les explications et la raison évoquée serait une amélioration de l'enseignement.

POURTANT LA RÉALITÉ EN EST TOUTE AUTRE.

Dans la circonscription scolaire (CISCO) de Fianarantsoa (F1), le rêve de quelques enseignants non-fonctionnaires devient enfin une réalité. Après cinq années en tant qu'enseignants non-fonctionnaires dans les EPP de cette CISCO, 14 enseignants sur les 90 obtiendront leur contrat.

Mais ce contrat a un prix. Ce ne seraient aucunement les diplômes ni l'ancienneté à l'emploi, selon les témoignages.

En effet, plusieurs d'entre elles sont dotées du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles primaires (CAE-EP) et du certificat d'aptitude pédagogique dans les écoles primaires (CAP-EP) mais n'ont pas été recrutées en tant que contractuelles.

Pour Bako, à Fianarantsoa, il s'agirait d'un « cas spécial » car ce recrutement résulte d'une promesse émise en 2020. « Nous étions à la solde du MEN. C'est la direction régionale de l'Education nationale (DREN), la CISCO, les directeurs d'écoles qui sont chargés de nous surveiller. Que ce soit lors de l'élection présidentielle ou lors de la députation, on a été toujours présents. (...) Nous avons fait des portes-à-portes pour inciter les citoyens à voter pour Rajoelina et Marie Michelle Sahondrarimalala. Nous devons assister à tous les meetings habillés des t-shirts de la propagande et montrant les goodies à l'effigie des candidats. Et si l'on s'avisait de faire l'école buissonnière, le trio DREN, CISCO et directeurs d'écoles nous remettaient à nos familles. La ministre Marie Michelle Sahondrarimalala nous a promis notre contrat qu'après son élection

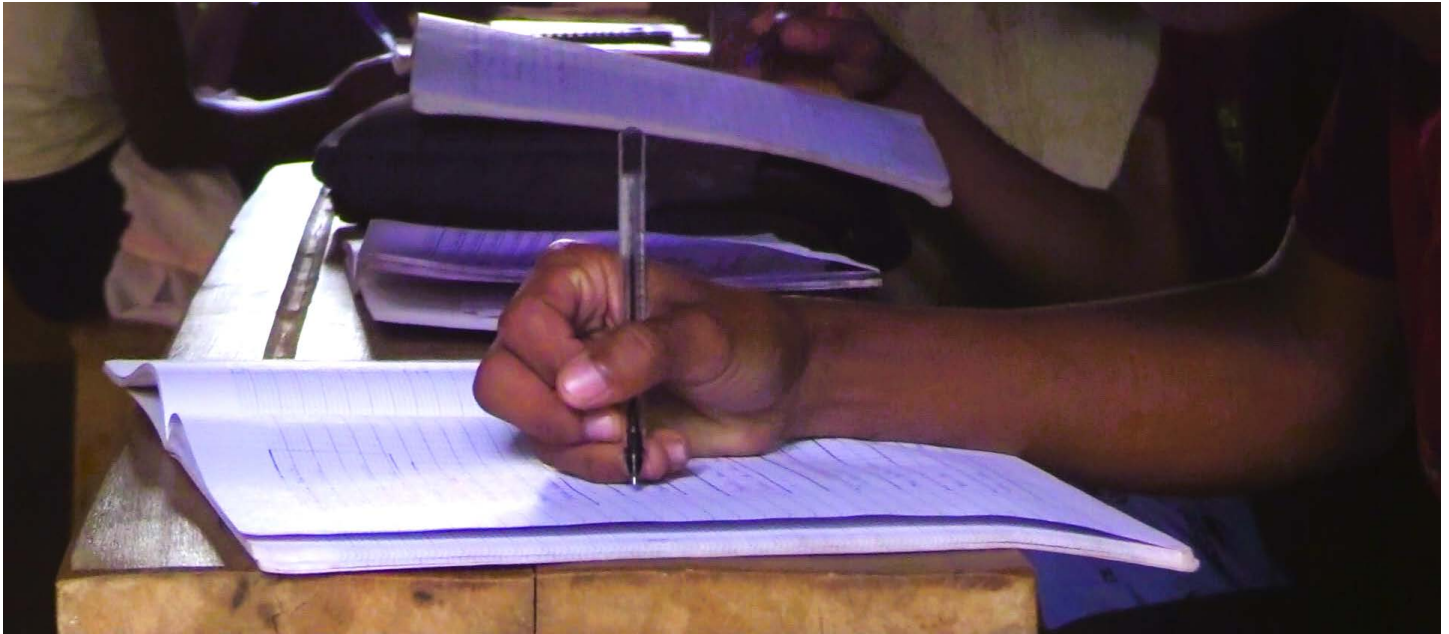


Le ratio élève-enseignant est de 161 élèves pour un enseignant dit qualifié

à la chambre basse. Ce qui a été chose faite pour 14 d'entre nous ». D'après Bako, les 86 ENF restants attendraient toujours leur contrat. Plusieurs d'entre eux sont enseignants non-fonctionnaires depuis dix ans.

CRITÈRES DE RECRUTEMENT NON RESPECTÉS

L'ancienneté et la répartition par zone d'administration pédagogique pour plus d'équité. Ce sont les critères de base pour un recrutement d'un enseignant non-fonctionnaire.



L'accès à une éducation de qualité demeure un luxe tant que les enseignants restent soumis à de multiples pressions. Crédit photo : Lalaina Ratoveloa

Un autre enseignant à Fianarantsoa souligne : l'appartenance politique encore moins la participation aux propagandes des candidats de l'Etat ne sont pas inclus dans les critères. « *Tout devrait être technique* », dit-il.

D'autres critères spécifiques comme les diplômes et la qualification seront ajoutés suivant la situation au sein des CISCO et des ZAP selon les explications d'un technicien formateur pédagogique qui a requis l'anonymat. Ces derniers critères ont entraîné des conflits car des enseignants de 2017 ont été recrutés avant les enseignants non-fonctionnaires depuis 2008. D'autres n'ont effectué qu'une année en tant que ENF et ont dépassé ceux qui sont en poste depuis une dizaine d'années.

Après plusieurs années de service, une commission locale dénommée « Ampahibemaso » se chargera de convertir le statut d'ENF en enseignant contractuel. Tel que son nom l'indique, Ampahibemaso est censée être transparente et inclusive, et inclure toutes les représentations locales CISCO, ZAP, syndicats et même les ENF dans le processus. Les enseignants non-fonctionnaires sont classés dans une base de données suivant leur ancienneté. Logiquement, les recrutements devraient se baser sur ces données.

Mais malheureusement, ce n'est pas le cas. Pour les diplômés de l'Institut National de Formation Pédagogique (INFP), des CRINFP, et de l'ENS, ils sont recrutés et affectés par le MEN en tant que fonctionnaires ou enseignants contractuels.

FAVORITISME ET CORRUPTION

L'ingérence politique dans le système éducatif touche toutes les régions de Madagascar. Mise à part l'obligation de participer aux propagandes, le personnel enseignant dénonce également le favoritisme, comme c'est le cas dans la région du Vakinankaratra. Dans cette région, tous les ans, des recrutements sont effectués et des contrats sont toujours délivrés. On parle même de « recrutement clandestin » qui seraient diligentés par des conseillers techniques, des élus ou des staffs de la classe dirigeante de la région. Pour 2024, 41 recrutements ont été effectués, dont sept enseignants auprès des EPP, un dans un CEG et 33 auprès des écoles privées. Selon les témoignages, certaines recrues seraient affectées au niveau de la direction régionale de l'Education nationale (DREN) ou la CISCO. En 2024, quatre enseignants non-fonctionnaires auraient bénéficié d'un « recrutement parachute ». Ils rejoignent le corps du personnel administratif.

Dans ce recrutement « parachute », aucune qualification ni diplôme n'est requis.

Autre cas de favoritisme: des enseignants privés obtiennent leur contrat dans une EPP, et demandent une affectation à l'EPP de leur choix après quelques mois de service.

C'est le cas d'un personnel enseignant à l'EPP Bevokatra (Vakinankaratra) qui a demandé un transfert à l'EPP Mahazoarivo I après moins d'une année au poste, pour l'année scolaire 2024-2025.

Mise à part l'obligation de participer aux propagandes, le personnel enseignant dénonce également le favoritisme

Dans la région de l'Amoron'i Mania, des personnels enseignants veulent se reconverter en personnel administratif. Sur 60 enseignants en moyenne, 12 demandent à être transférés en tant que personnel administratif. Ce qui n'est pas sans conséquence sur l'enseignement.

« *Un seul enseignant se charge du cycle complet c'est-à-dire des classes de T1 aux classes de T5 en zone rurale, alors que dans une autre école en zone urbaine, un enseignant est inactif* ».

26 000 POSTES BUDGÉTAIRES : NOUVEL ESPoir OU EFFET D'ANNONCE ?

Le recrutement des FRAM devait se terminer en 2018 suivant les recommandations de la Banque Mondiale. Le programme de recrutement des enseignants FRAM initié par la Banque Mondiale a débuté en 2011 et devait durer sept ans. Selon les informations, 70 000 enseignants non-fonctionnaires devaient être recrutés en sept ans soit 10 000 ENF par an avec des critères imposés par cette institution financière internationale. Actuellement, il ne devrait plus rester aucun ENF. Mais... « *Puisque le recrutement a été tellement politisé, il reste encore des milliers d'enseignants FRAM non recrutés qui attendent vainement leur contrat* ».

Les enseignants voient leur espoir renaître après l'annonce de la vague de recrutements annoncée par le ministère de l'Éducation nationale lors du face-à-face de la ministre avec les députés et les sénateurs, les 13 juin et 16 juin 2025. Durant son intervention, la ministre a fait savoir que 3000 postes budgétaires seront disponibles pour 2025, et 9000 pour 2026. Durant trois années successives, un total de 26 000 enseignants seront recrutés fait savoir ce haut responsable du MEN. La ministre de l'Éducation nationale n'a pas émis plus de détails sur le budget de ces recrutements. Aucune information n'a indiqué si les 3000 postes, prévus pour 2025 s'accordent avec les prévisions des dépenses inscrites dans la Loi de Finances Initiale (LFI 2025). Ces dépenses ne sont greffées d'aucune révision faute de Loi de Finances Rectificative (LFR 2025).

Les prévisions de dépenses pour le MEN dans la LFI 2025 est de 1.590.975.386 milliards d'Ariary. Les prévisions de dépenses pour la Direction des Ressources Humaines (DRH) sont de 332 milliards 466 millions d'Ariary pour 2025 contre 297 milliards 466 millions d'Ariary en 2024.

Pour la Direction de la Planification de l'Enseignement (DPE) en charge de recenser les besoins en enseignants, les prévisions de dépenses dans la LFR 2024 et la LFI 2025 restent constantes avec respectivement 99 milliards 661 millions d'Ariary. On observe une nette augmentation de ces prévisions de dépenses pour la LFI 2026 (1.803 milliards 406.811 millions d'Ariary) et 2027 (1.997 milliards 513.909 millions d'Ariary).

Mais certains enseignants semblent sceptiques quant à cette nouvelle « *Il fut une époque où on a annoncé le recrutement de 10 000 enseignants toute catégorie confondue dispatchés au niveau des CISO. Cependant, la liste des enseignants recrutés n'est pas affichée. Personne n'est en mesure de vérifier si les 10 000 recrutés sont vraiment des sortants d'écoles, des ENF ou encore des personnels administratifs* » témoigne un enseignant. « *Il faudrait un vrai miracle si on arrive à faire entrer 26 000 vrais enseignants sortants d'écoles, qualifiés avec une ancienneté respectant la base de données, sans ingérence politique sans favoritisme et sans corruption* », nous confie-t-il.

UNE MALADIE ANCIENNE QUE LES RÉGIMES SUCCESSIFS ENTRETIENNENT

L'éducation figure parmi les secteurs les plus exposés à la corruption au côté des Collectivités Territoriales Décentralisées, la Justice, le Service Foncier, la Gendarmerie Nationale, selon le rapport du BIANCO en 2023. Une situation qui reste inchangée actuellement. La politisation du système éducatif à Madagascar ne date pas d'hier. Depuis la Deuxième République, l'école publique a été instrumentalisée comme levier de contrôle politique et de mobilisation électorale. L'AREMA hier, puis l'UNDD, le TIM, le HVM, et aujourd'hui le TGV et ses plateformes alliées au



L'éducation figure parmi les secteurs les plus exposés à la corruption au côté des Collectivités Territoriales Décentralisées, la Justice, le Service Foncier, la Gendarmerie Nationale

régime en place : tous ont, à divers degrés, transformé les structures éducatives en champ de manœuvres partisans.

Affectations conditionnées, contrats bloqués, pressions hiérarchiques, propagande obligatoire : derrière les discours sur la réforme du secteur, le quotidien des enseignants révèle une mécanique d'instrumentalisation bien huilée. La méritocratie est systématiquement étouffée, la neutralité de l'administration bafouée, et l'avenir des élèves compromis par des logiques clientélistes.

À travers les voix anonymes de celles et ceux qui enseignent dans l'ombre, une vérité se dessine : tant que l'école malgache restera soumise aux ambitions électorales des partis au pouvoir, aucun projet éducatif durable ne verra le jour. Le savoir est devenu une monnaie d'échange politique. Et les enseignants, censés en être les gardiens, sont relégués au rang de figurants dans un théâtre de pouvoir qui, depuis trop longtemps, sacrifie l'éducation au profit de la conquête ou du maintien du pouvoir.



Depuis 2 ans, Monsieur Dieudonné met à la disposition de ses élèves son atelier, pour les travaux pratiques. Crédit photo : Lalaina Ratovelo

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE : FICTION ADMINISTRATIVE ET SUSPICION DE CORRUPTION DANS LE GRAND NORD



HARYNAH RAMANANTSOA
FAH ANDRIAMANARIVO

Ils sont une quarantaine. En 2025, certains d'entre eux se présenteront au baccalauréat de l'Enseignement technique, alors que leur établissement ne figure pas dans la liste officielle des établissements techniques à Madagascar. Pourtant, l'établissement a bénéficié d'un crédit ouvert de 84 millions d'Ariary en 2021, deux ans avant l'accueil de sa première promotion. 59 millions d'Ariary de ce crédit ont été liquidés sans laisser de traces vérifiables à Anivorano Nord. Les conditions de formation demeurent précaires. L'historique trouble de la création de l'établissement, laisse planer le doute sur une manœuvre fictive au sein de l'administration. En toile de fond, une suspicion de détournement de dénier public et de corruption, actuellement sous les feux de projecteur du Bureau Indépendant anti-corruption (BIANCO).

DES ÉLÈVES PÉNALISÉS PAR UN VIDE BUDGÉTAIRE

Au cœur du marché d'Anivorano Nord, les cris des vendeurs et le brouhaha des clients composent une toile sonore familière. Dans cette effervescence, un autre rythme s'impose, plus métallique : le grincement des tenailles et le souffle saccadé du « tafoforana », un soufflet artisanal bricolé à partir d'une jante de vélo, qui entretient la flamme de la forge. Sous l'ardeur du soleil et de la chaleur du foyer, l'air est saturé d'effluves de beignets frits et de grillades provenant des gargotes voisines. Dans ce décor, des silhouettes de jeunes garçons se découpent, concentrés, absorbés par leur activité. Leur front perlé de sueur, ils semblent hors du temps. Ces garçons ne sont pas des ouvriers, encore moins des travailleurs précoces : ce sont des élèves en ouvrage métallique du lycée technique d'Anivorano Nord.

Après deux années d'ouverture, leur lycée ne dispose pas encore d'un atelier ni de matières d'œuvre. Les élèves en ouvrage métallique sont contraints d'effectuer leurs travaux pratiques dans un atelier privé, appartenant à un enseignant du lycée ; situé au cœur du marché d'Anivorano Nord. « *Quand le lycée technique a ouvert sa première année de formation, nous n'avions pas d'atelier. J'ai proposé une collaboration avec le proviseur afin de mettre mon atelier à la disposition des élèves. Il a été convenu que l'école participe au paiement de la facture de la Jirama, à raison d'un mois par an, et assure la disponibilité des matières premières pour les travaux pratiques. Mais jusqu'à maintenant, l'école n'arrive pas à honorer ses engagements. Je n'ai jamais reçu leur participation pour l'électricité au cours de ces deux ans. Nous n'avons pas de matières premières. Mes élèves doivent se contenter des chutes de tôles ou de fers usés pour leurs travaux pratiques* », a déploré Vognono Alexis Dieudonné, propriétaire de l'atelier et enseignant au lycée technique d'Anivorano Nord, en mai 2025.

Pourtant, en 2021, deux ans avant l'ouverture du lycée, alors qu'il n'y avait ni murs ni élèves inscrits, un crédit de 71 867 000 Ariary avait été inscrit à son compte après la loi de finances rectificative, dont 83 % ont été décaissés pour l'acquisition de matières d'œuvre destinées aux travaux pratiques des élèves.



Un élève en ouvrage métallique travaillant sur un caisson jonché des feuilles de khat, pendant les heures des travaux pratiques. Crédit photo : Lalaina Ratovelo

D'après les constats effectués lors d'une descente au lycée technique d'Anivorano Nord, en mai 2025, aucune trace vérifiable ne permet de justifier l'impact des dépenses réalisées lors de l'exécution budgétaire de 2021. Les élèves de M. Dieudonné tentent de s'adapter tant bien que mal à la situation : avec les rebuts, ils forgent leurs pièces et apprennent, par la pratique, à transformer l'inutilisable en support d'apprentissage.

A plusieurs centaines de mètres de cet atelier, les anciens bureaux de la Direction régionale de l'Agriculture servent de salles de classe. Les infrastructures de l'établissement sont visiblement précaires : entretien insuffisant, salles mal éclairées, dépourvues de portes et de fenêtres...

Le proviseur Rafotsy Eddie William ne dispose pas de bureau. Il a accepté de recevoir les journalistes dans une salle de classe, meublée de quelques bancs d'école, servant à la fois de salle des professeurs et de bureau. Nommé proviseur le 24 juin 2022, il a confirmé que, depuis l'ouverture de la première année de formation en 2023-2024, l'établissement n'a jamais bénéficié d'un budget. Les enseignants n'ont jamais été rémunérés. « *On m'a déjà signifié que notre établissement doit, d'abord, obtenir un décret d'ouverture pour bénéficier d'un budget (...)* Pour pallier ce problème de vide financier, nous allons organiser une fête foraine, pendant la fête nationale.



Les élèves en ouvrage métallique sont contraints d'effectuer leurs travaux pratiques dans un atelier privé, appartenant à un enseignant du lycée

Les bénéfices seront distribués aux enseignants vacataires », a-t-il avancé au début de notre entretien, le 26 mai 2025.

Le proviseur s'est personnellement engagé à trouver des solutions. « *À l'ouverture de notre première année, j'ai contracté un emprunt. Je continue à le rembourser jusqu'à aujourd'hui. J'ai expliqué à une connaissance mon affectation au lycée technique d'Anivorano Nord, alors que l'établissement ne disposait d'aucun budget. Elle m'a accordé un prêt que je devrai rembourser une fois le budget de l'école disponible. C'est grâce à cet emprunt que j'ai pu faire fonctionner l'établissement au début* », a confié Rafotsy Eddie William.

Mais malheureusement, le budget de l'école n'a jamais été au rendez-vous, jusqu'en juin 2025 où la nomination de Rafotsy Eddie William au poste de proviseur du lycée a été abrogée. Une décision entrée en vigueur environ un mois après son entretien avec les journalistes à Anivorano Nord.

BUDGET RÉEL, ÉTABLISSEMENT FICTIF

A la suite d'une restructuration au niveau du ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, tous les établissements techniques à Madagascar ont le statut de Service Opérationnel d'Activité (SOA), en 2020 - 2021.

Dans l'optique de mettre en place une décentralisation budgétaire effective, l'objectif étant d'assurer une gestion indépendante et une autonomie financière pour les établissements techniques à Madagascar. En tant qu'entité budgétaire, ces établissements disposent de leurs propres acteurs budgétaires.

Pour la direction régionale de l'enseignement technique de la région Diana, l'idée est prometteuse dans la mesure où elle contribue à assurer l'accès des jeunes des zones rurales à des formations techniques adaptées aux besoins du développement local. Auparavant, la plupart des jeunes étaient obligés de quitter leur village pour rejoindre Antsiranana I, le chef-lieu de la région, afin d'y poursuivre leurs études.

En 2021, après le recensement du ministère, le lycée technique d'Anivorano Nord, district d'Antsiranana II, région Diana a fait partie des établissements techniques dotés du statut de Service Opérationnel d'Activité. D'après des documents financiers fournis par un lanceur d'alerte, le lycée a pu bénéficier d'un crédit ouvert de 84 millions d'Ariary, alors que l'Etablissement n'était pas encore fonctionnel : pas d'infrastructures ni d'élèves inscrits. Son crédit a été ajusté à la somme de 71 867 000 Ariary après l'adoption en session parlementaire de la loi de finances rectificative.

La situation a soulevé beaucoup de questions. « On savait l'existence d'un établissement qui a été déjà doté d'un crédit à Anivorano. A ce moment, il a bénéficié de l'ouverture d'un crédit d'environ 84 millions d'Ariary. En 2021, j'ai pu tracer plusieurs mouvements de décaissement. En 2024 où j'ai pris ma fonction ici, j'ai constaté que le lycée n'avait pas d'élève inscrit qu'à partir de l'année de formation 2023 – 2024 » a expliqué Andriamihary Romuald Aldi Ferrand, l'actuel directeur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de la Région Diana, lors d'un entretien qui a permis de vérifier l'authenticité des documents financiers provenant de la source lanceur d'alerte. Celui-ci s'interroge alors : « Comment peut-on engager un crédit pour un établissement qui n'existait pas encore et qui n'avait aucun élève inscrit ? ».

Bemena Albert, l'ancien directeur régional de l'Enseignement Technique a également confirmé cette situation : « *Aucun arrêté ministériel ne validait son ouverture, aucun élève n'y était inscrit, aucun bâtiment n'était en service. Malgré cela, un crédit lui a été accordé* ».

En effet, la recherche en ligne sur son existence reste infructueuse. En juillet 2025, après deux années d'exercices, le lycée n'est pas encore traçable sur la liste officielle des établissements techniques à Madagascar, même sur le site officiel de son ministère de tutelle.

HISTORIQUE TROUBLE DE SA CRÉATION : ENTRE VALSE DE NOMINATIONS, DÉCAISSEMENTS PRÉCIPITÉS ET FAVORITISME

Selon les explications recueillies auprès des responsables locaux, l'obtention d'un crédit pour le compte SOA d'un établissement technique est conditionnée par l'existence d'une autorisation légale d'ouverture et des acteurs budgétaires.

C'est dans cette logique que, en septembre 2021, la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, sous l'égide de l'ancien directeur Bemena Albert a envoyé une lettre de demande de transfert de

Le lycée a pu bénéficier d'un crédit ouvert de 84 millions d'Ariary, alors que l'Etablissement n'était pas encore fonctionnel

crédit à l'attention de l'ancienne ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

D'après cette lettre, le lycée technique d'Anivorano Nord qui a bénéficié d'une ouverture de crédit n'était pas encore fonctionnel. Parallèlement, le lycée technique PK3 Soafeno Antsiranana, qui venait d'ouvrir sa première année de formation était déjà opérationnel mais ne dispose d'aucun crédit pour faire fonctionner son établissement.



Depuis l'ouverture de la formation, les parents de ces élèves financent de leur propre poche le bon fonctionnement du lycée. Crédit photo : Lalaina Ratovelo



Les élèves du LTP Anivorano Nord se montrent déterminés malgré des conditions qui les obligent à déployer bien plus d'efforts et d'énergie.
Crédit photo : Lalaina Ratovelo

Bemena Albert, signataire de la lettre, a demandé un reversement de crédit dans l'état C3 afin de transférer le crédit d'Anivorano Nord au lycée technique PK3 Soafeno Antsiranana. Le nouveau lycée PK3 disposait déjà d'une équipe d'acteurs budgétaires, mais le déblocage du crédit n'était pas encore possible parce que le lycée technique d'Anivorano Nord, titulaire du compte SOA doté du crédit de 84 millions d'Ariary, ne disposait pas encore d'une équipe d'acteurs budgétaires. *« Face à la difficulté d'utiliser le crédit, l'on a de nouveau demandé l'avis du directeur administratif et financier. Ils ont procédé à la nomination du proviseur du lycée technique d'Anivorano pour faciliter le déblocage et éviter le reversement du crédit. On a nommé le proviseur qui est le Gestionnaire d'activités (GAC) avec l'Ordonnateur Secondaire (Ordsec) pour faciliter le déblocage et l'aménagement au profit du lycée technique PK3 », a affirmé Bemena Albert.*

Le 25 octobre 2021, un proviseur a été nommé pour le lycée technique d'Anivorano Nord afin d'assurer le rôle de Gestionnaire d'Activités (GAC) : il n'est autre que le proviseur du lycée technique PK3 Soafeno, affecté à Anivorano Nord pour administrer un lycée sans murs ni élève, voire fictif. L'objectif de la nomination était de pouvoir déclencher les opérations financières afin de débloquent le crédit destiné au lycée technique d'Anivorano Nord.

En dépouillant les documents financiers, l'on a pu tracer des mouvements de décaissement entre le 29 novembre 2021 et le 31 décembre 2021, soit 32 jours pour la liquidation totale d'une dépense d'un montant de 59,2 millions d'Ariary. Huit mois après sa nomination à Anivorano Nord, le proviseur a été réaffecté et nommé de nouveau proviseur du lycée technique PK3 Soafeno Antsiranana, en juin 2022.

Vidé de son compte, le lycée technique d'Anivorano Nord a connu un démarrage compliqué. La nomination de son nouveau proviseur, en juin 2022 a été controversée. *« Nous avons rencontré des difficultés pour la nomination du nouveau proviseur. Personne ne souhaitant aller travailler là-bas, alors qu'il nous fallait une personne de confiance pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement pendant sa phase de démarrage. La décision était compliquée. On a été contraint de confier le poste à une de mes connaissances, bien que cette personne ne possède pas les qualifications requises », a avoué Bemena Albert dans son interview.*

UTILISATION SUSPECTE DE CRÉDIT

L'authenticité des documents financiers fournis par le lanceur d'alerte a été vérifiée : ils sont conformes aux documents officiels, disponibles au

sein de la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DRETFP) de Diana.

En effet, un crédit initial de 84,4 millions d'Ariary a été accordé au LTP Anivorano, alors que l'école n'avait pas d'élève enregistré et qu'il ne disposait pas encore d'une autorisation d'ouverture. Après l'adoption de la loi de finances rectificative 2021, le crédit a été réajusté à hauteur de 71,8 millions d'Ariary. Un crédit de 59,2 millions d'Ariary a été engagé, liquidé et mandaté, dont 49 millions ont été dépensés pour l'achat des matières premières. Ce montant correspond à 83% du montant total des dépenses engagées, au titre du crédit 2021 alloué à Anivorano Nord.

Il était destiné à l'acquisition des matières premières pour un établissement fictif et sans bénéficiaire réel. *« C'est la dépense la plus élevée dans ce compte parce que le crédit pour l'acquisition des matières d'œuvre est liquidé en totalité. Ce compte signifie que l'acquisition est destinée aux élèves. On a fait un achat de matières d'œuvres destinées aux élèves, alors que là-bas, aucun élève n'a été enregistré. Mais comme nous constatons, ce crédit est totalement liquidé »* a précisé l'actuel DRETFP Andriamihary Romuald Aldi Ferrand.

A part les 49 millions d'Ariary pour l'achat des matières d'œuvre, le compte fait état de cinq autres dépenses à plus d'un million d'Ariary. Achats de fournitures et articles de bureau pour la DRETF Diana et ses services à hauteur de 1.600.000 Ariary; achats de consommables informatiques pour DRETF et ses services rattachés d'un montant d'1.445.500 Ariary; achats de produits pharmaceutiques équivalent à 1.459.800 Ariary; achat des cartes crédit d'une valeur d' 1.122.000 Ariary et approvisionnement de crédit en carburant et lubrifiants : 2.040.000 Ariary.

A propos de ces dépenses, Andriamihary Romuald Aldi Ferrand a apporté des précisions pour clarifier la procédure : *« Parmi ces dépenses, quand un expert fait la lecture, on peut identifier la catégorie qui doit passer ou non par la procédure de passation de marché public. D'après ma vérification, il y a des dépenses engagées qui devraient passer par la procédure de passation de marché public. Ainsi, des fournisseurs attributaires du marché et des paiements effectués y sont traçables. Logiquement, le montant de chaque décaissement est versé dans les comptes des entreprises bénéficiaires. L'existence des ordres de route justifie, également l'existence des bénéficiaires qui ont perçu la somme auprès du Trésor. Vous m'avez demandé s'il s'agissait d'un marché fictif ? - Oui, c'est une évidence. Pour le cas d'une école qui n'avait pas d'élèves, cela signifie sans aucun doute que toutes les opérations ont été fictives ».*

Après croisement des données financières 2021 de l'établissement et ceux du Système d'Information sur la Gestion des Marchés Public (SIGMP), trois entreprises d'Antsiranana ont été identifiées comme attributaires de marchés de services soumis à la procédure publique.

Deux d'entre elles, sont vérifiables dans la recherche d'entreprise du Registre national des Commerces et Sociétés (RNCS). Pour le cas de l'entreprise attributaire du marché relatif à l'achat des matières premières, d'un montant de 49 millions d'Ariary, aucune trace n'a été vérifiable dans la liste des entreprises du RNCS.

VICE DE PROCÉDURE ET UTILISATION ILLÉGALE DE CRÉDIT

La réalité à Anivorano Nord ne justifie pas le déploiement des dépenses traçables dans le compte du lycée. Des questions persistent : le transfert de crédit au lycée technique PK3 était-il effectif, à la suite de la demande de l'ancien Directeur Régional ? Son utilisation était-elle légalement autorisée ? Si oui, s'agit-il d'une autorisation écrite ou d'une autorisation verbale ? Aucune trace écrite de l'autorisation n'est vérifiable pour justifier l'existence d'une éventuelle réponse de l'ancienne ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, à la demande de l'ancien Directeur Régional Bemena Albert.

Quatre mois après la descente à Anivorano Nord, nous avons pu entrer en contact avec une source proche de l'ancienne ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, en exercice en 2021. Pour répondre à ces questions, cet ancien haut responsable du ministère a accepté de s'exprimer sous couvert de l'anonymat, pour apporter des éclairages sur la situation. Cette source faisait partie de l'équipe technique du ministère en 2021.

« En termes de procédure budgétaire, l'ancien Directeur Régional devrait adresser directement sa demande au Directeur de la Programmation et de Suivi Evaluation ou l'adresser au Directeur des Affaires Financières en mettant La Ministre en copie. Pour ce cas, c'était l'inverse parce que l'ancien Directeur Régional a adressé directement sa demande à la Ministre. Cette demande n'a pas respecté la procédure » a lancé notre source au début de notre conversation. Il rajoute que dans le cadre légal, le transfert de crédit ne peut s'effectuer que par mouvement de crédit, dont deux moyens sont reconnus par la loi en vigueur : faire un aménagement par voie d'arrêté ministériel, ou faire le transfert dans le cadre d'une loi de finances rectificative adoptée en session parlementaire.

« Le ministère de l'Enseignement Technique n'est pas le seul acteur pour décider d'un mouvement de crédit. On élabore le projet de mouvement au niveau de la Direction des affaires financières du ministère de l'Enseignement Technique, puis le transmettre au niveau de la Direction Générale des Financières et des Affaires Générales (DGFAG), à l'époque. C'est le ministère des Finances qui prend la décision finale et autorise le mouvement de crédit par voie d'arrêté. Aucun arrêté n'est traçable pour ce cas parce qu'il ne s'agit pas d'un aménagement et non moins d'un transfert, mais il s'agit, tout simplement, d'une utilisation de crédit disponible dans le compte d'un SOA existant. Cette utilisation de crédit n'était pas autorisée parce que nous n'avons pas donné suite à la demande de l'ancien Directeur Régional. Les techniciens au niveau central ont envisagé deux moyens légaux pour effectuer le mouvement de crédit : faire un aménagement de crédit par voie d'arrêté ministérielle ou attendre la loi de finances rectificative en session parlementaire.



Le cas du LTP d'Anivorano Nord illustre les dérives d'une décentralisation budgétaire mal cadrée.
Crédit photo : Lalaina Ratovelo

Malheureusement, le crédit a déjà été utilisé bien avant la session parlementaire pour l'adoption de la LFR ».

L'état de compte dans le Bordereau de Crédit Sans Emploi 2021 confirme cette utilisation. Un montant de 12.577.700 d'Ariary est inscrit dans sa colonne de crédit sans emploi, sur les 71.867.000 Ariary accordés au Service Opérationnel d'Activité d'Anivorano Nord. 59.289.300 d'Ariary ont été totalement utilisés.

Ce redéploiement non-officiel des fonds est non seulement un acte qui pourrait constituer un détournement de fonds publics, mais il révèle aussi un dysfonctionnement profond dans la chaîne de contrôle budgétaire. Le plus troublant reste le silence qui entoure cette affaire. Aucun suivi n'a été effectué sur la manière dont le crédit a été utilisée.

« Nous n'étions en mesure de faire un contrôle de l'exécution budgétaire qu'à la fin d'exercice, c'est-à-dire un contrôle a posteriori, par vérification du Bordereau de Crédit Sans Emploi. Pendant l'exercice, le contrôle de l'exécution budgétaire, pour chaque lycée, est la responsabilité de chaque Direction Régionale. D'ailleurs, nous avons dispensé une formation itinérante sur la procédure et le fonctionnement de chaque entité budgétaire, au profit de chaque Direction Régionale avant de lancer la mise en œuvre de la restructuration », nous a répondu cet ancien haut responsable du ministère quant au fonctionnement de la chaîne de contrôle budgétaire.

Depuis 2024, la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de la Région Diana fait l'objet d'une enquête menée par les investigateurs du BIANCO. « Lors de ma prise de fonction en 2024, j'ai reçu la visite des investigateurs me demandant des explications sur cette affaire. Le BIANCO est sur ce dossier et les enquêteurs m'ont posé des questions sur le cas du lycée Anivorano Nord. Ils ont récupéré tous les documents financiers relatifs au compte du Service Opérationnel d'Activité d'Anivorano Nord » nous a confié Andriamihary Romuald Aldi Ferrand, l'actuel Directeur Régional de l'Enseignement Technique de la Région Diana.

De son côté, aucune information n'a filtré du bureau territorial du BIANCO Antsiranana, lors de notre passage, en juin 2025. Ils sont tenus par le respect du secret de l'instruction, selon le dispositif de l'article 55 de la loi 2016 - 020 sur la lutte contre la corruption.

L'ASSOCIATION DES PARENTS : ENTRE SOLIDARITÉ, SILENCE ET FATIGUE

Dans ce lycée technique, la survie de la formation repose sur les épaules d'une poignée d'enseignants dévoués et sur le portefeuille des parents. Certes, l'établissement a continué de bénéficier d'un crédit en 2022 et 2023 mais avec un montant très modique de 660.000 Ariary par année d'exercice.

En 2022, il n'a pu engager que 187.250 Ariary. Pourtant, cet engagement n'a pas été liquidé ni mandaté. En 2023, le lycée a été privé de l'utilisation de son crédit. Selon les explications du Gestionnaire d'activité du lycée, pendant notre passage à Anivorano Nord en mai 2025, l'absence de l'autorisation d'ouverture a été la cause de cet empêchement.

Faute de budget officiel, l'association des parents d'élèves (FRAM) a mis en place une cotisation annuelle de 80.000 Ariary par élève, servant à couvrir les besoins élémentaires de l'école. Cette solidarité, aussi admirable soit-elle, ne suffit pas à combler le vide financier. Le manque de moyens matériels se fait sentir au quotidien. Les enseignants, eux, oscillent entre engagement et désillusion. Certains commencent à renoncer. D'autres s'indignent. Une d'entre eux, voulant rester dans l'anonymat, nous a confié : « On nous a tourné le dos. On a cru à un projet d'avenir et pour nous et pour les jeunes, on a fini par faire tourner cet établissement avec nos propres ressources, sans aucune reconnaissance jusque-là. ». Du côté des parents, la fatigue pèse et se fait ressentir. Ils préfèrent donc supporter les sacrifices, dans l'espoir qu'un jour, l'établissement sera régularisé.

La situation controversée du lycée technique d'Anivorano Nord démontre le revers de la mise en œuvre d'une décentralisation budgétaire mal cadrée. Mauvaise foi ou manque de professionnalisme dans la maîtrise de



Dans ce lycée technique, la survie de la formation repose sur les épaules d'une poignée d'enseignants dévoués et sur le portefeuille des parents

la procédure ? Malgré une formation dispensée par le ministère central au profit de chaque Direction Régionale sur la procédure et le fonctionnement de chaque entité budgétaire, lors de la mise en place des nouvelles structures, la situation accuse une brèche qui remet en question la rigueur dans le contrôle administratif sur l'action publique.

L'autonomie financière et l'autonomie de gestion ne sont que des vains mots pour le lycée technique d'Anivorano Nord. L'histoire trouble de la création de l'établissement est celle d'un détournement à visage multiple : malversation financière et exploitation du dévouement des enseignants et des familles. En amont, des fonctionnaires ont maquillé la réalité en faisant des manœuvres financières fictives pour capter des fonds. En aval, une quarantaine de jeunes poursuivent, tant bien que mal, leur formation dans des conditions déplorables. Malgré tout, ces jeunes se sont montrés déterminés face aux défis qui exigent de déployer beaucoup plus d'efforts et d'énergie, par rapport à leurs pairs dans d'autres établissements techniques de la Région Diana.

- 
- **AMÉNAGEMENT À ANKORONDRANO :** Comment une zone non constructible est devenue constructible après une acquisition privée ?
 - **ACCESSIBILITÉ AUX MÉDICAMENTS :** La carte déséquilibrée des pharmacies et dépôts de médicaments
 - **L'EXPLOITATION DU GRAPHITE :** Une transition énergétique au détriment des droits humains dans le sud de Madagascar

ÉCONOMIE

Vue générale plan d'eau



Plan d'eau Ankorondrano Andranomahery.

AMENAGEMENT D'ANTANANARIVO

UN PLAN D'EAU DEVIENT UNE ZONE CONSTRUCTIBLE



NADIA **RAONIMANALINA**

Une pluie suffit pour inonder Antananarivo. Les raisons évoquées sont les plus souvent d'ordre technique : manque d'assainissement, engorgement de la ville, non-respect des mesures d'accompagnement des bassins tampons. Ces inondations pourraient-elles être liées aux remblais et aux constructions anarchiques ? Hypothèse systématiquement écartée.

Des informations sur un projet immobilier ont fait mouche dans le quartier d'Ankorondrano Andranomahery. Ce projet a entraîné une vague de contestations des riverains établis sur place depuis des années selon les témoignages. Hormis la résignation des habitants considérés comme des « squatters », un lanceur d'alerte a attiré l'attention sur le projet de remblai et de construction sur une zone « non constructible » devenue « constructible » à Ankorondrano Andranomahery.

7ha30 ou 73.000 m². C'est la superficie totale de ce terrain à Ankorondrano Andranomahery. Après vérification, il appartient à la société Filatex.

Cette superficie regroupe les propriétés suivantes : « Hasnaine » TN 58136-A, « Bienvenue Roland » TN 50692-A, « Mahatsinjo Andranomahery » TN 2997-A, « Sitara Andranomahery » TN 60386-A, « Jardin de Mohamed Hasnaine XVIII », TN 52537-A. A cela s'ajoutent les propriétés dites : « Tanamasoandro Telo Mirefy » TN 70101-A, « Tanamasoandro Telo » TN 70102-A, pile 456 et Pile 457/7 ainsi que la propriété dite « Shahina Andranomahery », TN 53.394-A sise à Andranomahery.

Jusqu'en 2019, ces terrains d'Andranomahery Ankorondrano, composés en majeure partie de plan d'eau, étaient encore classés comme « zone fortement inondable » et donc « non constructible » selon le plan d'urbanisme directeur (PuDI) en vigueur.

Selon la définition émise par la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT), un plan d'urbanisme directeur « est un outil indispensable aux Communes Urbaines pour que celles-ci puissent connaître, maîtriser, améliorer et avoir une vision des actions à mener à court, moyen et long terme, en matière de développement Urbain. Particulièrement la gestion et la maîtrise : de l'occupation des sols, des infrastructures de base (viaire et assainissement, eau et électricité – télécommunication), des grands équipements structurants (voies primaires, port et aéroport ...), d'équipements Educatifs, sanitaires, marchands, d'implantation d'activités – industrielles, touristiques – artisanales, des problèmes de protection de l'Environnement.

PLAN D'URBANISME DIRECTEUR RÉAJUSTÉ AVANT L'HEURE

La naissance d'un projet immobilier sur le terrain d'Ankorondrano Andranomahery commence à prendre forme à partir de 2021 grâce à une décision du ministère de la Décentralisation et l'Aménagement du territoire (MDAT). Dans cette résolution, il a été question de transformer la zone qui couvre le II L 111 B en zone constructible. En effet, en 2021, deux ans après l'élaboration du plan d'urbanisme directeur en 2019, survient un « réajustement » de ce document qui a reclassé la zone en terrain constructible, ouvrant ainsi la voie à tout projet immobilier, dont celui du groupe Filatex.

L'Etat, est convaincu que l'initiative est à vocation publique. « *La création de sous-centre urbain à Ankorondrano est prévue dans le Plan d'urbanisme directeur qui est entré en vigueur en 2021 après un réajustement* » selon le directeur du développement urbain durable auprès du ministère de l'Aménagement du territoire par la suite. « *Cette zone a un potentiel énorme compte tenu des installations industrielles déjà existantes* » poursuit-il. Ce qui aurait motivé l'administration à changer de cap en 2021 dans le cadre du réajustement du plan d'urbanisme directeur de 2019.



Fokontany Ankorondrano Andranomahery

Un comité national d'urbanisme composé de représentants de la Primature, du Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC), et de la commune concernée a en effet initié, en 2021, une révision de certaines dispositions du Plan d'urbanisme directeur pour Antananarivo. Le nouveau plan d'urbanisme directeur en vigueur a tenu compte, toujours selon Solofo Mihary Ramaroson, des dispositions du schéma directeur d'assainissement et du Plan d'urbanisme de détails (PUDé) pour Ankorondrano. Dans cet autre document, une création d'une zone tampon est prévue pour éviter les inondations conformément au schéma directeur d'assainissement d'Antananarivo, en cas d'exploitation immobilière sur le site, qui jusqu'en 2019, a été décrété, rappelons-le, « non constructible ».

Ce réajustement a un intérêt public, avance Solofo Mihary Ramaroson. Ce dernier cite la croissance démographique qui pèse sur la capitale, l'un des principaux facteurs évoqués par les autorités pour justifier la modification du plan d'urbanisme directeur en l'espace de deux ans à peine, bien qu'un réajustement n'est prévu se tenir que tous les cinq ou sept ans. « *La capitale a un réel besoin en matière d'infrastructures pour accueillir les 150 000 migrants internes qui entrent à Antananarivo chaque année* » soutient Solofo Mihary Ramaroson, directeur du développement urbain durable.

L'élaboration d'un plan d'urbanisme directeur se tient tous les 15 ans, les derniers plans datent de 2004 et de 2019. En tout cas, selon le directeur du développement urbain durable, Madagascar a fait le choix de se concentrer sur le développement totalement urbain et la création de pôle de développement à Antananarivo. Une raison qui a poussé alors l'administration à écarter le délai requis pour réviser un plan d'urbanisme.

DES OUTILS PUBLICS AU PROFIT DES OPÉRATEURS PRIVÉS ?

Le processus de réajustement du plan d'urbanisme directeur en 2021 a fait appel au concours d'autres acteurs non-étatiques. Le secteur privé a ainsi été associé à la démarche d'ajustement du plan d'urbanisme directeur 2019, document-cadre de tout projet de construction immobilière à Antananarivo. Ces opérateurs dénommés « secteur privé » par l'Etat malgache se regroupent dans l'association des Propriétaires fonciers et riverains du Périmètre compris entre la RN4, la Route des Hydrocarbures, la Route du Pape, les Rives des boulevards de l'Europe et du lac Masay – A2P4R.

L'Etat malgache a accordé des pouvoirs étendus à des opérateurs économiques pour réaliser un vaste plan d'urbanisme couvrant les zones d'Andraharo, Ankorondrano et Masay sur une période de 15 ans.

Ce projet ambitieux soulève des inquiétudes quant à la substitution des missions régaliennes de l'État par des intérêts privés. Nasolo Valiavo Andriamihaja, dit Vanf, un défenseur connu du patrimoine culturel et historique, exprime ses craintes concernant cette délégation de pouvoirs. Selon lui, les opérateurs réunis au sein de l'A2P4R ont désormais la charge de tâches normalement dévolues à l'État. « *Ce sont ces opérateurs privés qui réalisent les activités de l'État malgache. Le ministère ou la commune urbaine d'Antananarivo ne font que suivre ce que ces opérateurs accomplissent. Et donc, il n'y a aucune stratégie globale, mais c'est l'intérêt privé sectoriel qui dicte ce qui est à concrétiser sur une superficie immense telle qu'Ankorondrano* », explique-t-il. Une superficie immense en effet : car le projet prévu au II L 111 B, s'étendra sur 7ha30 ou 73.000 m2, soit l'équivalent de dix stades de Barea.

Interrogés sur les raisons de ce réajustement prématuré du plan d'urbanisme directeurs 2021, les responsables du département juridique de la société ZITAL, qui assure la

présidence de l'Association des Propriétaires fonciers et riverains du Périmètre compris entre la RN4, la Route des Hydrocarbures, la Route du Pape, les Rives des boulevards de l'Europe et du lac Masay – A2P4R - nous font savoir que « *l'Association est mise en veilleuse depuis la pandémie du Covid 19. Elle ne tient plus d'assemblée et ne fait état d'aucune activité depuis mars 2020, à ce jour* ». Et puis de poursuivre que « *considérant les dispositions réglementaires en matière d'urbanisme, et notamment l'obligation pour chaque promoteur d'effectuer des formalités auprès de la Commune Urbaine d'Antananarivo, pour la délivrance d'un permis de construire, il semble plus indiqué de se rapprocher de la CUA pour avoir plus d'informations sur le projet de construction, objet de votre investigation* ». Ainsi nos interlocuteurs au sein de la société ZITAL n'ont pas été en mesure de nous apporter des explications sur les raisons principales de ce réajustement précipité effectué 2021, deux ans après l'élaboration du PuDI en 2019. Dans nos correspondances, la société ZITAL, président de l'A2P4R rappelle qu'« *en tant qu'Association des propriétaires, cette entité a pour objet de porter la voix de ses membres et sert d'interface entre les parties prenantes (publique/privée)* ».

UN CHANGEMENT PRÉCIPITÉ

A en croire certaines informations, Filatex vient d'obtenir l'aval de l'Etat malgache pour concrétiser un projet titanesque dans ce quartier. Cependant, personne n'est en mesure de confirmer le projet en question. Selon Solofo Mihary Ramaroson, directeur du développement urbain durable du ministère de l'Aménagement du territoire, il s'agit d'une zone commerciale qui va créer des emplois, mais aussi participera au développement de cette zone considérée comme « sous-exploitée » actuellement.

Du côté de la Commune Urbaine d'Antananarivo, Haingonirina Rakotondrabe, chef de service études et gestion des bases de données de la CUA confirme : « *Effectivement, j'ai vérifié, cela fait partie de l'ajustement de 2021. Une partie est devenue zone commerciale* ».

Les informations évoquent la construction d'un immeuble entre six à neuf étages, d'un grand centre commercial, d'un parking et d'une zone industrielle. Solofo Mihary Ramaroson, directeur du développement urbain durable au ministère de l'Aménagement du territoire, souligne : « *tout investisseur créant des emplois à Ankorondrano est considéré d'intérêt public* ».

Tojo Randriamahanintsoa, urbaniste et juriste, apporte ses expertises sur le sujet. « *Pour la loi française, il y a l'intérêt public et l'intérêt collectif. Si le projet qui nous intéresse est une zone commerciale, on peut donc le considérer comme un équipement d'intérêt collectif. L'intérêt public est celui qui touche le profit général. La route par exemple, c'est d'utilité public. Tout comme l'hôpital public, les citoyens peuvent y accéder. Le contraire c'est l'intérêt collectif, comme la zone commerciale, ce n'est pas le public qui a le pouvoir d'y entrer* ».

DANS UN FUTUR PROCHE

La mise en œuvre de ce projet est imminente pour Filatex. Le seul obstacle dans sa concrétisation serait le conflit foncier avec les 172 foyers qui revendiquent un statut d'occupants légaux. Ces familles affirment occuper les lieux depuis 1998 et se disent préoccupées pour leur avenir. « *Nous sommes inquiets de notre sort* » a témoigné Janette Razafindravony, habitante au II L 111 B. Après une demande d'interview envoyée à la directrice de la communication et du marketing au sein de Filatex, Mamy Rabearilaza, (ndlr : Mamy Rabearilaza n'occupe plus cette fonction actuellement), le groupe a choisi de nous répondre via un communiqué de presse.

Dans ce communiqué, Filatex souligne être déterminé à « sécuriser » leurs terrains à Andranomahery Ankorondrano et de « *les libérer des occupations illicites* ». Le groupe Filatex atteste avoir les papiers en règle pour justifier ses propriétés dans la zone et confirme sa résolution à faire valoir ses droits en tant que propriétaire. Des terrains qui sont occupés par « *168 toits* » à Andranomahery selon toujours le communiqué.

L'État malgache a accordé des pouvoirs étendus à des opérateurs économiques pour réaliser un vaste plan d'urbanisme couvrant les zones d'Andraharo, Ankorondrano et Masay sur une période de 15 ans.

Une « démarche à l'amiable » a été déjà initiée par la société pour demander aux occupants de quitter les terrains, et qui a abouti à une entente avec 44 foyers qui sont déjà partis avec une indemnisation. Mais elle a été suspendue dans le cadre des élections législatives du 29 mai 2024 « afin d'éviter toute récupération politique » fait savoir ce communiqué. Ce communiqué précise qu'aucune solution n'est encore trouvée entre le Groupe Filatex et les autres habitants du quartier II L 111 B d'Ankorondrano Andranomahery. Mais la société compte « rechercher des solutions qui ne léseraient aucune partie » dès que les discussions reprennent.

Durant notre correspondance par mail en date du 5 juin 2025, la directrice foncière de Filatex Irène Razafimandimby conforte la position de la société telle qu'a évoqué le communiqué envoyé par l'ancienne directrice de communication. « Les expropriations sont prévues débuter depuis avril 2024, mais celles-ci n'ont jamais eu lieu, pour des raisons évoquées dans le dossier de presse élaboré par notre ancien Directeur Marketing et Communication. Nous enregistrons un an de retard faute d'effectivité de l'expropriation. Nous confirmons que la situation n'a pas évolué depuis 2024 à ce jour.

Des foyers ont été indemnisés « pour cause d'occupation illicite » alors qu'ils continuent à occuper nos terrains et ceci entrave la mise en œuvre de nos projets. Entre temps, des individus sans droits ni titres fonciers continuent à s'y installer ».

REMBLAI SUSPENDU

Filatex entend poursuivre ses démarches d'expulsion. D'ailleurs, la société a adressé à la CUA une demande de permis de construire pour un projet de clôture suivant la référence PC 307/23 au nom de Terrassement et Construction de Madagascar (TCM), une société représentée par Hasnaine Yavarhoussen ayant son siège social à Ankadimbahoaka Soanierana. Une demande suspendue à l'heure où nous rédigeons cet article, par la CUA qui aurait demandé à Filatex de fournir l'autorisation de remblai. Car pour pouvoir ériger une barrière, il est indispensable de remblayer le terrain au préalable.

Cependant, toutes les demandes de remblai sont suspendues à Antananarivo depuis 2022 selon le décret 2022-241 du 23 février 2022.

Toutefois, une dérogation spéciale peut être obtenue en adressant une demande au ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire et à l'Autorité pour la protection contre les inondations de la plaine d'Antananarivo (APIPA), laquelle doit être validée au niveau du Conseil des ministres. L'APIPA supervise techniquement ces demandes et émet une note d'observation pour compléter le dossier de dérogation spéciale, sans pour autant délivrer une autorisation définitive. La dérogation spéciale est accordée uniquement si le MDAT et l'APIPA jugent le projet d'intérêt public potentiel. Avril 2024, date où nous avons effectué cette investigation, aucune dérogation spéciale de remblai n'a été approuvée par la commune, l'APIPA, ou le ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire. De plus, l'APIPA n'a reçu aucune instruction concernant le plan d'aménagement à Ankorondrano Andranomahery et se contente de suivre les directives du Plan d'Urbanisme Directeur d'Intervention et du Plan d'Urbanisme Détaillé (PUDé).

AMÉNAGEMENT VS INONDATIONS

Malgré la suspension officielle des demandes de remblai à Antananarivo, les travaux sur une surface de 73 000 m² à Ankorondrano Andranomahery sont imminents. Une zone classée comme fortement inondable, selon les techniciens consultés. Tojo Randriamahanintsoa, urbaniste juriste, explique : « C'est actuellement une zone tampon. Si on la remblaie et qu'on y procède à une construction, l'eau cherchera d'autres voies. C'est pour cela que le promoteur du projet doit instaurer des mesures d'accompagnement avant toutes réalisations. »

Vanf, évoque un choix politique lourd de conséquences pour la gestion des inondations dans la capitale, malgré les aménagements prévus. Il suggère à Filatex de repenser l'aménagement de ce terrain pour éviter d'aggraver la situation. De source proche du dossier Ankorondrano Andranomahery, la société Filatex a été invitée à revoir son projet d'aménagement de ce terrain à la suite de certains manquements.



Filatex zone non constructible devenue constructible

« *Aucun bassin tampon n'est prévu dans ce projet en question ce qui tarde l'octroi du permis de remblai* », informe notre source requérant l'anonymat.

Dans son entretien en date du 10 Avril 2025, Hajo Andrianainarivelo, ministre de l'Aménagement à cette époque, confirme cette information. « *En tant que ministre, je n'ai pas de compétences techniques sur le dossier. Ce sont des techniciens de plusieurs ministères appuyés par un cabinet d'architecture de renom au pays qui ont conjointement pris la décision. Ce n'est qu'après que j'ai été informé de la finalité de leur résolution. C'est le plan d'urbanisme détaillé qui définit le projet. Et le plan d'urbanisme détaillé prévoit plusieurs plans d'eau. Néanmoins, ces plans d'eau sont concentrés au niveau des terrains d'autres propriétaires. Mais les terrains de First Immo n'ont pas été concernés. Et je n'ai pas accepté. J'ai demandé à établir les états parcellaires en vue de répartir les plans d'eau pour chaque terrain* ».

Comme l'attestent les documents en vigueur, les projets d'aménagement et les remblais ne s'arrêteront pas à Ankorondrano Andranomahery selon le plan d'urbanisme directeur d'Intervention 2019 et le plan d'urbanisme directeur d'intervention réajusté en 2021. En effet, les remblais s'étendront sur les zones d'Andraharo, d'Ankorondrano et de Masay et toucheront par la suite la plaine d'Andranomahery et ses rizières, et sur la partie d'Ankorondrano Est.



**Aucun bassin tampon
n'est prévu dans ce
projet en question ce
qui tarde l'octroi du
permis de remblai**

Zones inconstructibles et naturelle

- Zone humide (Zone non constructible)
- Zone boisée (Zone non constructible)

A-1

Projet d'Elaboration du Schéma Directeur pour le Développement de l'Axe Economique TaToM (Antananarivo-Toamasina, Madagasikara)
Plan d'Urbanisme Directeur de l'agglomération d'Antananarivo 2019

- Espace vert et parc (Zone non constructible)
- Terrain escarpé (pente supérieure à 20 degrés) (Zone non constructible)
- Périmètre de protection (Zone non constructible)
- Plan d'eau (Zone non constructible)

PUDI

Secteur de la plaine d'Andranomahery

- ✓ Répartition du plan d'eau sur 3 secteurs :
 - localisation du premier plan d'eau au milieu de la plaine, pour dégager le développement de la partie Nord.
 - répartition des deux autres plans d'eau autour des zones précaires afin de constituer une barrière physique contre les extensions anarchiques.
- ✓ Zone d'urbanisation :
 - déclassement des rizières autour des plans d'eau en zone à remblayer.
 - classement des zones bâties, en deuxième couronne en zones de développement mixtes.
- ✓ Voirie :
 - établissement des connectivités, Est-Ouest, Nord-Sud, Nord-Ouest via des grandes artères.
 - création de maillage pour le désenclavement de la plaine.
 - Aménagement d'un échangeur, au niveau de la LP, et de Henri Fraise.
- ✓ Mobilité :
 - adoption d'une voie de chemin de fer sur le canal Andriantany.
 - création d'une interface de transport public, au niveau du giratoire de Masay.

Secteurs Masay & Ankorondrano Est

- ✓ Répartition du plan d'eau :
 - maintien partiel du plan d'eau de Tana Water Front, pour privilégier les programmes immobiliers
- ✓ Zone d'urbanisation :
 - adoption d'une approche pragmatique pour les secteurs autour du Lac Masay, à travers le déclassement des rizières déjà remblayées.
- ✓ Voirie :
 - désenclavement des quartiers.

Page 42 / 113

Plaine Andranomahery



Image générée par IA

ACCÈS AUX MÉDICAMENTS : PHARMACIES ET DÉPÔTS INÉGALEMENT RÉPARTIS



YANNE LOMELLE
CYNTHIA RAHELINDISA

Dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable (ODD) mettent un accent particulier sur l'atteinte de la couverture sanitaire universelle. Celle-ci inclut notamment l'accès pour tous à des médicaments essentiels, sûrs, efficaces, de qualité et à un coût abordable. Cet objectif ambitieux souligne l'importance d'un réseau pharmaceutique équitablement réparti sur le territoire. Sur le principe, l'équité est érigée en principe fondamental, à Madagascar cet objectif ressemble encore à une utopie. Sur le terrain, la réalité est toute autre : l'accès aux soins et aux médicaments demeure largement inégal, réservé en grande partie à une poignée de personnes vivant dans des zones géographiques privilégiées.

Selon l'Institut National de la Statistique (INSTAT), qui s'appuie sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-3) de 2018 ainsi que sur les enquêtes récentes (EPM 2021-2022), Madagascar comptait environ 28,1 millions d'habitants en 2021, une population majoritairement rurale. Les estimations internationales, comme celles de Worldometer, situent aujourd'hui la population à près de 32,7 millions d'habitants en 2025, avec un taux d'urbanisation qui avoisine les 40 %. Ces données mettent en lumière une réalité essentielle : malgré une urbanisation progressive, la grande majorité des Malgaches vit en milieu rural où l'accès aux services essentiels, aux soins et aux infrastructures sont encore difficile.

Selon la Banque mondiale, en 2022, seulement 11,4 % de la population rurale vit à moins de 2 km d'une route praticable en toutes saisons. Pour près de 17 millions de Malgaches, cela signifie un isolement quotidien : difficultés pour se rendre à l'école, accéder aux soins ou transporter leurs récoltes vers les marchés. Une situation qui illustre brutalement le fossé entre zones urbaines et rurales et façonne le quotidien de millions de personnes. Pour la majorité des Malgaches vivant loin des villes, les kilomètres de pistes impraticables ne sont pas qu'un obstacle physique, mais une barrière à la santé.

Se procurer des médicaments ou consulter un centre de soins deviennent un véritable défi, illustrant cruellement les inégalités entre zones urbaines et rurales.

CONCENTRATION DES OFFICINES ET DISPARITÉS RÉGIONALES

Antananarivo, la capitale de Madagascar, compte parmi les villes les plus peuplées du pays. Selon Worldometer, la population de la ville proprement dite est estimée à 1,35 million d'habitants en 2025. En incluant l'ensemble de l'agglomération, avec ses zones périurbaines et suburbaines, la population dépasse alors 4,2 millions d'habitants, d'après les projections de Macrotrends. Cette concentration démographique confirme le rôle central d'Antananarivo dans la vie économique, politique et sociale de Madagascar.

Bien qu'Antananarivo est la plus grande agglomération de Madagascar, sa prédominance dans le secteur pharmaceutique soulève des questions d'équité territoriale. Plus de la moitié des officines du pays (162 sur 317) y sont regroupées, laissant les régions périphériques avec une couverture bien plus faible.

Le constat est encore plus frappant pour les grossistes : sur 37 sociétés officiellement enregistrées, seules cinq sont implantées en dehors de la capitale. Cette centralisation facilite l'approvisionnement d'Antananarivo, mais accentue les inégalités d'accès aux médicaments pour les habitants des provinces, contraints à des délais et à des coûts supplémentaires pour se soigner.

GRAPHIQUE (RÉPARTITION PAR VILLE DES OFFICINES À MADAGASCAR)

L'injustice est d'autant plus flagrante : Toamasina, deuxième ville de Madagascar, ne dispose que de 27 officines pour sa population. Pendant ce temps, Mahajanga, moins peuplée, en compte 21 et accueille même trois grossistes pharmaceutiques. Un déséquilibre qui interroge sur la répartition réelle des soins pharmaceutiques dans le pays.

COHABITATION DIFFICILE ENTRE PHARMACIE ET DÉPÔT DE MÉDICAMENTS

Face à cette concentration inégale des officines dans les grandes villes, les dépôts de médicaments sont apparus comme une réponse pragmatique aux besoins des populations éloignées ou mal desservies. Là où l'ouverture d'une pharmacie reste économiquement ou logistiquement impossible, ces dépôts assurent un accès vital aux traitements. Leur création, souvent dictée par la nécessité plus que par la réglementation, illustre le dilemme entre couverture pharmaceutique et sécurité sanitaire.

En 2022, le Groupement professionnel des dépositaires de médicaments (GProDMM) dénombrait environ 1 400 dépôts de médicaments à travers Madagascar, mais leur implantation géographique reste un mystère. Dans un pays où les officines se concentrent massivement dans les grandes villes, cette cohabitation complexe entre dépôts et pharmacies s'avère pourtant cruciale pour garantir l'accès aux médicaments.

CADRE LÉGAL ET TENSIONS PROFESSIONNELLES

Face à ce déséquilibre, la loi n° 2022-024 est venue clarifier le cadre légal. Elle modifie la loi n° 2011-002 du 15 juillet 2011 portant sur le Code de la Santé, et introduit dans son nouvel article 202, alinéa 4, une règle stricte : « l'ouverture d'une officine interdit toute autorisation d'un dépôt de médicaments dans un rayon de 10 kilomètres. Les dépôts déjà en place conservent toutefois leur droit d'exercer, sous réserve des règles en vigueur ».

Avant même son adoption, la proposition de loi visant à maintenir les dépôts de médicaments existants malgré l'implantation de nouvelles pharmacies avait déjà provoqué de vives inquiétudes parmi les professionnels du secteur pharmaceutique. Selon eux, cette mesure risquait d'ouvrir la porte à une concurrence déloyale, en particulier dans les zones urbaines où la demande reste limitée. Les pharmaciens pointaient également du doigt les risques pour la qualité du service.

Les dépôts, souvent gérés avec un encadrement minimal, pouvaient délivrer des médicaments sans respecter toutes les normes de sécurité, mettant potentiellement en danger la santé des patients.

Pour le secteur, il s'agissait aussi d'un problème d'équilibre du marché : la coexistence des dépôts et des pharmacies dans une même zone pourrait fragiliser la viabilité économique des officines, tout en maintenant des pratiques informelles difficilement contrôlables. Cette tension illustre un dilemme majeur pour Madagascar : comment garantir l'accès aux médicaments dans les zones rurales tout en protégeant la qualité et la régulation du système pharmaceutique officiel.

DÉPÔTS DE MÉDICAMENTS : ENTRE SURVIE DES POPULATIONS ET RISQUES SANITAIRES

Toutefois, ce dilemme prend d'abord une dimension profondément humaine. Nous sommes dans une petite bourgade, à une trentaine de kilomètres de Farafangana, accessible uniquement par une route secondaire. Ici, les habitants n'ont pas le luxe de choisir : sans officine à proximité, ils se tournent vers le dépôt de médicaments local, ouvert tous les jours, de 6h à 17h.



Seulement 11,4 % de la population rurale vit à moins de 2 km d'une route praticable en toutes saisons.



Être le seul point d'accès aux soins a ses conséquences : les ruptures de stock sont fréquentes. « *Il n'est pas rare que nous soyons à court de sérum, et les malades doivent attendre que nous puissions nous réapprovisionner pour poursuivre leur traitement* », confie le gérant, avec un mélange de fatigue et de responsabilité dans la voix. L'endroit le plus proche pour obtenir des médicaments en urgence se trouve à plus de six heures de route, un délai que chaque patient doit affronter dès qu'une rupture survient.

Pour maintenir son stock, le gérant s'approvisionne auprès d'un grossiste basé à Antananarivo, mais le trajet est compliqué : il passe par un particulier qui assure le transport jusqu'à la bourgade. A ses yeux, il n'y a aucune notion de concurrence avec les pharmacies, car en six ans d'existence de son dépôt de médicaments, la plus proche pharmacie est encore à 30 kilomètres, bien trop loin pour entrer en conflit avec son activité.

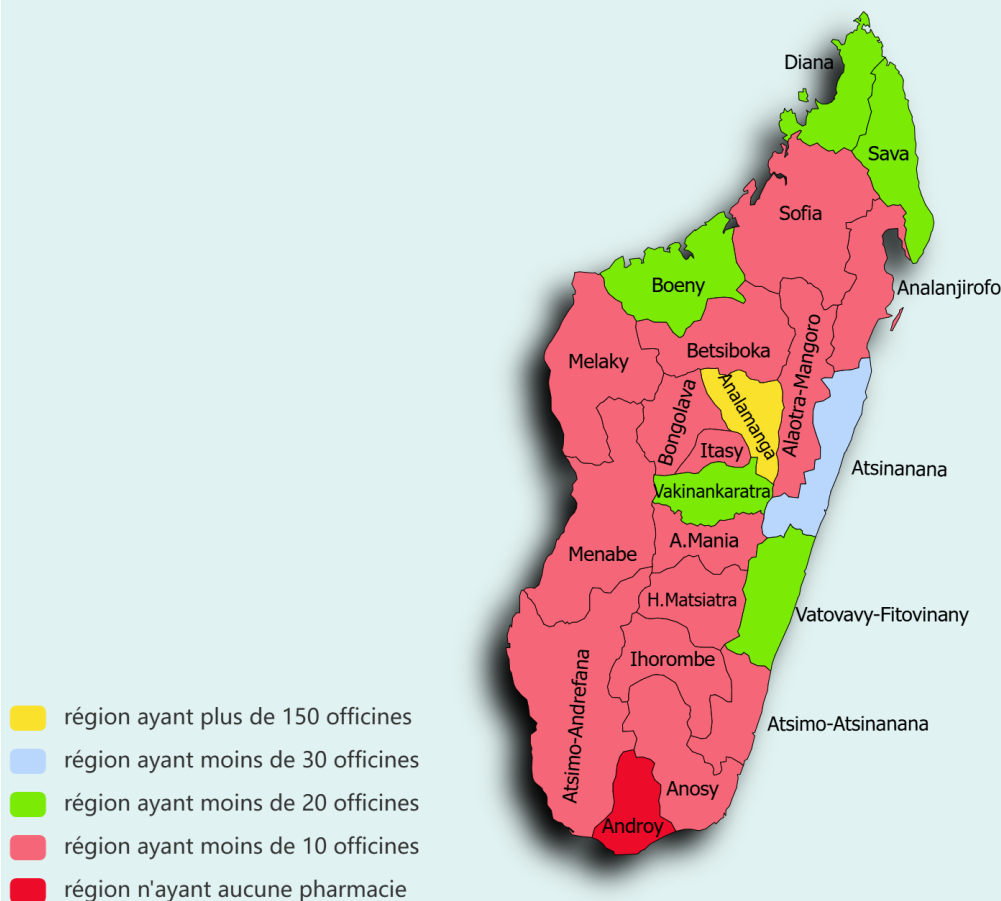
Ici, son rôle dépasse le simple commerce : il contribue à la santé de la communauté, étant le seul pont entre les habitants et les médicaments dont ils ont désespérément besoin.

« *Ici, tout le monde se connaît* », explique le gérant avec une pointe de chaleur dans la voix. « *Il n'est pas rare que nous donnions des médicaments à des malades qui ne peuvent pas payer immédiatement. Ils nous règlent petit à petit. Parfois, nous fournissons même les médicaments essentiels alors que la personne n'a pas les moyens... mais nous savons qu'elle reviendra pour payer.* »

Dans ce village isolé, le dépôt de médicaments ne se contente pas de vendre des produits : il tisse un lien social, construit sur la confiance et la solidarité, là où l'accès aux soins est une lutte quotidienne.

Si la concentration des officines dans les grandes villes a ouvert une brèche permettant l'émergence des dépôts de médicaments, cette solution comporte un revers. L'existence de ces dépôts favorise parfois une prolifération de la commercialisation informelle, avec tous les risques que cela comporte. Dans ces établissements, les gérants n'ont pas toujours le savoir-faire des pharmaciens, ce qui peut générer des erreurs dans la dispensation des traitements et créer une insécurité sanitaire pour les patients.

répartition inégale des pharmacies à Madagascar



Source de l'image : Croisement de données du Site web Ordre des Pharmaciens de Madagascar et du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)



ANDROY

CE GRAPHITE QUI SACRIFIE DES DROITS HUMAINS



MONICA RASOLOARISON

L'essor des technologies vertes, indispensables à la transition énergétique mondiale, s'appuie sur des minerais stratégiques comme le graphite. Madagascar, riche de ces ressources, attire de plus en plus d'investisseurs étrangers. Mais derrière la promesse d'un développement économique, l'exploitation minière révèle une sombre réalité : celle des violations des droits humains et des impacts environnementaux majeurs, notamment dans la mine de graphite exploitée par Gold Sand et ses partenaires, à Ambahita, dans le district de Bekily, dans l'Androy.

Le graphite est un matériau indispensable dans la transition énergétique. En effet, il est utilisé dans la fabrication des batteries lithium-ion, qui alimentent les voitures électriques et les systèmes de stockage d'énergie renouvelable. Selon les projections, la production mondiale de graphite devrait croître de 17% d'ici 2030, positionnant la Grande Ile comme un acteur clé de la transition énergétique. Cependant, cette opportunité économique soulève des questions éthiques et sociales.

DES DROITS HUMAINS BAFOUÉS ...

Plusieurs violations des droits humains sont mises en lumière dans le cadre de l'exploitation de graphite par la société Gold Sand et ses partenaires, notamment Copax Resources. Au cours des enquêtes menées dans le premier semestre 2025, les témoignages recueillis révèlent des abus systématiques et soulèvent des préoccupations majeures.

Les conditions de travail sont alarmantes. De nombreux employés signalent l'absence de contrats de travail, ce qui rend leurs relations de travail informelles et juridiquement non-opposables. Un ouvrier relate : « *Nous travaillons sans repos, sans sécurité. Quand un accident survient, on nous dit de nous débrouiller. Les chefs chinois ne respectent pas nos droits, ils nous insultent, parfois ils frappent* ». Tita, un travailleur se plaint : « *Nous ne bénéficions pas de repos, ni de congé. Les heures supplémentaires ne sont pas payées. Des inspecteurs de travail sont venus mais on nous a donné l'ordre de partir. Des autorités locales viennent également mais aucune mesure n'est prise après leurs passages. Il n'y a pas question de respect de la dignité humaine. Nous consommons de la brède arrosée par les eaux usées des toilettes* ».



En outre, aucune mesure de sécurité n'est mise en place sur les sites d'exploitation. « Nous travaillons à nos risques et périls. Les employeurs ne nous procurent pas les équipements de protection individuelle », confient des travailleurs. Ce qui expose les travailleurs à des risques professionnels graves. Les témoignages font également état d'une absence de protection sociale, notamment en matière de couverture maladie ou de retraite. Mise à part cela, de nombreux habitants dénoncent l'absence de priorité donnée à l'embauche locale, malgré les engagements pris par l'entreprise. Les emplois créés sont majoritairement précaires, mal rémunérés et n'offrent aucune sécurité sociale. Les populations n'ont pas été consultées de manière adéquate lors de la mise en œuvre du projet. L'accès à l'information, pourtant garanti par les textes nationaux et internationaux, reste très limité, alimentant la défiance et les tensions.

Les dirigeants de Gold Sand ont reconnu les lacunes dans leur gestion sociale et administrative. Un plan de redressement a été annoncé en mai 2025, comprenant notamment : la régularisation des contrats de travail, déjà entamée, l'amélioration des conditions de travail, incluant une revalorisation progressive des conditions financières, l'instauration d'une méthode d'interprétation pour garantir une meilleure communication entre les employés locaux et les cadres chinois, la sensibilisation du personnel, malgache comme chinois, aux lois en vigueur et aux coutumes locales.

DES ABUS DE TOUS GENRES ...

Des abus spécifiques ont été rapportés concernant le traitement des employés. Des cas de harcèlement sexuel, de chantage et de violences verbales ont été signalés. Les femmes, en particulier, sont souvent victimes de discrimination et d'abus, ce qui souligne l'absence de mécanisme de protection pour les victimes. Ces comportements inacceptables révèlent un mépris flagrant des droits humains et de la dignité des travailleurs.

De plus, des abus sexuels ont été rapportés, créant un climat de peur et d'insécurité parmi les femmes de la communauté.



Plusieurs familles ont été expulsées de leurs terres sans consentement ni compensation équitable.

Un travailleur témoigne : « Ils choisissent de recruter les jeunes filles, dont des mineures, pour préparer leurs repas. Certains cadres chinois les menacent tout en les malmenant ».

Plusieurs familles ont été expulsées de leurs terres sans consentement ni compensation équitable. Cette dépossession aggrave la précarité alimentaire et met en péril la transmission des terres ancestrales, pilier de la culture locale. « Nous n'avons peut-être pas de documents, mais le fait que les tombes de nos ancêtres sont ici : ces terres nous appartiennent », témoigne Tahovelo, jeune habitant d'Ambohity Haut.

Pour Pisaky, une femme âgée, la terre est plus qu'un bien : « Ces terres nous appartiennent, tout comme l'eau ».

Le sentiment d'injustice est d'autant plus vif que les habitants n'ont que peu de moyens pour se défendre. Les tentatives de recours devant la justice, pour licenciement abusif, sont souvent étouffées ou classées sans suite sous pression. Effectivement, en septembre 2020, le tribunal du travail de Toliara a été saisi par des membres de la communauté locale affectée, qui réclamaient des dommages et intérêts pour licenciement abusif et non-paiement d'indemnités. Toutefois, l'affaire a été classée sans suite, après un désistement sous pression.

La société a annoncé la création d'un mécanisme interne et externe de collecte et traitement des plaintes, afin de donner la parole aux victimes et de permettre un suivi approprié par la commune et les fokontany. Des formations sur les us et coutumes de l'Androy sont également dispensées aux cadres chinois pour prévenir les comportements inappropriés.

DES ATTEINTES AUX « FADY » ...

Les pratiques culturelles et spirituelles des communautés locales, dont les « Fady », sont également menacées. Des violations de ces traditions, telles que le déversement de déchets sur des sites sacrés, ont été signalées.



La destruction ou le déplacement de tombes traditionnelles a provoqué un profond traumatisme au sein des communautés, pour qui ces lieux ont une valeur spirituelle inestimable. Une mère de famille confie : « Ils ont déplacé les tombes de nos ancêtres, c'est un sacrilège. Nous avons perdu nos terres, notre dignité. Personne ne nous a demandé notre avis ». Alisony, chef du fokontany d'Ambahita relate : « Ils achètent les terrains à des sommes modiques, à raison de 300 000 Ariary pour un hectare de terrain. Les gens ont peur et sont forcés à leur vendre ces terres ». Par rapport aux atteintes aux droits culturels, Alisony poursuit : « Un propriétaire de tombe traditionnelle a demandé 35 bœufs afin de déplacer les dépouilles. Ils ont refusé de payer alors qu'il n'est pas dans nos coutumes de déplacer les sépultures. Nous le leur avons interdit mais ils n'ont fait qu'à leurs têtes et ils ont déplacé nos ancêtres ».

Certains cadres chinois abattent des chiens dans une rivière considérée par la communauté comme sacrée, une pratique qui a profondément choqué dans un contexte où la consommation de viande canine est culturellement proscrite. Les habitants signalent également des atteintes à des lieux tabous et à des plantes sacrées, le déversement de substances dans des sites sacrés.



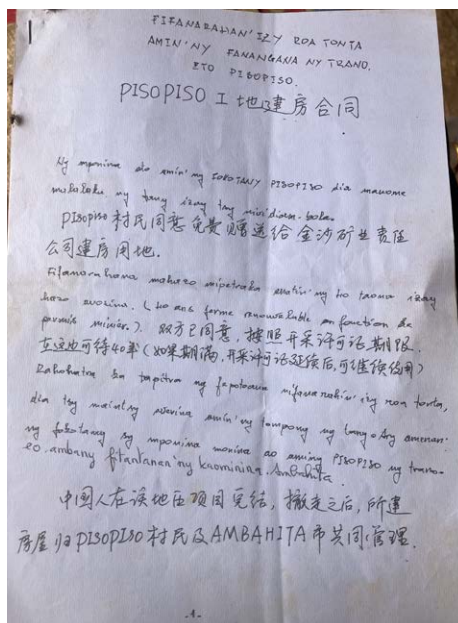
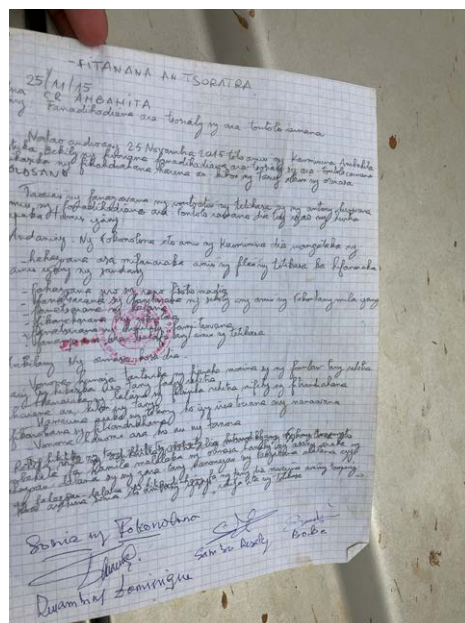
Des faits qui portent directement sur des éléments identitaires transmis entre générations, affectant ainsi la cohésion sociale et la dignité communautaire.

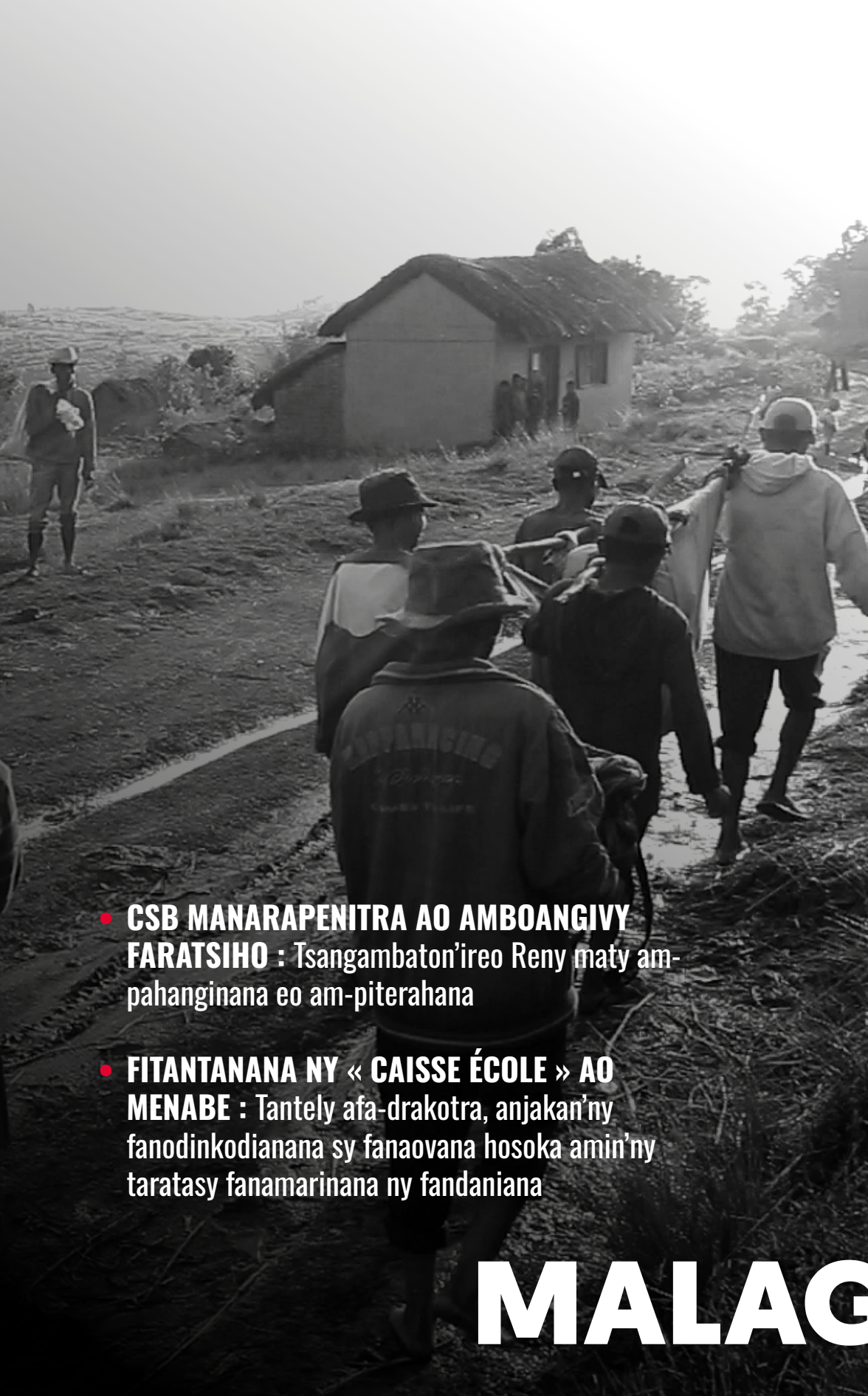
Dans son plan de redressement, la société s'engage à reconsidérer ses relations avec les communautés locales, à intégrer les dimensions culturelles dans sa gestion du foncier et à éviter toute profanation de sites sacrés.

L'exploitation minière a également des conséquences environnementales significatives. La pollution de l'eau, de l'air et la déforestation sont des problèmes majeurs liés aux activités de Gold Sand.

Les déchets générés par l'exploitation sont souvent rejetés sans traitement adéquat, compromettant la qualité de l'environnement et la santé des populations riveraines. Les résidus miniers sont abandonnés à ciel ouvert, sans traitement ni suivi. Un agriculteur s'inquiète : « L'eau du puits est devenue trouble, nos enfants tombent malades. Les arbres disparaissent, la terre ne donne plus rien ». L'entreprise prévoit désormais la constitution d'une équipe environnementale et sociale en charge du suivi environnemental et la mise en place d'un système de gestion des déchets, encore inexistant jusque-là.

L'exploitation des minerais stratégiques, comme le graphite, est essentielle pour la transition énergétique mondiale. Cependant, cette exploitation ne doit pas se faire au détriment des droits humains et fondamentaux des communautés locales à Madagascar. Il est temps d'agir pour garantir que les bénéfices de l'exploitation minière profitent réellement aux populations, tout en respectant leur dignité et leurs droits. La route vers un développement durable et équitable passe par la protection des droits humains et la responsabilisation sociale des entreprises.





- **CSB MANARAPENITRA AO AMBOANGIVY FARATSIHO** : Tsangambaton'ireo Reny maty am-pahanginana eo am-piterahana
- **FITANTANANA NY « CAISSE ÉCOLE » AO MENABE** : Tantely afa-drakotra, anjakan'ny fanodinkodianana sy fanaovana hosoka amin'ny taratasy fanamarinana ny fandaniana

MALAGASY

Mitaky herim-batana sy herin-tsaina manokana ny fanatonana tobim-pahasalamana ho an'ny vehivavy hiteraka sy ny fianakaviany. Crédit photo : Andrianalitiana Germain sy Sitrakiniaina José



Ny mpiteraka sy ireo mpilanjy azy, mandalo eo amin'ny fototr'ilay CSB Manarapenitra maty an-karanany. Crédit photo : Andrianalitia Germain sy Sitrakiniaina José

CSB MANARAPENITRA AO AMBOANGIVY FARATSIHO TSANGAMBATON'IREO RENY MATY MANGINA EO AM- PITERAHANA



FAH **ANDRIAMANARIVO**
NADIA **RAONIMANALINA**

**Ny andro hiterahana no mety
ho andro hahafatesana.
Renim-pianakaviana maro
any Amboangivy, kaominina
Miandrarivo, Distrikan'i
Faratsiho no mbola
tandindomin-doza mandritra ny
vohoka sy eo am-piterahana,
noho ny tsy fisian'ny tobim-
pahasalamana sy mpiasan'ny
fahasalamana matihanina
manara-maso azy ireo.**

Efa ho valo taona izao no niandrandra ny CSB Manarapenitra ny ao Amboangivy, araka ny fampanantenana tamin'ny fampielezan-kevitra ny taona 2018. Nanokanana vola 179 tapitrisa Ariary ho an'ny fanorenana saingy tsy nihoatra ny fametrahana fototra ny asa vita hatramin'izao. Fototra zary lasa tsangambaton'ny fahadisoampanantenana sy ny reny maty mangina eo am-piterahana.

Nentina filanjana, nandeha tongotra adin'ny enina vao tonga tao Miandrarivo, toerana misy tobim-pahasalamana, misy dokotera mpampiteraka.

« Mitsivalana ny zaza ka saro-piterahana », hoy ny dokotera. Tsy maintsy nalefa haingana any Faratsiho. Vonjy aina, ka tsy manan-tsafidy fa tsy maintsy mbola nandehana antongotra 32 kilaometatra indray ! Dia lasa namakivaky haizina niala an'i Miandrarivo, nandalo an'Amboangivy ny fianakaviana sy ny mpilanjy ary ilay reny bevohoka. Adin'ny efatra taorian'izay, indreo nirodorodo niverina tao amin'ny dokotera ny fianakaviana, nitondra ilay vehivavy bevohoka, efa tsy mahatsiaro tena intsony.



« Zaza mitsivalana ve ahoana ny ahatafavoahana an'iny ? Olona efa niteraka in-tsiy izany, ary efa fanimpolony tamin'io. Ho kitikitihinao ny tranon-jaza, mety ho rovitra io. Dia aleo tonga dia nalefa (ndlr : alefa any Faratsiho). Tany amin'ity Amboangivinareo ity. Tany hono dia hoe tsy nety nandeha, nefa olona nolanjaina izy. Alatsany, hono alatsany. Dia nalatsany tany. Niverina avy any afaka adin'ny efatra (..) Mino aho fa mety nanatona renin-jaza tany iny, satria misy renin-jaza any. Dia sady natosika no nosintomina ilay zaza, fa raha tsy izany tsy tafavoaka. Nanao hémorragie be izy, hoy ry zareo tonga teo. Ny zaza velona, fa ny reny tsy azo ».

Maty teo am-piterahana ilay reny. Vao teraka, dia voasoratra ho zaza kamboty, ao anaty sora-piankohonana, ny zanany. Tsy iray na roa fa maro ny tranga toa ity niainan'i Dokotera Jean Marie ity. Mpitsabo ao amin'ny tobim-pahasalamana sahanin'ny misiona katolika ao Miandrarivo izy. Hoy ny fanazavany : « Anisan'ny manome vahana ny kolontsain'ny fanaovana « dokotera tena » sy ny fiterahana ivelan'ny tobim-pahasalamana, ny tsy fahampian'ny tobim-pahasalamana, ny fahalaviran-toerana ary ny fahasarotan'ny lalana amin'ireo tanàna lavitr'andriana ao anatin'ny kaominina Miandrarivo. Manginy fotsiny ny fihinanana fanafody tsy manaraka ny fenitra amin'ny fomba fitahirizana azy, amidy hatreny amin'ny mpivarotra anana ».

Voatonona anatin'izany ny tanànan' Amboangivy, Fokontany Mananetivohitra, kaominina Miandrarivo, Distrikan'i Faratsiho any amin'ny Faritra Vakinankaratra.

MATY MANGINA, TSY HITAN'NY TAREHIMARIKA

23 kilaometatra miala ny renivohitr'i Faratsiho no misy ny tanànan'Amboangivy Mananetivohitra, saingy tsy azo aleha mandavan-dataona ny lalana. Mandritra ny fotoam-pahavaratra, dia tsy maintsy mihodina mandalo an'i Dango, Valabetokana, Ambatoasana, Miandrarivo vao tonga any Amboangivy Mananetivohitra. Tsy misy ankoatry ny sarety sy moto no hany fitaovam-pitaterana mahazaka ny haratsian'ny lalana. Adin'ny 10 no analana ny halavirana 68 kilaometatra, eo anelanelan'i Faratsiho sy Amboangivy amin'ny kodiaran-droa.

Araka ny tatitry ny Ivotoeram-pirenena momba ny antontanisa (INSTAT), tao anatin'ny fanisam-bahoaka RGPH3, dia midorehitra mena ny tondron'ny fahantrana marolafy ho an'ireo tanàna ao anatin'ny kaominina Miandrarivo. Tokatran'ny sivy amin'ny folo no sahirana ara-pivelomana : sady marefo ny fidiram-bola no voafetra ny fahafahan'ny zanak'izy ireo misitraka fampianarana any antsekoly.



Tsy misy ankoatry ny sarety sy moto no hany fitaovam-pitaterana mahazaka ny haratsian'ny lalana.

Toa izany koa ny fahafahany misitraka fitsaboana any amin'ny Tobim-pahasalamana.

Tsy misy kosa ny tarehimarika mazava avy amin'ny loharanom-baovao ôfisialy any ifotony ahafantarana ny isan'ireo reny tratran'ny fahasarotan-piterahana sy ny isan'ireo mety mamoy aina vokatr'izany. Tsy manana fanisana manokana momba ny reny sy ny zaza ny kaominina, hoy ny lefitry ny ben'ny tanànan'i Kaominina Miandrarivo. Nisafidy tsy niresaka kosa ny dokotera lehibe ao amin'ny CSB 2 Miandrarivo noho ny fahatahorany ny mety ho fiantraikan'izany amin'ny asany.



Nandritra ny 6 taona, tsy tafahoatra ny fototra ny asa fanorenana ny CSB Manarapenitra ao Amboangivy, izay nanokanana 179 tapitrisa ariary.

Crédit photo : Andrianalitiana Germain sy Sitrakiniaina José



Nikatona ny loharanom-baovao tao amin'ny CSB 2 Miandrarivo. Crédit photo : Andrianalitia Germain sy Sitrakiniaina José

Ramatoa Zoary, mpanentana ara-pahasalamana ao Amboangivy Mananetivohitra no nanamafy, fa matetika ny trangam-pahasaratana ho an'ny reny hiteraka. « *Maromaro ihany izay efa nisy maty izay. Betsabetsaka ihany izay. Misy manao kambana ... Maty ilay reniny, ilay zanany koa amin'io tsy azo. Votsotra daholo* », hoy Ramatoa Zoary sady namadibadika ny takelaky ny rejisitra misy ny anaran'ireo vehivavy bevohoka tokony hanaraka fisafoana ao amin'ny toby iandraiketany.

Pejy vitsy dia vitsy amin'ilay rejisitra ihany no misy anarana sy datin'andro voatondro hisafoana. Tsy misy na iray aza, tamin'ireo vehivavy bevohoka 16 ao anaty rejisitra, nahatody ny fisafoana hatramin'ny farany. Telo volana no ela indrindra. Hatramin'ny lalan-kely mihazo ny biraon'ny toby fanaovam-bakisiny sy fisafoana aza efa difitry ny ahitra, satria efa ela tsy nisy mpandeha. « *Ny mahatonga an'ireo mihena, dia nisy fotoana nafindra toerana ny dokoteranay. Tsy ampy mpiasa ry zareo teny amin'ny CSB (ndlr : Miandrarivo) dia tsy afaka mizara satria ety aminay misy vakisiny sy fisafoana foana isaky ny iray volana, taloha. Tsy ampy mpiasa ry zareo, dia tsy afaka nankety mihitsy nandritra ny volana maromaro* », hoy i Zoary, somary sadaikatra.

SOSOA VOATAPO-DRANO

Ny volana desambra 2020, dia velombolo ny mponina sy ny mpitondra ifotony, tany Amboangivy sy Miandrarivo. Tsy nijanona ho fampanantenana mandritra ny fampielezan-kevitra ny hananganana CSB Manarapenitra tao Amboangivy, fa nivadika ho asa. Nanomboka ny fanamboarana ny fotodrafitrasa tao Amboangivy, araka ny fampanantenana nataon'ny kandida Andry Rajoelina, nandritra ny fampielezan-kevitra fifidianana filoham-pirenena, ny taona 2018. Lanonana manetriketrika no nametrahana ny vato fototra, hoy ny mponina, izay samy efa nino fa ho nofy ratsy sisa ny mpiteraka sy ny marary maty eny an-dalana anaty filanjana.

Nitohy ny asa ary tafapetraka manontolo ny fototra. Roa taona taorian'ny nametrahana ny vatofototra nefa, ny taona 2022, Tsy hita ny najavonan'ny orinasa niandraikitra ny asa. Tsy nisy fanazavana azo, hoy ny sefo Fokontany nandritra ny fihaonana voalohany taminy, ny taona 2022. Ny volana aprily 2025, niverina niresaka indray ny sefo fokontany ary mbola nanamafy fa tsy nisy fivoarana ny asa,

« *Mahavariana fa ilay mpiasa teo aza dia lasa, fototra fotsiny no vita dia tsisy na inona na inona aloha hatreto. Fototra fotsiny aloha no vita hatreto* », hoy i Ranaivoarisoa Donné, sefo fokontany Mananetivohitrandritra ny fihaonana taminy tao Miandrarivo.

Sosoa voatapo-drano ny hafalian'ny mponina tao Amboangivy. Tsy nanafina ny fahadisoam-panantenany koa ny lefitry ny Ben'ny tanàna ao Miandrarivo Randriatahiana Eric. « *Misedra olana ihany izahay aty anatin'ny kaominina Miandrarivo satria tsy ampy ny fotodrafitrasa. Tsy ampy ny hopitaly ary izay indrindra no niresahana hoe hananganana ilay hopitaly manarapenitra eny Amboangivy kanefa moa taraiky ilay izy. Hatramin'izao dia mbola miandry an'izany izahay. Eo ihany koa ny olana fototra tena sedrain'ny vahoaka ato anatin'ny kaominina Miandrarivo, dia ny tsy fahampian'ny mpiasa matihanina amin'ny sehatry ny fitsaboana satria saika mpiana-draharaha daholo no miasa aty* ».

FANADIHADIANA PARLEMANTERA ?

Nijanona teo amin'ny kabary fampanantenana sy ny fanorenanan ny fototra ny fahalalan' ireo mpitondra any ifotony momba ity CSB Manarapenitra, maty an-karanany ao Amboangivy ity.



Mihena be ny isan'ny vehivavy tonga misafo ao amin'ny toby fanaovam-bakisiny sy fanaraha-maso ny vohoka, ao Amboangiv Mananetivohitra. Crédit photo : Andrianalitiana Germain sy Sitrakiniaina José

Toa izany koa ny Solombavambahoakan'i Faratsiho, Ramilison Nomenjanahary, izay nilaza fa efa nangata-panazavana momba ny asa fanorenana ao Amboangiv, fa tsy nahazo fahafahampo, ary mitaky ny hanokafana fanadihadiana parlemantera. « *Vola avy aiza io, hita soritra, misy traçabilité ve hoe avy aiza io, sao dia sanatria nahodin'iza na lanin'iza ? satria ny vahoaka tena mila an'izany fotodrafitrasa izany. Dia izahay efa nandeha tao amin'ny ministeran'ny Fahasalamana, efa in-droa aho no nandeha tao fa tsy voaray* », hoy ny solombavambahoaka voafidy tao Faratsiho.

Nandritra ny fifanatrehan'ny solombavambahoaka sy ny mpikambana ao amin'ny Governemanta, ny 14 jona 2025, dia mbola nametraka fanontaniana mi-vantana tamin'ny minisitry ny Fahasalamambahoaka, momba ity fampanantennana tsy tanteraka tao Amboangiv ity, ny solombavambahoakan'i Faratsiho. Tsy mbola nahazoam-baliny mahafapo hatrany anefa izany, hoy ny solombavambahoaka.

FANORENANA MITENTINA 179 TAPITRISA ARIARY

Voamarina tao amin'ny tranokala mirakitra ny antotam-baovao momba ireo tsenambaro-panjakana na SIGMP fa nisy tokoa ny tsenambarom-panjakana nanaovana antso tolobidy nasionaly ho fanorenana ny lot laharana faha-6 amin'ny CSB Manarapenitra tao Amboangiv Miandrarivo Faratsiho.

Mitentina 179 tapitrisa Ariary mahery ny fifanarahana ary tafiditra tao anatin'ny programme d'investissement public (PIP). Ny ministeran'ny Fahasalamambahoaka no « autorité contractante », izany hoe mpanao sonia ny fifanarahana ary ny orinasa iray antsoina hoe R.F no nahazo ny asa fanorenana.

Rehefa natao ny fanamarinana momba ny anaran'ilay mpandraharaha nahazo ny tsenambarom-panjakana, dia fantatra fa tomponandraikitra ambony teo anivon'ny Ministeran'ny Asa tanana sy ny Haitao no tompon'ny orinasa RF. Voamarina ny fisian'ny didim-panjakana na décret nanendry azy ary voarakitra tao anatin'ny tatitry ny Filankevitry ny Minisitry, ny volana oktobra 2021 ny fanenendrena.

Rehefa natao ny fanamarinam-baovao teo anivon'ny Ministeran'ny Asa tanana, dia fantatra fa efa nodimandry tamin'ny volana oktobra 2024 i R.F, ilay mpandraharaha voasoratra ao anatin'ny SIGMP, ary nahazo ny tsenambarom-panjakana hanorenana ny CSB Manarapenitra ao Amboangiv.

MIARA-MATY AMIN'ILAY MPANDRAHARAHY VE NY TSIAMBARATELO TSY NAHAVITANA NY ASA ?

Ny 9 jolay 2025, nandefasana mailaka nangatahana fanazavana momba ity raharaha ity, ny teo anivon'ny ministeran'ny Fahasalamambahoaka. Namafisina tamin'ny fangatahana antsoatra izany ny 10 jolay 2025. Ny 18 jolay 2025 no namaly an-taratasy Dr Yasmine Lydia, sekretera jeneralin'ny ministeran'ny Fahasalamambahoaka. Toy izao ny fanazavany :

« Tao Amboangiv no toerana nokasaina hanorenana ny CSB Manarapenitra faha-7, ao amin'ny Faritra Vakinankaratra. Nozaraina roa ny fanatanterahana ny asa. Ny 20% tao anatin'ny tetibola 2020. Ny 80% tao anatin'ny tetibola 2021. Tany anivon'ny Faritra no nanaovana ny antso tolobidy. Nomena ny DRSP Vakinankaratra ny sorabola iasana. Vitan'ny orinasa ny ampahany voalohany tamin'ny asa. Tsy voaloha anefa ny volan'ilay orinasa, mifanaraka amin'ny ampahan'asa vita. Nolavin'ny Trésor public ny famoahana ny vola noho ny antony tsy miankina amin'ny DRSP. Vokany : tsy nety nanohy ny ampahany faharoa tamin'ny asa intsony ny orinasa. Nanapakevitra ny Direction des Affaires Financières, tamin'izany fotoana izany, namerina ny vola tao anatin'ny état C3 tao amin'ny Faritra ny taona 2022, mba hanaovana antso tolobidy vaovao. Rehefa tonga anefa ny taom-piasana ara-bola 2022, dia hita fa tsy nisy intsony ny vola azo nampasaina ».

CSB IRAY HO AN'OLONA 6 700

Araka ny fanazavan'ny ben'ny tanàna lefitra ao Miandrarivo, dia manana CSB 1 miisa telo sy CSB 2 iray ny kaominina. Tsy mahavaha olana tanteraka anefa izany. Raha ny tarehimarika fahita matetika amin'ireo firenena an-dalampandrosoana aty afrika atsimon'i Sahara sy Azia atsimo atsinana, dia Tobim-pahasalamana fototra iray misahana olona 5 000 ka hatramin'ny 10 000. Na tsy ôfisialy aza, dia lasa fenitra iraisana, amin'ireo tatitra sy tahirin-kevitra siantifika nanaovana fikarohana io tarehimarika io, ho an'ireo firenena voasokajy ho an-dalampandrosoana na sahirana.

Ho an'ny kaominina Miandrarivo, dia Tobim-pahasalamana fototra miisa 4 no miahy ny fahasalamana ho an'ireo mponina manodidina ny 27 000, miparitaka amin'ny fokontany 17, izany hoe tobim-pahasalamana fototra iray misahana olona 6 700 mahery. Tafiditra ao anatin'ny fenitra itovizan'ny firenena an-dalampandrosoana io salan'isa io, saingy manampy trotraka ny fahalaviran-toerana sy ny faharatsian'ny lalana, hoy ny lefitry ny ben'ny tanànan'i Miandrarivo, Randriatahiana Eric. « *Ny olana fahatelo, dia ny faharatsian'ny lalana.* »



18,78% amin'ireo CSB miisa 820 sarodalana any amin'ny faritra laharampahamehana ihany no ahitana mpitsabo sy mpitsabo mpanampy mifanaraka amin'ny fenitra.

Tena mikaikaika ny olona amin'ny faharatsian'ny lalana. Io izany no tena fototra, raha izay no azo ilazana azy satria raha adiny roa no heverina tokony hamonjena hopitaly, dia adiny dimy vao tonga eny amin'ny hopitaly noho ny faharatsian'ny lalana », hoy ny lefitry ny ben'ny tanàna.

Raha ny tolokevity ny sampandrahara-han'ny firenena mikambana misahana ny fahasalamana, na OMS, ho an'ireo firenena toa an'i Madagasikara, dia tokony ho 3 ka hatramin'ny 5 kilaometatra miala ny toeram-ponenana no misy ny tobim-pahasalamana fototra, izany hoe dian-tongotra adin'ny iray eo ho eo no tokony hanaovana ny halavirana. Ho an'ny mponina ao Amboangivy nefa, dia efa avo 3 na 6 heny amin'izany ny zava-misy. Dia an-tongotra adin'ny telo hatramin'ny adin'ny 6 no tsy maintsy atao vao tonga eny amin'ny CSB2 Miandrarivo, arakaraky ny toetry ny andro sy ny toe-batan'ny marray. Na dia tsy mifanaraka amin'ny fenitra aza, dia efa eken'ny rehetra ho lasa fomba fiaina mahazatra izany.

TSANGAMBATO MAINTY

Tanatin'ny tatitra ampahibemaso, taona 2023-2024, ny fitsarana momba ny kaonty dia namoaka tolokevitra 3 ho an'ny ministeran'ny Fahasalamambahoaka mba ho fanatsarana ny tolotra eny anivon'ireo Tobimpahasalamana fototra (CSB) amin'ny toerana saro-dalana. Anisan'izany ny tokony hampitomboana ny ezaka fanitarana ny herinaratra ho an'ny CSB ary ny fampandehanana ireo fotodrafitrasa efa vita.

Araka ny voarakitra ao anatin'ny tatitra, dia ny 18,78% amin'ireo CSB miisa 820 sarodalana any amin'ny faritra laharampahamehana ihany no ahitana mpitsabo sy mpitsabo mpanampy mifanaraka amin'ny fenitra. Ny 60% ny CSB no tsy manana angovo sahaza fa jiron'ny mpiasa na torche no ampiasaina. Ny fotodrafitrasa sasany efa vita, mbola tsy nampiasaina satria miandry fanokanana amin'ny fomba ôfisialy.

2025: AIZA HO AIZA NY FANATANTERAHANA IREO TOLOKEVITRA IREO ?

Aprily 2025, mbola ao anatin'ny vanimpotoana fahavaratra. Natevina ny orankariva. Efa tamin'ny 4 ora sy sasany hariva vao nitsahatra ny orana tao Mananetivohitra. Manakoako, mifamaly amin'ny kotroky ny sisan'orana, manerana an'i Mananetivohitra, ny feom-pamaky. Tsy nahandry ny fitsaharan'ny orana tanteraka ny fianakavian'i Setra sy Naly, fa nanangona ny kojakoja rehetra ilaina handrafetana filanjana. Tsy azo ilamboatsiary ny fiainana, fa tsy maintsy filanjana no hitondrana an'i Naly, renimpianakaviana mitondra vohoka hamonjy toeram-piterahana. Dia an-tongotra adin'ny 4 na adin'ny 6 no itondrana an'i Naly amin'ny filanjana hihazo CSB2, hiteraka eny Miandrarivo.

Efa hilentika ny masoandro vao vita ny kenonkenona rehetra. « *Tsy mbola anio no daty voatondro hahaterahany, saingy aleonay mihomana mandeha mialoha mba hisorohana ny mety ho fahasarotana, indrindra eny an-dalana », hoy i Setra vadin'i Naly sady namikiviky, mibaby ny entan-kelin'ny mpiteraka, miaraka amin'ireo mpilanja. Mitsiky tsy ravo sady misento lalina izy ireo mandalo eo anoloan'ilay toerana saika hanorenana ny CSB Manarapenitra. Sento manambara zavatra maro, nandritra ny enin-taona niandrasana ny fahavitan'ny CSB manakaiky azy ireo, saingy toa lasa tsangambato maintin'ireo reny mamoy aina mangina anaty fahasarotampiterahana.*

Manopy maso ny fototry ny CSB maty an-karanany, ilay sisa nihangana tamin'ny fampanantenana, ry Setra, dia manohy ny diany. Miandry azy ny alina hamakivakiana lalana malama, taorian'ny filatsahan'ny orana. Nilaozany ny tanànan'Amboangivy sy ny antsoantson'ny mpiara-monina : « *Manaova mora retsy a ! Mahavità soa, dia hieren-doza e ! »*. Andriamanitra sy ny Razana no faraheriny, itokiany, ary inoany fa hahatafaverina am-pifaliana azy mivady, miraka amin'ny menaky ny ainy ao Amboangivy indray.



EPP Beroboka.

ANJAKAN'NY FANODINKODINAMBOLA SY NY HOSOKA NY « CAISSE ECOLE » AO MENABE



NABOTO
MAZAVA VOLANA

**Tandindomindoza ny sekoly
ao Menabe : tsy mandeha
ara-dalàna ny fitantanana ny
« Caisse Ecole », ka miaina
anaty lakilasy sy sekoly tsy
zarizary ny mpianatra, lasa
fomba ny fanaovana faktiora
sandoka sy ny fanodinkodinana
ny vola natokana ho an'ny
fampiroboroana ny tontolom-
panabeazana. Samy hita na eny
amin'ny sekoly ambaratonga
fototra sy voalohany na eny
amin'ny lisea izany.**

Vola avy amin'ny mpiara-
miombon'antoka sy ny
ministeran'ny Fanabeazam-
pirenena hanohanana ny sekoly
mba hahafahany miantoka ny filàna
andavanandrony ny « caisse école ».
Ny Farimbon'Ezaka ho Fahombiazan'ny
Fanabeazana eny Ifotony (FEFFI) no
mitantana ireo 60 miliara Ariary mahery
kely natokana ho an'ny taompiaranana
2024 - 2025. Sekoly Fanabeazana
fototra (EPP) mihoatra ny 20 0000, sekoly
ambaratonga faharoa fototra (CEG),
3 000 latsaka kely sy Lisea 600 latsaka
kely no natao hisitraka izany. Goragora
sy manjavozavo ny fitantanana, tsy ampy
fanaraha-maso, misy ny fanolorana vola
ho an'ireo tompon'andraikitra ao amin'ny

fari-piadidana ho an'ny fanabeazana
(zone d'administration pédagogique), ary
faktiora hosoka no entina hanentsemana
izany.

EPP Tanambao Port, ZAP Belo-sur-
Tsiribihina tampon-tànana. Trano
nitobian'ny mpitandro filaminana
tamin'ny vanimpotoana nampanjaka ny
tsy fandriampahalemana tao Menabe no
navadika ho sekoly. Iaraha-mampiasa
amin'ny fiangonana ny trano fianarana
satria tsy manana ny azy ny sekoly.
Solaitrabe roa no ao anaty efitrano
iray, kilasy roa samihafa no miaraka
mampiasa ny efitrano. Dabilio folo no
hany misy, ho an'ny mpianatra 200: izay
tonga aloha no mipetraka amin'ny dabilio.

Raha ny tsaoka sy ny kojakoja ilaina ao an-tsekoly no tokony hampiasana ny volan'ny « caisse école », dia misy hatrany ny ampahana fandanihana tsy voasokajy ho azo ankatoavina, toy ny fanorenana trano sekoly vao.

Toy izany ny zava-misy ao amin'ny EPP Ampanihy, ZAP Ampanihy, ao Mahabo. Efitrano roa no mandrafitra ny sekoly: mandray kilasy roa avy ny efitrano tsirairay. Dabilio enina no ao anaty efitrano tsirairay, ho an'ny mpianatra 60 ary kilasy roa samihafa no miara mampiasa ny trano iray. Nisitrika vola mitentina 1 600 000 Ariary avy amin'ny « caisse école » ity EPP ity araka ny nanambaran'ny Talen-tsekoly.

NY FEEFI SY NY ANJARA ASANY

Ny didimpanjakana 2024-068, nanafoana ny didimpanjakana 2015-707 tamin'ny 12 may 2015 no mampanan-kery ny fananganana ny fikambanana feheziny didy hitsivolana 60-133 tamin'ny 03 okobra 1960, izay mifehy ny FEEFI.

Mitazona toerana lehibe eo amin'ny politikam-pitsinjaram-pahefana ho an'ny ny fanabeazana eto Madagasikara ny FEEFI. Manamafy orina ny fiaraham-imbombon'antoka eo amin'ny sekoly sy ny fiarahamonina iorenany izy amin'ny alalan'ny fampanjakana ny fitantanana mangarahara. Mandray anjara amin'ny fanatsarana ny tontolon'ny fanabeazana ihany koa, satria rafitra natao hanatsara ny kalitaon'ny fampianarana ka hahafahan'ny zaza malagasy hisitraka ny tolotra, fanajana ny rariny ary fihatsaram-pitantanana eo amin'ny sehatry ny fampianarana. Miantsehatra amin'ny fitantanana ireo fanampiana sy fanohanana azon'ny sekoly ny FEEFI ary manara-maso ny fanatanterahana ireo drafitr'asa nifanekena ho tombontsoan'ny fampianarana ao anatin'ny fokontany misy azy. Ity rafitra ity araka izany no mitantana ny « caisse école ».



Na dia izany aza dia mpiray tsikombakomba ihany koa ny mpivarotra sy mpitao raharaha manome faktiora hosoka.



Goragora sy manjavozavo ny fitantanana, tsy ampy fanaraha-maso...

Hafa ny voalazan'ny lalàna, hafa ny fampiharana eny an-tsekoly

Raha vakiana ny didim-panjakana dia ahitana sary mazava be : tsy ny mpampianatra izay tarihin'ny Talen-tsekoly samy irery no mitantana na mampandeha ny fampianarana. Manampy sy manolo-tanana koa ny ankolafoin-kery misy eo amin'ny Fokontany iorenany ny sekoly, ary samy tomponandraikitra amin'ny fangaraharahan'ny fitantanana.

Ny FEEFI no miantoka ny fanatanterahana ny asa fampandrosoana ny sekoly araka ny Tetik'asa an-tsekoly Ifanekena (TeSI/Projet d'Etablissement Contractualisé). Ny birao no mamolavola ny TeSi fa ny fivoriam-ben'ny FEEFI kosa no mandany sy manara-maso ny fanatanterahana izany. Ity TeSi ity no iraketana ny filàna rehetra hampandehana ny sehatry ny fampianarana isaky ny sekoly tsirairay. Ampahany amin'ny TeSi no voavatsy amin'ny alalan'ny volan'ny « Caisse école ». Raha ny fanadihadiana natao teo amin'ireo EPP miisa 20, CEG sy lisea ao Menabe anefa, dia mivangongo eo amin'ireo Talen-tsekoly izay mpitan-tsoratry ny FEEFI ny fitantanana sy ny fahalalana.

Ny talen'ny EPP Tsimafana, ao amin'ny faripiadiam-pampianarana Belo-sur-Tsiribihina sy talen'ny EPP Magnamby, ao amin'ny faripiadiam-pampianarana Mahabo dia samy nilaza fa misy ny fisaraham-pitantanana eo amin'ny FEEFI sy ny sekoly, saingy samy tsy tratra teo an-toerana ireo mpitahiry volan'izy ireo na dia efa fotoana nomanina mialoha aza.



Ny EPP hafa rehetra indray dia nanazava fotsiny hoe « mba hiarovana ireo piesy tsy ho very dia izahay Talen-tsekoly no mitahiry azy ireo. » Ny andininy faha-25, tsipika faharoa amin'ny décret 2024-068 tokoa moa dia manome fahefana azy ireo hitahiry ireo antontan-taratasy ka dia io no arangaranga amin'izany. Mazava anefa ny voalazan'ny andininy faha 26 mahakasika ny tandrifin'andraikitra ny mpitahiry volan'ny FEEFI izay manome fahefana ireo mpitahiry vola « hitazona ireo piesy manamarina ny hetsika ara-bola ». Tsy misy na singana piesy iray eny amin'ny mpitam-bolan'ny FEEFI fa ao amin'ny Talen-tsekoly izay sekretera jeneraly daholo izany. Vokany: lasa tompo mangataka atiny ny FEEFI. Anjoro mihono tsy mahalala ny zavamisy marina. Miteraka fifandirana izany matetika.

Tao amin'ny EPP Tanambao Port, ZAP Belo Tsiribihina tampon-tanàna, ohatra, dia samihafa ny fanazavan'ny Talen-tsekoly sy ny mpitam-bolan'ny FEEFI. « Mbola manana vola tavela mitentina roa hetsy Ariary izahay » hoy Tsinjova Mananjara, mpitam-bolan'ny FEEFI. « Diso izany fa tsy misy vola intsony izahay, amiko vola efa hampiasaina hividiana hazo hanorenana sekoly vaovao io ka raisiko ho toa ny tsy misy satria tsy ho ela dia tonga ny hazo » hoy i Jaoly Brigitte Talen-tsekoly ao amin'ny EPP Tanambao Port ihany. Ao Ampanihy kosa dia manazava i Soameza, mpitahiry volan'ny FEEFI : « Raha ny fahalalako azy dia tokony mbola hisy vola tavela any amin'ny Talen-tsekoly any satria izy no mitantana ny volanay ». Mamaly kosa i Marolahy Talen-tsekoly sady sekretera jeneralin'ny FEEFI ao amin'ny EPP Ampanihy fa « misy dimy hetsy Ariary latsaka kely » mbola any aminy, izay « hividiana fanitso hanafoana ny sekoly, fa miandry amin'ny fialan-tsasatra vao hampiasaina satria sarotra ny fitaterana io fanitso io ».

EPP efatra, sy lisea iray ihany no hany nahitana afisy milaza ny mombamomba ny fitantanana ny volan'ny « caisse école » na dia tsy maintsy tokony hatao ho fampanjakana ny mangarahara. Tsy misy na dia iray anefa no nametraka afisy ivelan'ny sekoly fa ao anaty trano daholo. Hiarovana azy tsy hisy handrovitra moa no fanazavana fa antony.

Na dia izany aza dia mpiray tsikombakomba ihany koa ny mpivarotra sy mpitao raharaha manome faktiora hosoka.

Mifangaro amin'ny rehetra ny lamina fampiasana ny vola (Programme d'emploi) sy ny boky firaketana ny vola miditra sy ny mivoaka (journal). Ny « programme d'emploi » dia fafana iray handraiketana ny fomba nampiasana ny vola « caisse école ». Raha ny boky « journal » no angatahana amin'ny Talen-tsekoly, izay mitahiry ny antonta-taratasin'ny FEEFI, dia TeSI sy fafana iray mitanisa ireo nampiasana ny vola izay antsoin'izy ireo hoe « programme d'emploi » no asehon'izy ireo. Ny EPP Andreketa Cisco

Belo-sur-Tsiribihina ihany no manana sy nampiseho ny boky firaketana ny fikirakirany ny vola tantanin'ny FEEFI. Raha nanontaniana ny fisian'io boky io anefa i Fiherintsoa mpitam-bolan'ny FEEFI sy Soafiavy Tovohery, Filohan'ny FEEFI, dia samy tsy misy mahalala ny fisiany akory. Ny Talen-tsekoly no mitazona sy mameno izany. Ity farany dia nanazava fa « tsy mbola voafehin'ny mpitahiry vola ny fikirakirana ity ka aleoko izaho no manao azy ». Na dia izany anefa tsy voafehy ny fepetra takiana amin'ireny boky ireny: feno takosona, mampiasa blanco.

Lasa raharan'ny Talen-tsekoly samirery ny fitantanana ny « Caisse école ». Miara-tonga maka ny vola ny Filoha sy Mpitam-bola ary ny Sekretera jeneralin'ny FEEFI, satria izay no ahazoana izany eny amin'ireo rafitra ara-bola mpandao izany. Atolotra manontolo ny Talen-tsekoly izany avy eo, ary ny Tale no manome ny sarandalan'iretsy mpikambana FEEFI roa ahafahan'izy ireo mody. Ny Tale irery no manao ny fividianana ireo entana voafaritra tao amin'ny TeSI. Toy ny ao amin'ny EPP Ampanihy ZAP Ampanihy Cisco Mahabo sy EPP Antsakoavaky ZAP mahabo Cisco Mahabo, dia sekoly maro no manao izany fomba izany. Miara-manao sonia ny tatitra anefa izy telo miampy ny mpanamarim-bola, kanefa tsy nisy mpanamarim-bola nanao asa fanamarinana fa dia miononona



EPP Betsipotika

amin'ny sonia ny tatitra. Tamin'ny fotoana nandalovan'ny ekipan'ny Malina teny antsekoly dia ny tao amin'ny Cisco Mahabo no tara ny fanaovana tatitra na dia efa andro vitsy mialohan'ny fialan-tsasatra lehibe.

FIRAISANA TSIKOMBAKOMBA SA TAHOTRA TOKOA ?

Nyankamaroan'ny FEEFI nifampiresahana no nitoroka, ary nangataka ny tsy hanononana ny anarana, fa « *terena izy ireo hanome vola ny Chef ZAP sy ny any anivon'ny Cisco* ». Samy tsy nisy nahasahy nilaza mazava hoe iza ao amin'ny Cisco fa ny hany voalaza dia hoe : « *ny Chef ZAP no miantso, milaza fa efa tonga ny vola ka tongava haka azy. Dia miainga ny Filohan'ny FEEFI sy ny mpitam-bola ary ny sekretera jeneraly haka izany. Indroa miantoana ny nakana vola tamin'ity dia ny vola avy amin'ny mpiara-miombon'antoka sy avy amin'ny Fanjakana Malagasy. Mankany amin'ny Cisco avy eo dia ny talen-tsekoly izay sekretera jeneraly no mikirakira ny ao. Avy ao mandeha maka ny vola. Rehefa azo ny vola dia omena ny talen-tsekoly ka izy no manome ny anjaran'ny Chef ZAP sy ireo any amin'ny Cisco* ».

« *Indray mandeha* », hoy ity talen-tsekoly iray niangavy tsy ho tononina anarana, « *raha vao nahazo vola izahay, dia nividy entana avy hatrany dia lasa. Teny an-dalana izahay no nahazo antso antelefaonina nanontany hoe aiza ianareo ? dia voatery niverina nanatitra ny anjara volan'izy lehibe ireo ka anjaranay talen-tsekoly no mamboatra ny faktiora handrakofana iny vola iny* ». Talen-Tsekoly iray hafa no nanamafy fa « *tena mampangalatra izy ity ary mahamenatra* ». Ny Filohan'ny FEEFI iray dia nilaza fa « *ataonay an-tsitra-po ny asa fanarenana ny sekoly voasoratra ao amin'ny TeSI dia ny faktioran'iny no handrakofana ny vola nomena azy ireo* ». Nisy hafa koa nilaza fa « *ny saran-dalanay no omena azy ireo dia izahay telo no mandeha an-tongotra rehefa mody na koa mianto-tena. Tsy afa-manoatra fa kely izahay satria misy ny tsindry* ».

Raha nanontaniana momba izany ireo Chef ZAP dia nandà. « *Inona no porofo ahafahan'izy ireo milaza izany ?* » Tena tsy misy porofo tokoa. Tamin'ny fifampiresahananataotamin'ny, na dia nandà ny fisian'izany fanerena fakana



Salle Tanambao port avec élèves

vola izany aza Ravelonjanahary Bruce Fédéral, Chef ZAP Mahabo voalohany dia nahalaza ihany fa « *indraindray mba manome pourboire anay ihany ny FEEFI na dia tsy matetika aza izany* ». « *Tena tsy maka vola amin'ireo aho* », hoy koa ny Chef ZAP Belo-sur-Tsiribihina tampon-tanàna fa « *indraindray manome pourboire na vola kely mba hamidinay solika ihany izy ireo amin'ny nahimpony fa tsy terena* ». Raveromandimby Lantomalala chef ZAP Morondava I indray dia nitsotra fa « *tena mampiahiahy ny fitantanana io vola io noho ireo ray amandreny ao amin'ny FEEFI tsy mahay mamaky teny sy manoratra ny ankamaroany hany ka sonia fotsiny no ataony fa manaiky izay ataon'ny Talen-tsekoly, hany ka ahitana olana eo amin'ny Fitantanana ny vola* ».

Nanizingizina ny Filohan'ny FEEFI iray fa « *mandainga izahay FEEFI raha misy milaza fa tsy manome vola ireo tompon'andraikitra fampianarana, miainga amin'ireo Chef ZAP izany, tahotra no betsaka aminay sady fiarovany ny Talen-tsekolinay koa* ». I Para Patrice, mpampianatra sy mpitam-bolan'ny FEEFI ao amin'ny EPP Mahabo be dia nilaza fa « *tsy nisy sahy nangataka amin'izy ireo fa nanamafy kosa izy fa tena tratran'izany fanerena izany ireo FEEFI hafa indrindra ireo avy eny ambanivohitra* ».

Na dia izany aza dia dia mpiray tsikombakomba ihany koa ny mpivarotra sy mpitao raharaha manome faktiora hosoka. Ireo nantonina na tao Morondava na tao Belo-sur-Tsiribihina dia samy niray feo fa maro ireo sekoly miankina sy tsy miankina amin'ny fanjakana mividy kojakoja sy fitaovana eo amin'izy ireo ka tsy fantany intsony hoe iza avy. Milaza tsy manana faktiora sosona izy ary rehefa mangataka vao mahazo izany izay manana filàna.

Raha mijery ny fandanianana ampiasan'ny « *caisse école* », dia ireo fikirakirana andavan'andro no hita: tsaoka, penina, loko fandokoana tabilao, rejisitra, boky fampiasa amin'ny fampianarana. Sarotra ny manara-maso azy ireny satria mora ny mamaly hoe « *efa lany* » ary dia izany tokoa ny valin-tenin'ny maro.

MARO NY FILOHAN'NY FEEFI TE HAMETRA-PIALANA

Vao miditra ny faritry ny sekoly ianao ka mijery fotsiny: ny sainam-pirenena rovidrovitra sy efa miofon'andro, fotodrafitrasa tsy zarizary, tsy misy varavarana na varavaran-kely, rindrina loadoka, dabilio simba sady tsy ampy. Raha tsy hitanisa afa-tsy ireo fotsiny, dia efa mahazo veroka sahady ny kalitaon'ny fitantanana ny « *caisse école* » ao amin'ny Sekoly tsidihana.



Tsy vitsy ny Filohan'ny FEEFI te-hiala an-daharana satria « *sao ity fitantanana tsy manjary ity no hampigadra anay. Izahay anie no tompon'andraikitra ny fitantanana nefa tsy izahay no mitantana. Higadra fahatany amin'ny zavatra tsy nohaninay izahay dia ho potika ny ho avinay. Ny hanasoa ny zana-bahoaka no nanekenay hanao FEEFI fa tsy higadra. Ny Talen-tsekoly arovan'ny lehibeny fa iza no hiaro anay eo dia voatery mandainga izahay raha misy fanaraha-maso* ». Miray fe ao amin'izany ry Velonody, Filohan'ny FEEFI ao Marovoay ZAP Bemanonga Cisco Morondava sy Andriamandrosomanana Lucien, Filohan'ny FEEFI ao amin'ny EPP Betsipotika ZAP Betsipotika Cisco Morondava, ary Limody Théodose, Filohan'ny FEEFI ao amin'ny EPP Marofandilia ZAP Marofandilia Cisco Morondava.

Fitarainana nalefan'ireo FEEFI ny tsy fahazoan'izy ireo fiofanana mahakasika ny fitantanana ny « Caisse école » ka miantehitra amin'ny fahalalana omen'ny Talen-tsekoly irery ihany. Tsy vitsy amin'izy ireo no mbola vaovao voafidy hiandraikitra ny asa fitantanana ny FEEFI.

Manampy trotraka ny tsy fisian'ny fanaraha-maso ataon'ireo tompon'andraikitra. Na ny tao amin'ny lisea Ampanjaka Toera Belo-sur-Tsiribihina na ny tao amin'ny EPP Mahabo be izay mifanila-bodirindrina amin'ny biraon'ny Cisco dia samy nilaza fa « *tsy mbola nisy fanaraha-maso sy fanjohiana na fanarahan-dia natao azy ireo mihitsy* ».

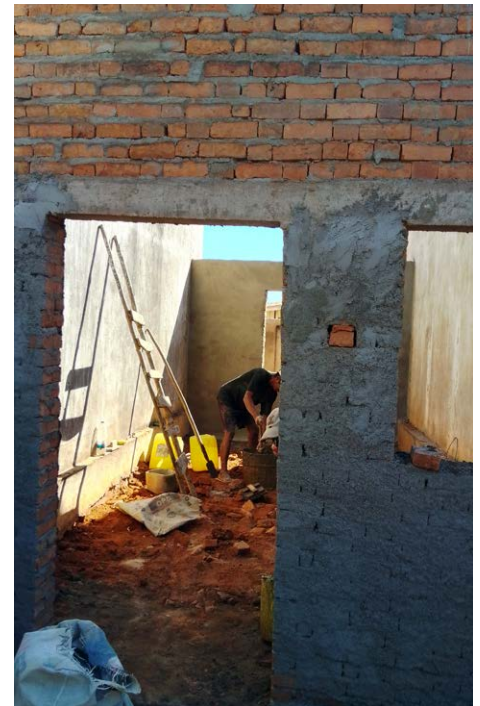
Vola be tsy toko tsy forohana no amatsiana ny sekoly amin'ny alalan'ny « *caisse école* » satria misitraka izany daholo rehefa sekolim-panjakana rehetra. Raha ny ao Menabe dia EPP miisa 600 latsaka kely no nisitraka izany tamin'ny taom-pianarana 2023 – 2024 lasa iny, araka ny tatitra nataon'i Fiangoa Mahampoke Judy, Talem-paritry ny Fanabeazam-pirenena ao Menabe.

ILAINA NY MANGARAHARA

Miankina amin'ny fihatsaran'ny fitantanana ity vola ity anefa ny fahombiazany. Raha izao gaboraraka amin'ny fitantanana izao no manjaka dia tsy misy varany ihany ny ezaka izay atao. Mila fanaraha-maso matotra sy tohana koa anefa ireo mpitantana ny FEEFI.



Vola be tsy toko tsy forohana no amatsiana ny sekoly amin'ny alalan'ny « *caisse école* »



Construction d'une nouvelle pièce de salle au Lycée Ampanjaka Toera Belo

Tolokevitra mba hiadiana amin'ny faktiora hosoka ny tsy maintsy hifehezan'ny fanjakana sy ny mpamatsy vola ny fomba fividianana entana amin'ny alalan'ny volan'ny Caisse école. Tsara raha tondroina mialoha ny tranombarotra ekena ahazoan'ireo FEEFI mividy entana. Mialoha izany dia mila manao fifanarahana amin'ny BIANCO ireo tranom-barotra voasafidy ka ho tena fakitiora tena izy no ho kirakirain'ny FEEFI.

Mangataka ny hampitoboana ny vola hamatsiana ny « *caisse école* » anefa ny maro satria dia sahirana ny mpitantana ny sekoly na amin'ny tsy fahampian'ny dabilio izany na amin'ny fitaovana ho entina mampianatra, tsy zarizary ny trano sekoly. Na dia izany anefa, raha tsara ny fitantanana ny kely efa azo isantaona io dia mba tokony hisy zavatra vitany. Manana andraikitra amin'izany ny ministera miandraikitra ny fampianarana sy ny rantsamangaikany sy ny FEEFI.

FEEFI					
Année	Montant	Achats de fournitures pour l'équipement de la classe et de l'école	Achats de matériels didactiques et matériels pédagogiques	Frais de maintenance ou réparation des salles de classe et du mobilier	Frais de transport pour le retrait des fonds et les échafaudages
2021	1. 233. 900 Ar	-	-	-	-
2022	8. 965. 400 Ar	4. 172. 400 Ar	505. 000 Ar	4. 256. 000 Ar	30. 000 Ar
2023	15. 543. 864 Ar	6. 686. 664	4. 279. 200 Ar	4. 273. 000 Ar	30. 000 Ar
2024	15. 360. 000 Ar	7. 500. 000 Ar	4. 280. 000 Ar	3. 280. 000 Ar	300. 000 Ar
2025	16. 297. 000 Ar	6. 991. 000 Ar	5. 360. 000 Ar	3. 700. 000 Ar	246. 000 Ar

Tableau d'affichage à l'intérieur du bureau du responsable financier lycée Ampanjaka Toera Belo



Suivez nous sur

www.malina.mg